



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« COVID-19 : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT »

RAPPORT 2021



Juillet 2022

Direction générale de la coopération
www.dgcoop.gov.bf



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« COVID-19 : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT »

Juillet 2022

Direction générale de la coopération
www.dgcoop.gov.bf



Avant-propos

L'année 2021 a été éprouvante pour le Burkina Faso, au regard des différents chocs internes qu'externes qui marquent la vie économique, sociale et politique dans notre pays. Ainsi, la situation sanitaire du pays est restée affectée par la persistance de la COVID-19. C'est pourquoi le thème du RCD 2021 « COVID-19 : enjeux et perspectives pour la coopération au développement », qui fait un focus sur cette urgence sanitaire, est assez évocateur et traduit les efforts consentis par le Burkina Faso et ses partenaires au développement pour faire face à cette pandémie.

Malgré ce contexte peu reluisant, le Burkina Faso a maintenu sa trajectoire de croissance avec une amélioration des indicateurs du cadre macroéconomique et budgétaire, une consolidation de la gouvernance administrative et politique et un effort continu dans la promotion des services sociaux de base. En effet, l'on note une augmentation du PIB nominal qui s'est établi à 10 802,4 milliards de FCFA en 2021 contre 10 154,90 milliards de FCFA en 2020, soit une croissance de 6,9% en 2021 contre 1,9% en 2020.

Ces résultats encourageants ont été obtenus non seulement grâce aux actions soutenues du Gouvernement dans la recherche de réponses appropriées aux préoccupations des populations, mais aussi grâce à l'accompagnement continu des PTF dans le financement des mesures et actions de riposte contre la pandémie de COVID-19 et dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement.

C'est dire donc qu'en 2021, la contribution des PTF dans l'œuvre de construction nationale a été fort appréciable. En effet, je note que le volume d'aide apporté par les PTF en 2021 se chiffre à 2 169,70 millions de dollars US contre 2 141,66 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 1,3%. L'aide décaissée est caractérisée par la prédominance des dons (69,0%) et de l'aide multilatérale (63,8%). Aussi, cinq (05) secteurs de planification ont absorbé près de trois cinquième (3/5) de l'APD totale, soit 60,0%.

Cet accroissement significatif de l'APD traduit l'adhésion et la confiance des partenaires au développement en la qualité de notre gouvernance et en la pertinence de nos choix stratégiques de développement. Il nous appartient de continuer d'œuvrer au raffermissement de ce partenariat stratégique pour le bien-être des populations.

S'il est vrai que notre pays a enregistré des progrès significatifs ces dernières années en termes d'amélioration de l'assiette fiscale et en matière de mobilisation des ressources intérieures, il n'en demeure pas moins que l'APD constitue une source importante de financement pour le Burkina Faso.

L'élaboration du RCD 2021 a été rendue possible grâce à la collaboration des acteurs de la gestion de l'aide que sont principalement les PTF, les Organisations non gouvernementales et Associations de développement et fondations (ONG/ADF) et les Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) des ministères qui ont fourni les données nécessaires. Que tous ces acteurs trouvent ici notre reconnaissance pour la qualité de la collaboration.

Le Ministre de l'économie, des finances
et de la prospective



Seglaro Abel SOME

Chevalier de l'Ordre National

EN 2021, LE MONTANT DE L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT S'ÉLÈVE À

2 169,70 millions de \$US

soit 1 203,16 milliards de FCFA

COMPOSÉ
AINSI QU'IL SUIT :



Prêts :

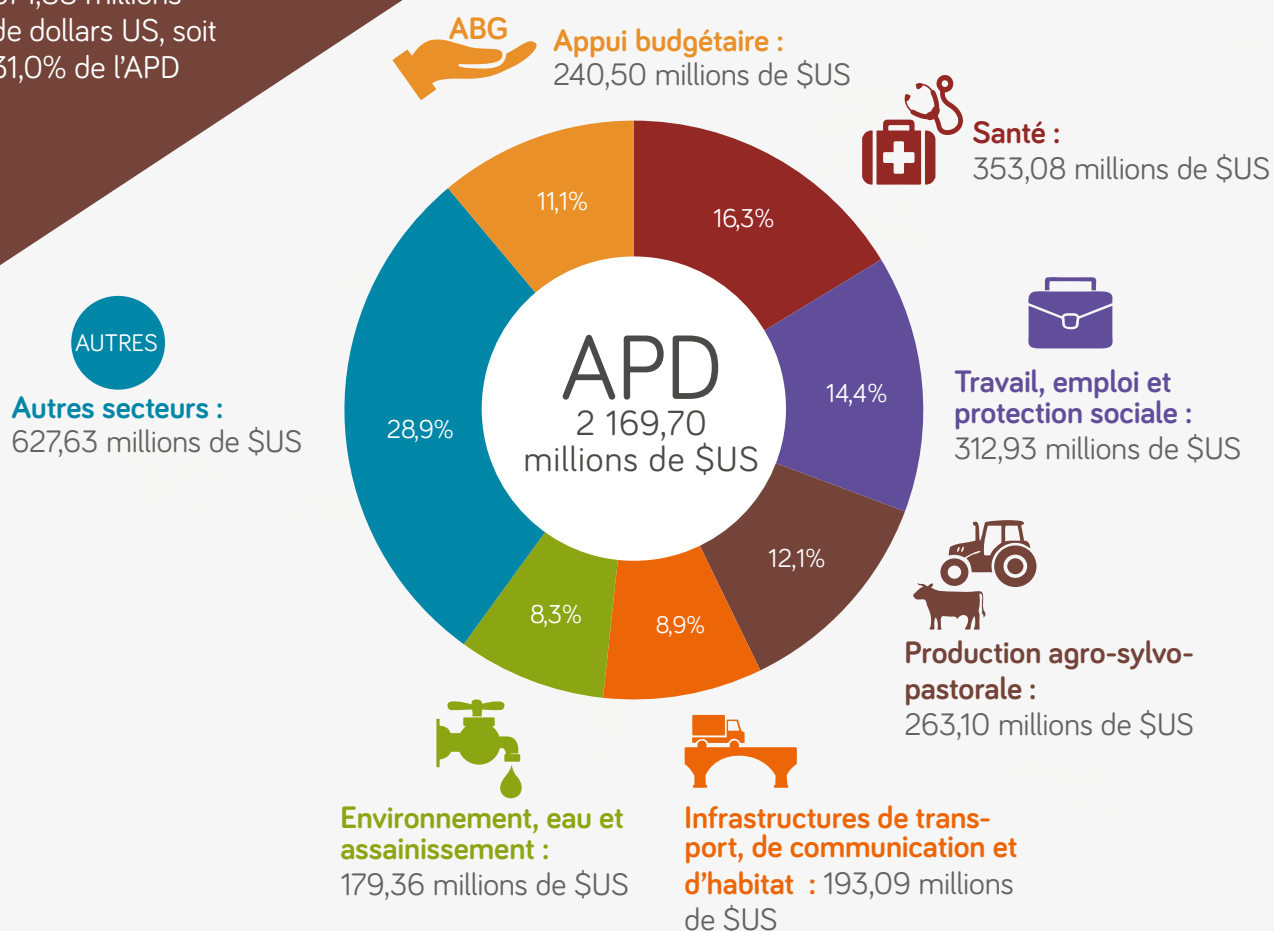
671,88 millions
de dollars US, soit
31,0% de l'APD



Dons :

1 497,82 millions
de dollars US, soit
69% de l'APD

RÉPARTITION DE L'APD
SELON LE SECTEUR



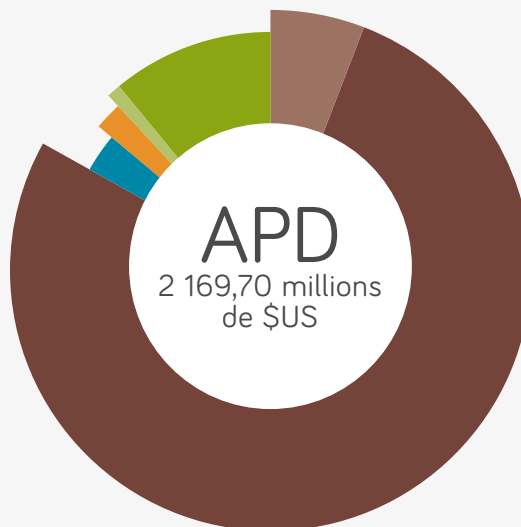
RÉPARTITION SELON LE TYPE D'ASSISTANCE



AIDE PROJET / 83,1%
1 802,94 millions de \$US

Sans fonds communs :
1 699,00 millions de \$US

Avec fonds communs :
103,94 millions de \$US



AIDE ALIMENTAIRE / 3%
64,63 millions de \$US



ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE / 2%
44,04 millions de \$US

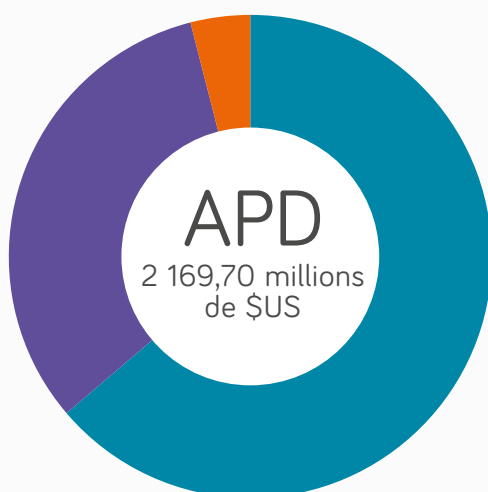
APPUI BUDGÉTAIRE / 11,9%
258,09 millions de \$US

Appui budgétaire général :
240,50 millions de \$US

Appui budgétaire sectoriel :
17,58 millions de \$US



RÉPARTITION SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT



AIDE MULTILATÉRALE
1 383,48 millions de \$US



AIDE BILATÉRALE
699,65 millions de \$US



CONTRIBUTION DES ONG
86,57 millions de \$US

AIDE PROJET SANS FONDS COMMUN :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 380,68 millions de \$US

AIDE PROJET FONDS COMMUN :
France
1^{er} contributeur avec 28,68 millions de \$US

APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRALE (ABG) :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 163,41 millions de \$US

APPUI BUDGÉTAIRE SECTORIEL (ABS) :
France
1^{er} contributeur avec 10,29 millions de \$US

DONS :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 317,56 millions de \$US

PRÊTS :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 226,53 millions de \$US

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	III
TABLE DES MATIÈRES	VI
LISTE DES TABLEAUX	XI
LISTE DES GRAPHIQUES	XII
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XIII
INDICATEURS DE BASE	XVII
MÉTHODES ET SOURCES	XIX
RÉSUMÉ	1

INTRODUCTION GÉNÉRALE 2

PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2021 3

1. CADRE MACROÉCONOMIQUE	4
1.1. La reprise de l'activité économique mondiale s'adaptant au contexte sanitaire	4
1.2. Une résilience de l'économie nationale	4
1.2.1. Une croissance malgré la pandémie de COVID-19	5
1.2.2. Une inflation en expansion	5
1.2.3. Un solde budgétaire en dégradation	5
1.2.4. Un solde global de la balance des paiements excédentaire	5
1.2.5. Des agrégats monétaires en hausse	6
2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	7
2.1. Une loi sur le pilotage et la gestion du développement en appropriation par les acteurs	7
2.2. Un effort continu pour un meilleur accès du public à l'information budgétaire	7
2.3. La poursuite de la lutte contre la corruption	8
2.4. Une situation stagnante du climat des affaires	8
2.5. La promotion de l'emploi au cœur des défis	9
2.6. Le renforcement des actions socioéconomiques pour soutenir la lutte contre l'insécurité au Burkina Faso	9
3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	11
3.1. La consolidation de la démocratie et de l'État de droit	11
3.2. La recherche de l'efficacité de l'administration publique	11
3.3. Un espace de liberté de la presse élargi et dynamique	12
3.4. L'ancrage de la gouvernance locale	12

4. UN EFFORT CONTINU EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN	14
4.1 L'offre éducative en progression	14
4.1.1. L'éducation formelle	14
4.1.2. L'éducation non formelle	16
4.2. La formation technique et professionnelle en consolidation	17
4.3. La poursuite de la consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur	17
4.4. Un effort d'accroissement de l'offre sanitaire dans un contexte de COVID-19 et d'insécurité	18
4.5. La poursuite du renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement	20

DEUXIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA COORDINATION ET DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT 23

1. ÉTAT DES LIEUX DES INSTRUMENTS ET OUTILS DE COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	24
1.1. Les outils de planification utilisés dans le cadre de la coordination de la coopération au développement	24
1.1.1. Le PNDES-II comme référentiel national et principal outil de dialogue	24
1.1.2. Les programmes sectoriels et régionaux comme outils d'opérationnalisation du PNDES-II	24
1.1.3. Le Programme d'investissement public comme moyen de planification opérationnelle	25
1.2. Les cadres de concertation dans la coordination de la coopération au développement	26
1.2.1. Les cadres de suivi du PNDES	26
1.2.2. Les tables rondes de mobilisation des ressources	28
1.2.3. Les rencontres Gouvernement -Troïka des PTF	28
1.2.4. La concertation État-ONG/ADF	29
1.2.5. Les commissions mixtes et autres rencontres internationales sur la coopération au développement	29
2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	31
2.1. Suivi de l'efficacité de la coopération au développement au niveau national	31
2.1.1. Rappel des différents plans et ou stratégies nationales de coopération au développement	31
2.1.2. Participation aux différentes enquêtes de suivi de l'efficacité de la coopération au développement	32
2.2. Transparence de l'aide	32
2.2.1. La publication par le Burkina Faso des informations sur la coopération pour le développement	33
2.2.2. La prévisibilité de l'aide	34
2.2.3. L'inscription de l'APD dans la loi de finances	35
2.3. Les canaux de délivrance de l'APD	36
2.3.1. La réticence de l'utilisation de l'Appui budgétaire	36
2.3.2. La faible utilisation des paniers communs	37
2.3.3. La prédominance de l'Appui projet	37
2.3.4. L'alignement de l'aide sur les priorités nationales	38

TROISIÈME PARTIE :	
PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2021	41
1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO	42
1.1. L'APD en accroissement depuis 2017	42
1.2. Analyse de l'APD dans le budget de l'État en 2021	43
1.2.1. Une amélioration du niveau d'exécution des dépenses d'investissement sur financement extérieurs	43
1.2.2. Une dégradation du niveau d'exécution des contreparties nationales en 2021	44
1.2.3. Une légère hausse de la dépendance du budget vis-à-vis de l'APD en 2021	44
1.3. Une hausse du montant des conventions signées en 2021	45
2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT	46
2.1. Le maintien de la prédominance de l'aide projet par rapport aux autres instruments de financement	46
2.1.1. Une hausse de l'aide projet	46
2.1.1.1. L'Aide projet sans fonds commun	46
2.1.1.2. L'Aide projet avec fonds commun	47
2.1.2. Une forte baisse des Appuis budgétaires en 2021	48
2.1.2.1. L'Appui budgétaire général	49
2.1.2.2. L'Appui budgétaire sectoriel	49
2.1.3. Une augmentation exponentielle de l'Aide alimentaire	50
2.1.4. L'Assistance et secours d'urgence en baisse	51
2.2. Une aide toujours caractérisée par une prédominance des dons	52
2.2.1. Les dons	52
2.2.2. Les prêts	53
3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION	55
3.1. Une hausse continue de l'aide multilatérale	55
3.1.1. L'aide multilatérale	56
3.1.2. L'aide bilatérale	57
3.1.3. L'aide des ONG/ADF	58
3.1.4. Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique	59
3.2. Les autres formes de coopération	60
3.2.1. La coopération technique	60
3.2.2. La coopération déléguée	60
3.2.3. L'appui aux ONG/ADF	62
4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION	63
4.1. Secteurs bénéficiaires de l'APD	63
4.2. Analyse des cinq (05) principaux secteurs bénéficiaires de l'APD	64
4.2.1. Secteur « Santé »	64

4.2.2. Secteur « Travail, emploi et protection sociale »	66
4.2.3. Secteur « Production agro-sylvo-pastorale »	67
4.2.4. Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »	68
4.2.5. Secteur « Environnement, eau et assainissement »	70
4.3. Analyse des financements spécifiques au genre	71

QUATRIÈME PARTIE :

THÈME : COVID-19, ENJEUX ET PERSPECTIVES

POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

AU BURKINA FASO

75

INTRODUCTION

76

1. CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO SOUS LA COVID-19

77

1.1. Évolution de la maladie	77
1.1.1. Évolution statistique des cas confirmés	77
1.1.2. Évolution des cas de décès	78
1.1.3. Couverture vaccinale	78
1.2. Effets de la maladie sur la situation socioéconomique	79
1.2.1. Effets macroéconomiques	79
1.2.2. Effets sur les agents économiques	79
1.2.3. Effets sur les secteurs d'activités	80
1.3. Mesures mises en œuvre par l'État	81

2. MÉCANISMES DE COORDINATION MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT

83

2.1. Organisation institutionnelle mise en place	83
2.1.1. Le Comité national de gestion de la crise de la pandémie à COVID-19	83
2.1.2. Le Centre des opérations de réponses aux urgences sanitaires (CORUS)	83
2.2. Les instruments d'opérationnalisation actionnés	84
2.2.1. Les plans d'action produits	84
2.2.2. Les ouvertures de compte et utilisation des fonds	85
2.2.3. Les instruments de financement extérieur actionnés	86

3. CONTRIBUTION DES ACTEURS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

88

3.1. Efforts financiers domestiques dans la lutte contre la COVID-19	88
3.1.1. Des crédits budgétaires alloués	88
3.1.2. La contribution du secteur privé	89
3.2. Contribution des Partenaires techniques et financiers	89
3.2.1. Contribution des partenaires bilatéraux	89
3.2.2. Contribution des partenaires multilatéraux	90
3.2.3. Contribution des ONG/ADF	90
3.3. Contribution des partenaires en matière de vaccin contre la COVID-19	91

4. ÉTAT D'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS	92
4.1. Mise en œuvre des activités entrant dans le cadre de la lutte contre la pandémie	92
4.2. Mesures socioéconomiques d'atténuation des effets de la COVID-19	93
5. LEÇONS APPRISSES ET PERSPECTIVES POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	94
5.1. Leçons apprises	94
5.1.1. Dans la coordination des interventions	94
5.1.2. Dans la mobilisation des ressources financières	94
5.2. Perspectives	95
CONCLUSION	96
CONCLUSION GÉNÉRALE	97
BIBLIOGRAPHIE	98
ANNEXES	101
Annexe 1 : Taux de change moyen en 2021 des principales devises utilisées	102
Annexe 2 : Situation des prévisions des décaissements de l'APD pour 2022, 2023, 2024 (en millions de dollars USD)	103
Annexe 3 : L'APD par instrument et source de financement (en millions USD)	104
Annexe 4 : L'APD par type et source de financement (en millions USD)	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB sur la période 2017-2021	5
Tableau 2 : Évolution des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2019-2020 et 2020-2021	14
Tableau 3 : Évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle par niveau et selon le statut entre 2019-2021	15
Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2020 et 2021	16
Tableau 5 : Assainissement des Eaux Usées et Excréta en milieu rural	20
Tableau 6 : Assainissement des Eaux Usées et Excréta en milieu urbain	20
Tableau 7 : PIP révisé par type et mode de financement entre 2020 et 2021	25
Tableau 8 : Les cinq (05) premiers secteurs ayant bénéficié des investissements inscrits dans le budget de l'État de 2016 à 2020 (en milliards de FCFA)	38
Tableau 9 : Les cinq (05) premiers secteurs ayant absorbé l'APD de 2016 à 2020 (en milliards de FCFA)	39
Tableau 10 : Évolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants de 2017 à 2021	43
Tableau 11 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2021 (en milliards de FCFA)	44
Tableau 12 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2017 à 2021 (en milliards de FCFA)	44
Tableau 13 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2021	46
Tableau 14 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique en 2021	59
Tableau 15 : Situation par bailleur de la coopération technique en 2021	60
Tableau 16 : Situation des PTF ayant fourni de l'aide sous forme de coopération déléguée en 2021	61
Tableau 17 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG/AD	62
Tableau 18 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2020 et 2021	64
Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2021	65
Tableau 20 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2021	66
Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvopastorale » en 2021	67
Tableau 22 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2021	69
Tableau 23 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2021	70
Tableau 24 : Interventions des PTF dans le domaine genre en 2021	72
Tableau 25 : Nombre de personnes vaccinées par type de vaccins disponibles au 31 décembre 2021	78
Tableau 26 : Situation d'exécution au 31 décembre 2021 des lignes budgétaires (en milliards de FCFA)	88
Tableau 27 : Situation des contributions des PTF pour l'acquisition des vaccins au 31 août 2021	91

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Évolution de l'APD reçue par le Burkina Faso par source de collecte des informations (2016-2020)	33
Graphique 2 :	Proportion des PTF ayant fourni des données prévisionnelles sur la période 2022-2024	34
Graphique 3 :	Part de l'APD inscrite dans le budget de l'État par source de financement de 2018 à 2020	35
Graphique 4 :	Part de l'AB sur l'APD reçue par le Burkina sur la période 2016-2020	36
Graphique 5 :	Part de du FC sur l'APD fournie par les PTF sur la période 2016-2020	37
Graphique 6 :	Part de l'AP sur l'APD fournie par les PTF sur la période 2016-2020	38
Graphique 7 :	L'évolution de l'APD de 2012 à 2021 (en millions de dollars US)	42
Graphique 8 :	Répartition du montant des conventions signées par type de coopération	45
Graphique 9 :	Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2021 (en millions de dollars US)	47
Graphique 10 :	Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2021 (en millions de dollars US)	48
Graphique 11 :	Contribution des PTF utilisant l'ABG en 2021 (en millions de dollars US)	49
Graphique 12 :	Contribution des PTF utilisant l'ABS en 2021 (en millions de dollars US)	50
Graphique 13 :	Contribution des donateurs de l'Aide alimentaire en 2021 (en millions de dollars US)	50
Graphique 14 :	Contribution des donateurs de l'Assistance et secours d'urgence en 2021 (en millions de dollars US)	51
Graphique 15 :	Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2017 à 2021	52
Graphique 16 :	Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2021 (en millions de dollars US)	53
Graphique 17 :	Contribution des PTF en termes de prêts en 2021 (en millions de dollars US)	54
Graphique 18 :	Répartition de l'aide par source de financement de 2017 à 2021 (en millions de dollars US)	55
Graphique 19 :	Contribution des dix (10) premiers donateurs en 2021 (en millions de dollars US)	56
Graphique 20 :	Contribution des dix (10) premiers donateurs multilatéraux en 2021 (en millions de dollars US)	57
Graphique 21 :	Les contributions des principaux PTF bilatéraux en 2021 (en millions de dollars US)	58
Graphique 22 :	Contributions des ONG/ADF en 2021 (en millions de dollars US)	59
Graphique 23 :	Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2021 (en millions de dollars US)	65
Graphique 24 :	Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2021 (en millions de dollars US)	66
Graphique 25 :	Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Production agro-sylvopastorale » en 2021 (en millions de dollars US)	68
Graphique 26 :	Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2021 (en millions de dollars US)	69
Graphique 27 :	Les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2021 (en millions de dollars US)	70
Graphique 28 :	Évolution des cas confirmés de COVID-19 de 2020 et 2021	77
Graphique 29 :	Évolution des décès liés à la COVID-19 de 2020 et 2021	78
Graphique 30 :	Répartition des ressources extérieures par type de partenaire	89

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AB	Appui budgétaire	CCI-BF	Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
ABG	Appui budgétaire général	CEFTP	Collège d'enseignement et de formation techniques et professionnels
ABS	Appui budgétaire sectoriel	CERC	Contingent emergency response component
ACCT	Agent comptable central du trésor	CES	Conseil économique et social
ADCT	Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales	CFP	Centre de formation professionnelle
AE	Actifs extérieurs	CFVU	Commission de la formation et de la vie universitaire
AEN	Actifs extérieurs nets	CGAB	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires
AEP	Adductions d'eau potable	CHR	Centre hospitalier régional
AEPS	Adductions d'eau potable simplifiées	CHRU	Centre hospitalier régional universitaire
AFD	Agence française de développement	CHU	Centre hospitalier universitaire
AFEMIB	Association des femmes du secteur minier du Burkina Faso	CICR	Comité international de la Croix-Rouge
AGR	Activités génératrices de revenus	CIFE	Circuit intégré des financements extérieurs
AGSP	Agence nationale de gestion des soins de santé primaire	CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
AME	Articles ménagers essentiels	CN-AC	Créances nettes sur l'administration centrale
AN	Assemblée nationale	CNGCP/ COVID-19	Comité national de gestion de la crise de la pandémie à COVID-19
ANO	Avis de non objection	CNGE	Comité national de gestion de l'épidémie
ANPTIC	Agence nationale de la promotion des TIC	CNP	Comité national de pilotage
AP/FC	Aide projet avec fonds commun	CNPD	Commission nationale de planification de développement
AP/SFC	Aide projet sans fonds commun	CNPE	Comité national de politique économique
APB	Accord de partenariat de Busan	CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
APD	Aide publique au développement		Comité national de validation des études de faisabilité et des documents des projets et programmes
APOSE	Appui à la politique sectorielle	CNVDP	
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	CORUS	Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires
ASCE/LC	Autorité supérieure du contrôle d'État et de lutte contre la corruption	COSAH	Comité sectoriel assistance humanitaire
BAD	Banque africaine de développement	COSED	Cohésion sociale, État de droit et sécurité
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique	COVID	Virus en couronne
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	CP	Crédit de paiement
BID	Banque islamique de développement	CRD	Cadre régional de dialogue
BIT	Bureau international du travail	CSC	Conseil supérieur de la communication
BM	Banque mondiale	CSD	Cadre sectoriel de dialogue
BOAD	Banque ouest-africaine de développement	CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
BTP	Bâtiment travaux public	CSU	Couverture sanitaire universelle
CAD	Comité d'aide au développement	CTC	Cadre technique de concertation
CAST	Compte d'affectation spéciale du Trésor	CTN	Comité technique national
CAT	Cellule d'appui technique	DCB	Direction de la coopération bilatérale

DCE-APD	Direction de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement	FPH	Fonction publique hospitalière
DCM	Direction de la coopération multilatérale	GE	Grandes entreprises
DDP	Direction de la dette publique	IAC	Instituteur adjoint certifié
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation	IAP	Instrument automatisé de la prévision
DGB	Direction générale du budget	IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
DGCOOP	Direction générale de la coopération	INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification	IPCA	Indice de perception du climat des affaires
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles	IRSS	Institut de recherche en science de santé
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique	IST	Infection sexuellement transmissible
DPAM	Direction de la prévision et des analyses macroéconomiques	JDWS	Justice and dignity for the women of Sahel
DPB	Direction de la programmation budgétaire	JNC	Journées nationales de concertation
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle	LFR	Loi de finances rectificative
DPEV	Direction du programme élargi de vaccination	MAAHM	Ministère de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation
DPICC	Direction de la promotion des industries culturelles et créatives	MAP/PUS	Matrice d'action prioritaire du Programme d'urgence pour le Sahel
DPONG	Direction du partenariat avec les ONG	MATDC	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale
DPP	Dialogue public-privé	MEA	Ministère de l'eau et de l'assainissement
DPPP	Direction du partenariat public-privé	MEEVCC	Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
DSPF	Direction du suivi des programmes financiers	MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
DTS	Droits de tirages spéciaux	ME-NAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
EFTP	Enseignement et la formation techniques et professionnels	MESRSI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes	MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes	MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	MJPEE	Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi	MRAH	Direction des ressources animales et halieutiques
FAPP	Fonds d'appui à la presse privée	MRSIS	Matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants
FASI	Fonds d'appui au secteur informel	MSHP	Ministère de la santé et de l'hygiène publique
FCFA	Franco de la communauté financière africaine	MSNFAH	Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
FDS	Forces de défense et de sécurité	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FESPACO	Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou	OCHA	Office of co-ordination of humanitarian affairs
FIDA	Fonds international de développement agricole	ODD	Objectifs de développement durable
FMI	Fonds monétaire international	OIM	Organisation internationale pour les migrations
FNF	Fonds nationaux de financement		
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population		
FONRID	Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement		

OMD	Objectifs du millénaire pour le développement	RGPPD	Réglementation générale des projets et programmes de développement
OMS	Organisation mondiale de la santé	RND	Référentiel national de développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement	RSF	Reporters sans frontières
ONG	Organisation non gouvernementale	SDD	Stratégie décennale de la décentralisation
ONG/ADF	Organisation non gouvernementale/ Association de développement et fondations	SDEFTP	Stratégie de développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels
OSC	Organisation de la société civile	SDS	Service des statistiques
PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales	SENAC	Semaine nationale de la citoyenneté
PAFRA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles	SIAO	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
PAI	Plans annuels d'investissement	SITEB	Société d'installations techniques et électriques du bâtiment
PAM	Programme alimentaire mondial	SNC	Semaine nationale de la culture
PANEA	Plan d'action national pour l'efficacité	SNCD	Stratégie nationale de la coopération au développement
PAT	Plan d'action triennal	SNCS	Stratégie nationale de promotion de la cohésion sociale
PCD	Plans communaux de développement	SNDENF	Stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle
PDI	Personnes déplacées internes	SNIS	Système national d'information sanitaire
PGA	Plateforme de gestion de l'aide	SNMAP	Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique
PIB	Produit intérieur brut	SNU	Système des Nations unies
PIP	Programme d'investissement public	SONABEL	Société nationale d'électricité du Burkina Faso
PM	Premier ministre	SONA-GESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire
PME	Petites et moyennes entreprises	SP/PNDES	Secrétariat permanent du Plan national de développement économique et social
PME	Partenariat mondial pour l'éducation	TGI	Tribunal de grande instance
PNDES	Plan national de développement économique et social	TEPS	Travail, emploi et protection sociale
PNDV	Plan national de déploiement de la vaccination	TIC	Technologie de l'information et de la communication
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement	TICE	Technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement
PPD	Projets et programmes de développement	TOSSD	Total official support for sustainable development
PPP	Partenariat public-privé	TPA	Taxe patronale d'apprentissage
PRD	Plans régionaux de développement	TPE	Très petites entreprises
PSN	Politique de sécurité nationale	TRE	Technique de recherche d'emplois
PTBA	Plan de travail budgétisé annuel	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
PTF	Partenaire technique et financier	UE	Union européenne
PUDTR	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
PUE	Plan d'urgence pour l'éducation	UFR/SDS	Unité de formation et de recherche en sciences de la santé
PUS	Programme d'urgence pour le Sahel	UFR/ST	Unité de formation et de recherche en sciences et technologies
PUS-BF	Programme d'urgence pour le Sahel Burkina Faso		
RAMU	Régime assurance maladie universelle		
RCD	Rapport sur la coopération pour le développement		
REN-LAC	Réseau national de Lutte anti-corruption		
RESA	Regional educational service agency		

UGFC	Unité de gestion financière et comptable	U-PHAR-MA	Unité de production pharmaceutique
UNCDF	United nations capital development fund	USA	États-Unis d'Amérique
UNCHCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population	UTS	Université Thomas SANKARA
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance	UV-BF	Université virtuelle du Burkina Faso
UNMO CIR	Unité nationale de mise en œuvre du cadre intégré renforcé	VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise
UNZ	Université Norbert ZONGO		

INDICATEURS DE BASE

RUBRIQUES	CHIFFRES
SUPERFICIE	274 200 km ²
DÉMOGRAPHIE	
Population (RGPH 2019)	20 505 155 habitants
- Femmes	10 604 308 habitants
- Hommes	9 900 847 habitants
Taux de croissance démographique (2019)	2,94%
AGRICULTURE	
- Superficies de périmètres maraîchers et périmètres irrigués aménagés	1 374 ha
- Superficies de bas-fonds aménagés	6 900,09 ha
ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT	
Taux d'accès à l'eau potable national	76,2%
- Zones urbaines	92,2%
- Zones rurales	69,5%
Taux d'accès à l'assainissement national	26,8%
- Zones urbaines	40,8%
- Zones rurales	21,0%
SANTÉ	
Espérance de vie à la naissance (2019)	61,9 ans
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA	0,70%
Rayon moyen d'action théorique	5,5 km
Ratio habitants par CSPS	10 113
ÉDUCATION (2019/2020)	
Taux brut de scolarisation au primaire	86,1%
Taux brut de scolarisation au primaire pour les filles	87,3%
Taux brut de scolarisation au post-primaire	47,3%
Taux brut de scolarisation au secondaire	22,3%
Ratio élèves/maître dans le primaire	49
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	884
Taux d'alphabétisation (2019)	29,7% (RGPH 2019)
ÉCONOMIE	
PIB courant	10 802,4 milliards de FCFA
PIB réel	10 856,7 milliards de FCFA
- Part du secteur primaire	17,7%
- Part du secteur secondaire	30,4%
- Part du secteur tertiaire+ droits et taxes +SIFIM	51,9%
Taux de croissance du PIB réel	6,9%
Indice de développement humain (2019)	0,452 (182 ^e /189)
Taux d'inflation	3,9%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	52,4%
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources internes	85,7%
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources externes	68,1%

RUBRIQUES	CHIFFRES
Taux d'inclusion financière (taux global d'utilisation des services financiers) (2020)	75,4%
Taux de bancarisation élargi (2020)	33,8%
DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE	
Nombre de Tribunaux de grande instance	27 dont 07 fermés
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants (2020)	3,1
Part du budget transférée aux collectivités territoriales (2020)	15,3%
DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ (EMC 2018)	
Seuil de pauvreté nationale	173 760 FCFA
Incidence de la pauvreté globale	36,2%
Incidence de la pauvreté urbaine	10,0%
Incidence de la pauvreté rurale	44,6%
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (2020)	
Total routes	22 367,3 km
- Routes nationales	6 728 km
- Routes bitumées	3 846 km
- Routes en terre	11 868,3 km
Pistes rurales aménagées	206,33 km
Voies ferrées	625 km
ÉLECTRICITÉ	
Taux d'électrification nationale	27,3%
- Taux d'électrification urbaine (2020)	67,38%
- Taux d'électrification rurale (2020)	5,32%
Taux de couverture nationale	46,3%

MÉTHODES ET SOURCES

Le présent rapport a été élaboré par un comité technique qui a travaillé sous la supervision de M. Inoussa OUIHINGA, Directeur général de la coopération avec l'appui des Directeurs techniques que sont :

- Mme Alimatou ZONGO/KABORÉ, Directrice de partenariat avec les ONG ;
- Mme Sanata KONÉ, Directrice du suivi des programmes financiers ;
- M. Amidou OUEÐRAOGO, Directeur de la coopération bilatérale ;
- M. Salam KAFANDO, Directeur de la coopération multilatérale ;
- M. Sié Aimé Philippe PALENFO, Directeur du partenariat public-privé.

Le comité technique d'élaboration comprend des cadres du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP), du Ministère de la santé ainsi que de la Primature et se compose comme suit :

- M. W. Jean Marie KÉBRÉ, Directeur de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) et Président du comité ;
- M. Félix Marie YAMÉOGO, Chargé d'études (CAT/DGCOOP) ;
- M. Moustapha D. BAGA, Chef du Service de la coordination de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Djénéba SIRITIÉ/KOANDA, Chef du Service de suivi de l'efficacité de la coopération au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Satta FOFANA/TRAORÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Kadidia SAVADOGO/SAWADOGO, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Justine DAMBRÉ/NIKIÉMA, Assistante de programme de coopération (SDS/DGCOOP) ;
- Mme R. Raïssa SANOU/OUEÐRAOGO, Assistante de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Valéry Giscard BADO, Chargé de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Aïcha Blandine DIALLO/SOUGUÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Seydou SAWADOGO, Chargé d'études (SP-PNDES) ;
- M. Inoussa MAÏGA, Chargé du suivi-évaluation des politiques publiques (DPEI/DGEP) ;
- Mme Hortense L. GOUEM, Chargée d'analyse de la prévision budgétaire (DPB/DGB) ;
- M. Abdoul Rasmané KOUMSAGA, adjoint au Chef du Service de l'analyse et des statistiques de la dette publique (DDP/DGTCP) ;
- M. Jean TANKOANO, Chargé de programme de coopération (DCB/DGCOOP) ;
- M. B. David YAMÉOGO, Chargé de programme de coopération (DCM/DGCOOP) ;
- M. Rasmané OUEÐRAOGO, Chargé de programme de coopération (DPPP/DGCOOP) ;
- Mme Sylvie Olga OUEÐRAOGO/TARNAGDA, Chargée de programme de coopération (DSPF/DGCOOP) ;
- M. Serges TIENDRÉBÉOGO, Chargé de programme de coopération (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mme Assèta SAWADOGO, Chef du Service suivi-évaluation. (DGESS/MS).

Les étapes suivantes ont marqué le processus d'élaboration du rapport :

- **le lancement** : il a consisté en la tenue d'une rencontre virtuelle le 24 février 2022 qui a regroupé les PTF et les ONG/ADF. La rencontre a permis d'échanger sur le processus et les responsabilités des acteurs à toutes les étapes de l'élaboration du rapport ;
- **la collecte, la saisie et le traitement des données** : les données économiques et sociales ont été collectées auprès des structures techniques des départements ministériels. Celles relatives aux décaissements proviennent des PTF, des ONG/ADF, de la DGCOOP et de la DGTCP. Ces données ont été saisies et traitées dans le logiciel SPSS, selon les devises ayant servi aux transactions. Les informations sur les taux de change moyens de ces devises en 2021 ont été collectées sur le site « www.imf.org » du Fonds monétaire international (FMI) (cf. annexe 1). Le processus de collecte de données a été optimisé grâce à une validation des données par consultation à domicile qui a permis un dialogue plus approfondi avec les PTF ;
- **l'élaboration du projet de document** : une répartition du travail entre les membres du comité de rédaction et les travaux en atelier ont permis l'examen, l'analyse et l'enrichissement du document par les membres du comité et les personnes-ressources ;
- **la validation du projet de document** : elle s'est tenue le 10 juin 2022 dans la salle de conférence de la DGCOOP et a regroupé les PTF, les ONG/ADF et les départements ministériels impliqués. Cet atelier a permis de collecter leurs observations et amendements.

Pour la présentation des résultats, les pourcentages et les taux sont arrondis à un dixième près, tandis que les montants sont arrondis à un centième près. Les données de l'APD sont exprimées en millions de dollars US.

RÉSUMÉ

L'Aide publique au développement (APD) a connu une augmentation sensible au cours de ces dernières années au Burkina Faso, largement imputable à l'appui apporté aux actions de lutte contre l'insécurité et la COVID-19. Le présent rapport retrace les éléments saillants de la dynamique de la coopération économique et financière en 2021. Il dégage des conclusions sur le contexte socioéconomique et politique, la coordination et l'efficacité de la coopération au développement, le profil de l'APD reçue par le Burkina Faso ainsi que sur le thème de l'étude.

L'analyse du contexte socioéconomique et politique indique une amélioration des indicateurs du cadre macroéconomique et budgétaire aux plans international et national, se traduisant d'une part par la reprise de l'activité économique mondiale s'adaptant à la situation sanitaire et, d'autre part, par une résilience de l'économie nationale. On note aussi, à ce sujet, des efforts continus dans le renforcement de la gouvernance économique, politique et administrative ainsi que dans l'investissement au niveau du capital humain.

Relativement à l'analyse de la coordination et de l'efficacité de la coopération au développement, on note une amélioration progressive du ratio AB/APD entre 2017 et 2020, respectivement de 11,7% à 26,9%. Par contre, on observe une chute de ce ratio en 2021 à 11,9% qui s'expliquerait en grande partie par l'élan de solidarité exceptionnelle des partenaires en 2020 pour accompagner le Gouvernement face au choc sanitaire. Le rapport indique à cet effet la nécessité de poursuivre la tendance positive observée pour les appuis budgétaires par la dynamisation du dialogue autour de cet instrument.

Par ailleurs, la tendance fortement baissière du ratio FC/APD justifiée par l'absence d'une stratégie soutenue de promotion du Fonds commun montre la nécessité pour le Gouvernement de prendre des initiatives visant à promouvoir le panier commun en soumettant aux partenaires des programmes conséquents.

L'analyse de l'efficacité de l'aide présente aussi une prédominance de l'appui projet sur la période 2017-2021 par rapport aux autres instruments d'aide. Du reste, on note une tendance baissière du ratio AP/APD totale durant la même période malgré cette prédominance.

Le rapport note enfin avec satisfaction l'alignement de l'APD sur les enjeux socioéconomiques actuels tels que définis par le Gouvernement.

S'agissant du profil de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2021, on constate que la hausse de l'APD s'est poursuivie avec un léger taux de 1,3%, nettement inférieur à celui de 2020 qui avait atteint un niveau record de 38,3%.

L'APD 2021 a été principalement octroyée sous forme d'aide projet, de dons et d'aide multilatérale. Et la répartition sectorielle montre que trois cinquième (3/5) de l'aide (60,0%) a été absorbée par les cinq (05) secteurs de planification suivants :

- le secteur « Santé » (16,3%) ;
- le secteur « Travail, emploi et protection sociale » (14,4%) ;
- le secteur « Production agro-sylvo-pastorale » (12,1%) ;
- le secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » (8,9%) ;
- le secteur « Environnement, eau et assainissement » (8,3%).

L'étude du thème « COVID-19 : Enjeux et perspectives pour la coopération au développement » relève une forte mobilisation des partenaires au développement auprès de l'État. Cette mobilisation est justifiée par la nécessité de faire face à la persistance de la COVID-19, ces deux dernières années. En effet, les ressources extérieures mobilisées s'élèvent à 529,91 milliards de FCFA et proviennent des partenaires bilatéraux (9,6%), multilatéraux (89,8%) et des ONG/ADF (0,6%).

On note également que les appuis accordés par les partenaires sont caractérisés par la prédominance des dons (57,4%) sur les prêts, des réaménagements budgétaires (63,1%) sur les financements nouveaux et des appuis projets (66,6%) sur les appuis budgétaires et l'assistance et secours d'urgence.

Il a été constaté par ailleurs que ces flux financiers reçus des partenaires externes et internes ont permis de renforcer les capacités financières de l'État à travers le dispositif national de riposte visant à endiguer la propagation de la maladie à coronavirus. Il s'est agi aussi de faire face aux conséquences des mesures prises par les pouvoirs publics. Ainsi, des mesures d'atténuation ont consisté essentiellement à la mise en place d'un Fonds de relance économique (FRE-COVID) et à l'accompagnement des entreprises en difficulté et des ménages.

Enfin, l'étude du thème a permis de ressortir les informations relatives aux contributions des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso dans la gestion de la crise sanitaire. Elle a aussi révélé les défis liés au système sanitaire et les leçons apprises dans le cadre de la gestion de la pandémie avant de dégager des perspectives dans le sens de renforcer l'efficacité de la coopération au développement en situation de crise.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2021, la coopération au développement du Burkina Faso s'est déroulée dans un environnement marqué par un retour progressif à la normale des activités socioéconomiques, après une année profondément affectée par les effets de la pandémie de COVID-19. Cependant, la situation sécuritaire du pays demeure difficile, au regard de la persistance des attaques terroristes que connaît le pays depuis 2015.

Malgré ce contexte difficile, le Gouvernement burkinabè, en vue d'assurer la continuité du service public, a consenti de nombreux efforts afin d'apporter des réponses à la demande sociale croissante, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation et de la promotion sociale. Ces actions ont été facilitées par l'accompagnement technique et financier des partenaires au développement du Burkina Faso.

En effet, en plus des performances enregistrées dans la mobilisation des ressources propres, l'appui des partenaires techniques et financiers s'est maintenu dans la dynamique des dernières années et a été déterminant durant la période de la pandémie de COVID-19.

C'est ainsi que le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) de cette année, conformément à sa philosophie qui est de réfléchir sur une thématique d'actualité, a traité, de la « COVID-19 : enjeux et perspectives pour la coopération au développement ». Ce thème, au-delà du fait qu'il présente l'ensemble des actions menées par le Gouvernement durant cette période de crise, résume l'effort et l'apport des partenaires

au développement dans la consolidation de la sécurité humaine. En effet, face à cette crise, le Gouvernement a engagé des dépenses publiques en vue de contenir ses conséquences sur le plan économique et social tout en assurant la poursuite de la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Dans cet élan, la coopération pour le développement a pleinement joué son rôle, en réponse à un de ses objectifs qui est de soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux.

Organisé autour de quatre parties, le présent rapport, dans sa mission de restitution des résultats de la coopération pour le développement de l'année 2021 du Burkina Faso, présente brièvement dans sa première partie, le contexte économique, politique et social du pays et dans sa deuxième partie, le système national de coordination et de l'efficacité de la coopération au développement. La troisième partie analyse, quant à elle, le profil de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2021 et la quatrième partie du document est consacrée à l'étude du thème.



PREMIÈRE PARTIE :

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE
DU BURKINA FASO EN 2021



1. CADRE MACROÉCONOMIQUE

En 2021, malgré la situation sanitaire difficile, on a noté une amélioration des indicateurs du cadre macroéconomique et budgétaire aux plans international et national.



5,5%
de croissance
économique
dans l'espace
UEMOA en 2021
contre 1,8% en
2020

1.1. La reprise de l'activité économique mondiale s'adaptant au contexte sanitaire

L'année 2021 a été caractérisée par une reprise de l'activité économique au niveau mondial en dépit de la persistance de la pandémie de COVID-19. En effet, l'activité économique qui avait été plombée en 2020 par cette pandémie a repris en 2021 malgré les restrictions à la mobilité, les fermetures de frontières et les conséquences sanitaires des différents variants de la COVID-19 qui ont pesé sur la croissance.

Ainsi, selon le FMI¹ (2022), la croissance économique en 2021 au niveau mondial s'établirait à 5,9% contre une décélération de 3,1% en 2020. La reprise au niveau mondial de l'activité économique est due essentiellement aux avancées dans le domaine de la vaccination ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien budgétaires et monétaires. Cette performance est surtout tirée par le dynamisme économique des pays émergents d'Asie et, en partie, par celui des pays avancés.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique a enregistré la plus forte reprise avec un taux de croissance de 6,5% contre une baisse de 2,0% en 2020. La croissance dans ces économies en 2021 s'est fortement appuyée sur la performance économique des pays émergents d'Asie dans lesquels on note une croissance de l'ordre de 7,2%. La reprise économique dans cette partie du monde a été tirée par l'Inde (9,0% contre -7,3% en 2020) et la Chine (8,0% contre 2,3% en 2020).

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une croissance de l'ordre de 5,0% alors qu'elle a connu une contre-performance

de -4,5% en 2020. Cette croissance en 2021 est portée par le dynamisme de l'activité économique du Royaume-Uni (7,2% contre -9,4% en 2020), celui des États-Unis (5,6% contre -3,4% en 2020) et celui de la zone euro (5,2% contre -6,3% en 2020). Elle s'explique en grande partie par les mesures de soutien budgétaires supplémentaires prises dans ces grandes économies, l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite et l'efficacité des mesures prises par les autorités, notamment la vaccination, pour assurer un retour à la normale.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu aussi une reprise avec un taux de croissance de l'ordre de 4,0% contre une contraction de 1,7% en 2020. Cette reprise est tirée par les deux grandes économies de la zone qui sont l'Afrique du Sud (5,3% contre -7,0% en 2020) et le Nigeria (3,1% contre -1,9% en 2020). Elle est alimentée par la hausse des cours des matières premières, l'assouplissement des mesures mises en place pour lutter contre la pandémie et l'amélioration du commerce mondial et des conditions financières mondiales.

Au niveau de l'UEMOA, la croissance économique en 2021 s'est située à 5,5% contre 1,8% en 2020. Les effets négatifs de la crise sanitaire sur les économies des États membres de l'Union se sont nettement atténués. La tendance haussière de la croissance économique est favorisée par la reprise au niveau mondial et la mise en œuvre par les États membres, de leurs activités de relance qui ont permis de tirer à la hausse les demandes intérieure et extérieure.

1.2. Une résilience de l'économie nationale

En 2021, l'environnement socioéconomique sur le plan national a connu un contexte difficile marqué par une campagne agro-pastorale quelque peu défavorable et par la persistance de la pandémie de COVID-19 ainsi que des attaques terroristes qui ont entraîné un déplacement interne de populations.

¹ Perspectives de l'économie mondiale (janvier 2022)

1.2.1. Une croissance malgré la pandémie de COVID-19

Le PIB nominal s'est établi à 10 802,4 milliards de FCFA en 2021 contre 10 153,6 milliards de FCFA en 2020, enregistrant ainsi une croissance du PIB réel de 6,9% en 2021 contre 1,9% en 2020. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire (+12,5%) et secondaire (+8,2%). La croissance du secteur tertiaire est impulsée par la reprise des activités dans les branches « transport et auxiliaires de transport » (+27,1%), « commerce » (+20,7%), « hôtellerie et restauration » (+17,6%) et « poste et télécommunication » (+13,2%). Celle du secteur secondaire est expliquée par les branches « fabrication de ciment et autres produits minéraux » (+13,9%), « fabrication de boisson et tabac » (+9,8%), « travaux de construction, d'installation et de finition » (+7,9%) et « extraction d'or » (+7,1%). Quant au secteur primaire, il a affiché une légère baisse de 6,4% en 2021 contre une croissance de 6,5% en 2020 due à la contre-performance dans les cultures de rentes (-18,4%) et vivrières (-7,5%).

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB sur la période 2017-2021

Rubrique	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance du PIB réel (%)	6,2	6,7	5,7	1,9	6,9
Secteur primaire (%)	-0,2	13,3	1,7	6,5	-6,4
Secteur secondaire (%)	5,9	2,8	2,3	5,8	8,2
Secteur tertiaire (%)	6,2	3,7	8,4	-2,7	12,5
dont Impôts et taxes nets sur les produits (%)	21,6	16,3	11,8	3,5	6,9
PIB nominal en milliards de FCFA	8 191,3	8 920,4	9 369,2	10 153,6	10 802,4

Source : DGEP, cadrage avril 2022

1.2.2. Une inflation en expansion

Le taux d'inflation en moyenne annuelle² est ressortie à 3,9% à fin décembre 2021 contre 1,9% à fin décembre 2020. Cette augmentation du niveau général des prix à la consommation est imputable à la flambée des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,3%), des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+4,7%), des produits de « logement, eau et électricité, gaz et autres combustibles » (+2,0%) et des « services d'enseignement » (+1,5%).

La hausse des prix des produits alimentaires s'explique par l'envolée des prix des céréales non transformées, des pâtes alimentaires, de la viande, du lait, de la volaille, des agrumes et des fruits secs et noix.

1.2.3. Un solde budgétaire en dégradation

L'exécution des finances publiques en 2021 fait ressortir un solde net de gestion positif (+281,30 milliards de FCFA), traduisant une couverture des charges par les recettes. Ce solde s'est amélioré de 96,30 milliards de FCFA (+50,1%) par rapport à celui de 2020.

Prenant en compte les acquisitions nettes d'actifs non financiers, il en ressort un besoin de financement de 598,90 milliards de FCFA en 2021 contre un besoin de 532,80 milliards de FCFA en 2020, soit une aggravation de 66,10 milliards de FCFA (+12,4%). Ce besoin a été couvert par une accumulation nette de passifs de 874,40 milliards de FCFA compensée par l'accroissement net des actifs financiers de 283,90 milliards de FCFA.

À fin décembre 2021, sur la base de la Loi de finances rectificative (LFR), le besoin de financement se situerait à 651,50 milliards de FCFA (5,9% du PIB) contre 532,80 milliards de FCFA (5,2% du PIB) en 2020, soit une augmentation de 118,70 milliards de FCFA.

1.2.4. Un solde global de la balance des paiements excédentaire

En liaison avec l'évolution de ses composantes que sont la balance des transactions courantes, le compte de capital et le compte financier, le solde global de la balance des paiements du Burkina ressort excédentaire pour la troisième fois consécutive. En effet, l'excédent du solde global de la balance des paiements est passé de 67,40 milliards de FCFA en 2019 à 470,75 mil-



6,8% de croissance du PIB réel en 2021 contre 1,9% en 2020



3,9% de taux d'inflation en 2021 contre 1,9% en 2020

² Moyenne des indices des 12 derniers mois comparée à celle des 12 derniers mois précédents



liards de FCFA en 2020 puis s'affiche à 721,30 milliards de FCFA en 2021.

Pour ce qui est des transactions courantes, elles se sont soldées par un excédent de 817,81 milliards de FCFA, représentant 7,6% du PIB en 2021 contre 3,8% en 2020.

Quant au solde du compte de capital structurellement excédentaire, il s'est établi à 251,70 milliards de FCFA en 2021 contre 125,90 milliards de FCFA en 2020, progressant ainsi de 125,80 milliards de FCFA.

Enfin, le solde du compte financier est ressorti à -6,60 milliards de FCFA en 2021 contre 174,60 milliards de FCFA en 2020, soit une amélioration de 168,00 milliards de FCFA. Cette évolution résulte, d'une part, des afflux nets d'entrée de ressources financières au titre des « investissements de portefeuille » de 321,90 milliards de FCFA ainsi que des investissements directs de 306,00 milliards de FCFA et, d'autre part, des sorties nettes de ressources financières au titre des autres investissements de 459,90 milliards de FCFA.

1.2.5. Des agrégats monétaires en hausse

Entre 2020 et 2021, l'évolution de la situation monétaire a été marquée par une progression des Actifs extérieurs nets (AEN) de 721,30 milliards de FCFA (36,4%) et des créances in-

térieures de 106,50 milliards de FCFA (3,2%), induisant un accroissement de la masse monétaire de 874,10 milliards de FCFA (18,3%).

Les AEN des Institutions monétaires sont ressortis à 2 705,00 milliards de FCFA en 2021 contre 1 983,70 milliards de FCFA en 2020. Cette augmentation est principalement attribuable à la Banque centrale dont les AEN ont connu une augmentation de 160,7% entre 2020 et 2021, ceux des banques de second rang ayant progressé de 22,0%.

S'agissant des créances intérieures, elles se chiffrent à 3 487,40 milliards de FCFA en 2021 contre 3 380,80 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 3,2%. Cet accroissement est imputable à un afflux des créances nettes sur l'économie de 365,40 milliards de FCFA (11,5%). Les Créances nettes sur l'administration centrale (CN-AC) ayant connu une contraction de 258,90 milliards de FCFA (-134,6%). Ce repli des CN-AC est attribuable exclusivement à la Banque centrale (-95,4 milliards de FCFA).

Concernant la masse monétaire, elle est ressortie à 5 653,30 milliards de FCFA en 2021 contre 4 779,20 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 874,10 milliards de FCFA (18,3%). Cette évolution de la masse monétaire s'explique par l'accroissement des dépôts (670,00 milliards de FCFA, soit 16,4%) et de la circulation fiduciaire (204,10 milliards de FCFA, soit 29,3%).



2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La mise en œuvre optimale des politiques de développement repose sur une bonne gouvernance économique et financière. D'où la nécessité de disposer d'un bon système national de planification, de veiller à un meilleur accès du public à l'information et de renforcer les actions de lutte contre la corruption.

2.1. Une loi sur le pilotage et la gestion du développement en appropriation par les acteurs

L'harmonisation et la stabilisation du processus de planification et de ses outils dans l'optique de mieux impacter les conditions de vie des populations demeurent un enjeu majeur pour le Burkina Faso. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de mettre en place un dispositif réglementaire de pilotage et de gestion du développement par l'adoption de la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018.

Cette loi a pour objet d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques. Elle définit les documents à élaborer pour chaque niveau de planification que sont le document national d'orientation du développement, de politique sectorielle, de politique nationale de développement, de stratégies et les plans régionaux et communaux de développement. Par ailleurs,

en application de cette loi, trois (03) décrets et un (01) arrêté ont été adoptés. Ces textes réglementaires précisent les organes à mettre en place pour l'examen, la validation et le suivi desdits documents.

Pour permettre aux différents acteurs de s'approprier cette loi, des campagnes de communication ont été initiées depuis 2019. Ainsi, l'année 2021 a connu la poursuite de la dynamique d'appropriation avec l'organisation d'ateliers d'information et d'échanges au profit des agents de la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) et du Conseil économique et social (CES). On note aussi, entre autres, la tenue de sept (07) sessions de la Commission nationale de planification du développement (CNPDP) et neuf (09) sessions du Comité national de validation des études de faisabilité et des documents des projets et programmes (CNVDP).

2.2. Un effort continu pour un meilleur accès du public à l'information budgétaire

L'accès du public à l'information budgétaire est consacré au Burkina Faso par la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques. En effet, à l'alinéa 6 de son article 2, elle stipule que « les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques ».

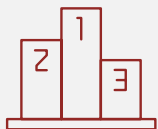
La transparence budgétaire relève donc d'une obligation des Gouvernements vis-à-vis des citoyens. Pour ce faire, elle exige la mise à disposition de documents budgétaires compréhensibles et accessibles au profit des citoyens. Elle

concerne de ce fait la présentation du budget, l'accessibilité à l'information budgétaire ainsi que les rapports entre l'État et ses démembrements.

Pour l'exercice budgétaire 2021, il faut noter la publication de l'ensemble des documents budgétaires (Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), circulaire budgétaire, loi de finances initiale et annexes, budget citoyen 2021, rapports trimestriels d'exécution du budget) sur le site web de la Direction générale du budget (www.dgb.gov.bf) conformément à la directive sur la diffusion des données et informations budgétaires. Aussi, ces documents sont à la disposition des structures déconcentrées et décentralisées à travers les Directions régionales du budget.

En outre, la Direction générale du budget (DGB) a organisé un forum national sur la participation et le contrôle citoyen de la gestion des finances publiques au Burkina Faso et un atelier technique de réflexion avec les OSC sur les mécanismes de la participation citoyenne dans le processus budgétaire et les modalités d'opérationnalisation.

Cette réflexion a permis de proposer des mécanismes pour une participation citoyenne effective dans les différentes phases (élaboration, approbation, exécution et contrôle) du processus budgétaire et des conditions pour une bonne participation citoyenne au processus budgétaire.



78^{ème}
rang selon le
rapport 2021 de
Transparency
international

2.3. La poursuite de la lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption demeure un défi majeur pour le Burkina Faso dans sa quête d'une gouvernance financière vertueuse reposant sur les principes de la transparence et de la redevabilité. Cependant, malgré les progrès réalisés dans ce domaine, ce fléau survit toujours et sape ainsi les efforts déployés par l'État et les organisations de veille citoyenne.

En effet, en dépit des progrès considérables au niveau de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption, l'analyse du phénomène révèle une persistance de la corruption dans notre pays.

Ainsi, selon le rapport 2021 de Transparency international sur la perception de la corruption, le Burkina Faso se place en dessous de la moyenne globale de l'Indice de perception de la corruption en enregistrant un score de 42 points sur 100, améliorant ainsi ledit score de 2 points par rapport à 2020. Cette performance reste mitigée au regard de l'objectif de 60 points sur 100 visé par le PNDES I. Il se place ainsi au 78^{ème} rang sur 180 pays.

L'année 2021 a connu la prise de mesures visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre la corruption à travers :

- l'adoption, le 18 novembre 2021, du mémorandum d'interpellation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) sur la lutte contre la corruption au Burkina Faso par le Réseau national de lutte anti-corruption et l'Autorité supérieure du contrôle d'État et de Lutte contre la corruption (ASCE-LC) ;
- l'adoption du décret n°2021-0756/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 14 juillet 2021 portant régime juridique applicable aux emplois de contrôleur d'État, d'assistant de vérification et d'enquêteur de l'ASCE-LC ;
- l'opérationnalisation par l'ASCE-LC de la plateforme électronique de déclaration d'intérêt et de patrimoine ;
- le lancement par le Chef de l'État de l'« opération main propre » visant à vider tous les dossiers pendants de corruption.

151^{ème} rang
depuis 2019 selon
le dernier rapport
de Doing Business

2.4. Une situation stagnante du climat des affaires

Le Burkina Faso connaît une stagnation sinon une dégradation du climat des affaires ces dernières années. Cette situation est corroborée par différents rapports dont celui de Doing Business et le rapport sur l'Indice de perception du climat des affaires (IPCA).

En effet, le dernier rapport Doing Business de 2021 indique pour notre pays une position stagnante 151^{ème} (c'est-à-dire le même rang qu'en 2019 et 2020) sur 190 pays.

La situation stagnante du climat des affaires s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs dont la situation sanitaire et sécuritaire, l'accès au financement bancaire et le déficit énergétique entre autres.

Aussi, certains handicaps propres à des régions, en particulier la crise sécuritaire et humanitaire (déplacés internes), accentuent les risques d'un climat défavorable aux affaires. En effet, les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Nord, les plus durement touchées par l'insécurité, ont été les plus affectées par le ralentissement de l'activité économique au cours de l'année 2021.

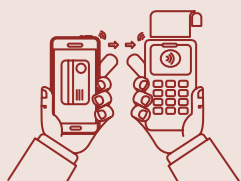
En dépit de ce contexte difficile, des efforts ont été consentis pour améliorer le climat des affaires. Il s'agit notamment :



de la poursuite en 2021, du financement des PME impactées par la crise sanitaire dans le cadre de la relance de l'économie ;



de l'amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité à travers la réalisation de centrales solaires photovoltaïques en soutien au réseau national d'électricité ;



de la vulgarisation de la digitalisation des mécanismes de recouvrement des impôts et taxes par procédés électroniques pour les contribuables relevant des divisions des moyennes entreprises à travers la loi de finances initiale 2021.

2.5. La promotion de l'emploi au cœur des défis

Au Burkina Faso, le département en charge de la jeunesse met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle au profit des jeunes, à travers trois programmes budgétaires que sont le « Programme Jeunesse », le « Programme Formation Professionnelle » et le « Programme Promotion de l'Emploi ». Pour ce faire, les principales actions menées s'articulent autour de la création d'emplois et de la promotion de l'auto-emploi.

À titre illustratif, en 2021, on enregistre la création de 2 811 emplois directs à travers le finance-

ment des projets en faveur des jeunes et 59 328 emplois indirects. Quant à la promotion de l'auto-emploi, on note le financement de 1 610 projets de promoteurs à travers le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) et le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) à hauteur de 1 027 925 000 FCFA et le financement d'activités génératrices de revenus de 19 776 femmes à travers le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF).



Création de
2 811
emplois directs
et de 59 328
emplois indirects

2.6. Le renforcement des actions socioéconomiques pour soutenir la lutte contre l'insécurité au Burkina Faso

L'année 2021 reste marquée par la persistance du déficit sécuritaire se traduisant par un regain d'activités des groupes armés terroristes. Face à cette situation, le Gouvernement du Burkina Faso et ses partenaires techniques et financiers ont entrepris des actions visant à assister les personnes affectées et à rétablir l'ordre public. Ainsi, ces actions ont été menées dans divers domaines afin de ramener la paix et la prospérité.

Dans le domaine de l'éducation, la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF) et du Programme d'urgence pour l'éducation (PUE) ont permis d'améliorer le dispositif d'apprentissage et de résilience au profit des enfants affectés par la crise sécuritaire.

En effet, au titre des principales réalisations, on note entre autres :



l'acquisition de 9 779 tables-bancs ;



la dotation de 154 300 kits scolaires ;



la location de 87 salles de classe ;



la prise en charge de 55 enseignants communautaires.

Au niveau sécuritaire, le Gouvernement a adopté en 2021 une Politique de sécurité nationale (PSN), en vue de permettre la mise en place d'une nouvelle architecture de la sécurité nationale.

En outre, la mise en œuvre du PUS-BF au titre de l'année 2021 a permis de réaliser d'importantes actions afin de juguler les conséquences néfastes de la crise sécuritaire et de renforcer la résilience des populations. Des acquis importants ont été engrangés dans le domaine de la sécurisation du territoire, la gestion des urgences humanitaires et sociales, le renforcement de la présence de l'État et la construction des bases de la résilience des populations et des terroirs.

Dans le domaine de la sécurisation du territoire, on note l'organisation des ratissages nocturnes dans les zones criminogènes dans les 06 régions du PUS-BF, des sessions de formation des membres des observatoires départementaux et provinciaux en techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires, une session de formation au profit des forces de défense et de sécurité sur le respect des droits humains dans les opérations de lutte contre le terrorisme, des sessions de vulgarisation de la loi n°039-2017/AN du 27 juin 2017 portant protection des défenseurs des droits humains, le renforcement en personnel au profit des services de sécurité (police et gendarmerie) et leur équipement dans les régions d'intervention du PUS-BF pour faciliter la mobilité des troupes.

Concernant la gestion des urgences humanitaires et sociales, les actions menées sont, entre autres, l'assistance humanitaire au profit de 2 000 000 de personnes, des transferts monétaires au profit de 79 383 ménages pauvres et vulnérables dont 19 896 Personnes déplacées internes (PDI), une assistance alimentaire à 1 394 202 personnes vulnérables victimes de catastrophes et de crises humanitaires et un appui à 441 000 ménages déplacés internes par la dotation en Articles ménagers essentiels (AME) et des appuis financiers à 595 Personnes déplacées internes pour la réalisation d'Activités génératrices de revenus (AGR).

S'agissant du renforcement de la présence de l'État, les acquis engrangés concernent l'aménagement, la construction et la réhabilitation d'infrastructures administratives, l'organisation d'audiences foraines de justice, la mise en place d'un dispositif d'assistance juridique dans des établissements pénitenciers³ avec 10 volontaires paralégaux qui assistent les prévenus n'ayant pas accès aux conseils d'avocats, l'équipement des centres communaux d'état civil en matériels informatiques, etc.

En somme, les engagements de dépenses dans le cadre du PUS-BF se chiffrent à 204,40 milliards de FCFA en 2021 pour la prise en charge des actions multiformes de résilience au profit des populations de sa zone d'intervention.



³ Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou, Prison de haute sécurité, Bobo-Dioulasso, Dori et Fada.

3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

La bonne gouvernance est l'un des principaux leviers du développement car elle est une composante clé de la lutte contre la pauvreté. En effet, la mise en place d'une bonne gouvernance et la poursuite de son renforcement est une des priorités du pays pour l'atteinte d'un développement inclusif.

3.1. La consolidation de la démocratie et de l'État de droit

L'année 2021 a été marquée par la recrudescence des attaques terroristes et la persistance de la pandémie de COVID-19, entraînant un retard dans la mise en œuvre des actions. Malgré ces difficultés rencontrées, plusieurs actions ont été entreprises dans le sens de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

Au plan juridique, on note :

- l'élaboration des avant-projets de lois portant modification des lois régissant les juridictions administratives (Tribunal administratif, Cours administratives d'appel et Conseil d'État) afin de combler les insuffisances et les incohérences constatées dans les textes et surtout corriger les lacunes en matière électorale ;
- l'élaboration d'un projet de décret portant habilitation des officiers de police judiciaire ;
- la relecture du décret portant fixation des frais de justice criminelle. Cette relecture permettra de s'adapter aux réalités socioéconomiques et de traiter avec célérité les affaires en justice.

S'agissant de l'amélioration de l'accessibilité géographique des citoyens à la justice, on note l'ouverture de deux Tribunaux de grande instance (TGI), à savoir le TGI de Ouaga II le 18 mai 2021 et le TGI de Pô le 16 septembre 2021.

Ces juridictions permettront une célérité dans le traitement des dossiers de justice et le rapprochement du justiciable à la justice. Au cours de l'année 2021, des audiences criminelles ont également été organisées par les Cours d'appel de Ouagadougou qui ont enrôlé au total 286 dossiers et rendu 240 arrêts de condamnation ferme et /ou avec sursis assortis d'amendes et ont prononcé des arrêts d'acquiescement.

Concernant l'accessibilité financière, le budget du Fonds d'assistance judiciaire a permis en 2021 d'assurer la prise en charge des frais de justice de 562 nouveaux assistés dont 165 femmes. Il faut également ajouter l'organisation de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC) qui a permis de sensibiliser la population sur les valeurs de civisme et de participation citoyenne.

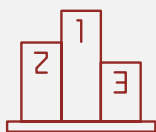
Toutes ces actions visent à faciliter le fonctionnement des structures judiciaires, de prendre en compte les évolutions et les préoccupations de la société et d'assurer le respect des droits humains.

3.2. La recherche de l'efficacité de l'administration publique

Le rôle de l'administration publique est de constituer un ensemble d'unités institutionnelles dont la fonction première est de produire des services non-marchands et d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. L'administration publique se doit d'être bien structurée, accessible et efficace pour une meilleure satisfaction de l'utilisateur.

Au cours de l'année 2021, des réformes ont été adoptées dans le but d'améliorer l'efficacité de l'administration publique. Au titre de ces réformes, on note entre autres :

- la validation de la Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique (SNMAP) 2021-2025 et de son premier Plan d'action triennal (PAT) 2021-2023 le 21 juillet 2021. La SNMAP a pour objectif d'accroître la performance de l'administration publique dans la délivrance des services publics au profit de ses usagers ;
- la validation du guide méthodologique de mise en place de la démarche qualité dans les structures administratives le



3^{ème} rang de l'Union en matière de gouvernance administrative selon le Rapport de la Fondation Mo Ibrahim

24 février 2021. Ce guide est un outil harmonisé d'aide pour relever la qualité des services de l'administration publique ;

- la résilience de l'administration publique à travers les visioconférences pour assurer la continuité du service public malgré la situation de la COVID-19.

Les efforts consentis ces dernières années par le pays dans l'amélioration de la gouvernance administrative ont été attestés par le rapport de la Fondation Mo Ibrahim qui a classé le Burkina Faso parmi les trois premiers pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UE-

MOA) avec 54 points sur 100 en 2020, après le Sénégal et la Guinée-Bissau.

Malgré les résultats fort appréciables, des défis restent à relever. L'instabilité institutionnelle reste un défi majeur en ce qu'elle constitue une entrave à la promotion de l'efficacité par un ralentissement du processus d'exécution des activités. Aussi, la modernisation de l'administration publique est à poursuivre afin d'assurer une dématérialisation complète des actes et procédures des services publics, toute chose qui permettrait de réduire les délais de traitement des dossiers, des coûts des services aux usagers et de lutter contre la corruption.

3.3. Un espace de liberté de la presse élargi et dynamique

La liberté de la presse est l'un des principaux facteurs d'ancrage démocratique qui est basé sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Elle est un indicateur de mesure de la bonne gouvernance d'un pays. Le Burkina Faso est toujours classé parmi les réussites du continent africain en matière de liberté de la presse avec un paysage médiatique dynamique, professionnel et pluraliste.

En 2021, l'État a maintenu son effort d'accompagnement de la presse privée en accordant une subvention à hauteur de 400 millions de FCFA à travers le Fonds d'appui à la presse privée (FAPP).

Selon le classement mondial 2021 de la liberté de la presse publié par Reporter sans frontières (RSF), le Burkina Faso occupe la 37^e position sur 180 pays au monde. En Afrique, il occupe la 5^e place après l'Afrique du Sud (4^e), le Ghana (3^e), le Cap-Vert (2^e) et la Namibie (1^{ère}), faisant du Burkina Faso le 1^{er} pays en Afrique francophone, en matière de liberté de presse. Si ce classement est satisfaisant, il n'en demeure

pas moins que plusieurs difficultés continuent de dégrader l'état de la liberté de presse au Burkina Faso.

Dans le contexte d'insécurité de plus en plus grandissant que le pays connaît depuis plusieurs années, la liberté de la presse et de l'information se trouve naturellement mise à rude épreuve. Il s'agit notamment de la suspension de Oméga Médias par le Conseil supérieur de la communication (CSC) le 8 juin 2021 suite à la diffusion d'informations consécutives à l'attaque terroriste à Solhan, la suspension d'Internet mobile, entre autres, qui témoignent du recul de la liberté de la presse au Burkina Faso et, partant, le droit du public à l'information pourtant consacré par la Constitution burkinabè.

Cette dégradation de l'état de la liberté de presse témoigne que des défis restent à relever pour construire des médias libres et indépendants, participant au renforcement de la bonne gouvernance, de l'État de droit et de l'élargissement des espaces de liberté.

3.4. L'ancrage de la gouvernance locale

La décentralisation du Burkina Faso repose sur la loi n°055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Ce Code détermine les compétences, les moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. Selon son article 2, la décentralisation est le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de

promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

L'année 2021 est marquée par des réformes majeures dans le but d'améliorer l'ancrage de la gouvernance locale.

Au titre de ces réformes, on peut noter entre autres :

- l'adoption, en juillet 2021, de la première Stratégie nationale de promotion de la cohésion sociale (SNCS) 2021-2025 assortie d'un plan d'action triennal pour la période 2021-2023 en réponse à la dégradation de la paix sociale, exacerbée par la crise sécuritaire ;
- l'élaboration du nouveau plan d'action quinquennal de la Stratégie décennale de la décentralisation (SDD) 2022-2026, en août 2021, qui intègre des actions à même d'apporter des solutions idoines aux problèmes d'insécurité et de fragilité sociale que le pays traverse depuis quelques années ;
- l'opérationnalisation de l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) avec l'installation d'un Conseil d'administration le 27 août

2021. L'ADCT a pour mission principale de concourir au développement des collectivités territoriales à travers la mobilisation, la centralisation et la mise à disposition de tous les appuis financiers et techniques qui leur sont destinés.

Outre ces réformes, des réflexions sont en cours pour une révision du Code général des collectivités territoriales. Cette révision aura pour objectif, d'une part, de clarifier les compétences ainsi que les ressources à transférer aux régions et aux communes et, d'autre part, de redéfinir le statut des départements et des villages afin de préciser et renforcer leurs rôles dans le développement local. Elle pourra également s'étendre sur la réforme des communes à statut particulier pour donner plus de responsabilités aux arrondissements.



4. UN EFFORT CONTINU EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN

Une économie solide et innovante est bâtie autour de ressources humaines qualifiées et épanouies d'où la nécessité d'un investissement continu dans le capital humain. C'est dans cette optique que le Burkina Faso a fait du développement du capital humain l'un de ses principaux axes en termes d'investissements dans le deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2025. Ces investissements se font aussi bien dans l'éducation, la formation professionnelle et technique, que dans la santé et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

4.1. L'offre éducative en progression

L'éducation est souvent présentée comme la source de l'émancipation et du développement des nations : « éduquer ou périr » écrivait à juste titre l'historien burkinabè Joseph Ki-Zerbo en 1990. C'est dans ce sens que le Burkina Faso a fait de la promotion de l'éducation son cheval de bataille. Il s'est engagé à assurer le développement de l'offre éducative tout en mettant l'accent sur l'équité et la qualité des infrastructures et des ressources humaines. Cet engagement concerne aussi bien l'éducation formelle que l'éducation non formelle.

4.1.1. L'éducation formelle

Au cours de l'année 2021, des efforts ont été fournis pour améliorer, entre autres, l'offre édu-

cative et le renforcement des capacités du personnel malgré la situation sécuritaire et sanitaire délétaire.

❖ La réalisation des infrastructures éducatives et la situation des effectifs des élèves

Nombreuses sont les actions menées par le Gouvernement burkinabè et ses partenaires au développement dans le but d'assurer le développement de l'offre éducative tout en mettant fin aux classes sous paillotes. Dans ce sens, plusieurs investissements ont été réalisés courant 2021. Ces investissements ont permis d'accroître le nombre des établissements fonctionnels comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Évolution des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2019-2020 et 2020-2021

Niveau d'enseignement	Statut	2019-2020	2020-2021	Taux d'accroissement 2021-2020 (%)
Préscolaire	Public	192	219	14,1
	Privé	1 405	1 462	4,1
	Total préscolaire	1 597	1 681	5,3
Primaire	Public	10 630	10 537	-1
	Privé	4 233	4 540	7,3
	Total primaire	14 863	15 077	1,4
Post-primaire et secondaire	Public	2 077	2 156	2,4
	Privé	2 245	2 328	3,8
	Total post primaire et secondaire	4 322	4 484	3,7
Total	Public	12 899	12 912	0,1
	Privé	7 883	8 330	5,7
	Total général	20 782	21 242	2,2

Source : DGESS/MENAPLN 2022

Les établissements scolaires fonctionnels ont connu une augmentation en termes de nombre passant de 20 782 en fin décembre 2020 à 21 242 en fin décembre 2021, soit un taux d'accroissement de 2,2%. Cette croissance est constatée dans les différents ordres d'enseignement. Cela démontre les efforts déployés par l'État et ses partenaires pour pallier à la fermeture des écoles due à l'insécurité.

Tableau 3 : Évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle par niveau et selon le statut entre 2019-2021

Niveau d'enseignement	Statut de l'établissement	2019-2020		2020-2021		Taux d'accroissement 2021-2020 (%)	
		Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Préscolaire	Public	23 880	11 736	25 794	12 583	8,0	7,2
	Privé	100 126	49 360	104 617	51 699	4,5	4,7
	Total préscolaire	124 006	61 096	130 411	64 282	5,2	5,2
Primaire	Public	2 481 946	1 233 229	2 486 792	1 239 780	0,2	0,5
	Privé	758 401	365 902	802 944	390 117	5,8	6,6
	Total primaire	3 240 347	1 599 131	3 289 736	1 629 897	1,5	2,0
Post-primaire	Public	619 878	319 036	637 085	338 377	2,8	6,1
	Privé	429 914	230 374	404 578	219 736	-5,9	-4,6
	Total post primaire	1 049 792	549 410	1 041 663	558 113	-0,8	1,6
Secondaire	Public	149 875	62 081	158 197	69 021	15,0	18,8
	Privé	161 547	76 105	170 592	83 734	17,9	21,3
	Total secondaire	311 422	138 186	328 789	152 755	5,6	10,5
Total	Public	3 275 579	1 626 082	3 307 868	1 659 761	1,0	2,1
	Privé	1 449 988	721 741	1 482 731	745 286	2,3	3,3
	Total général	4 725 567	2 347 823	4 790 599	2 405 047	1,4	2,4

Source : DGESS/MENAPLN 2022

Pour l'année scolaire 2020-2021, on dénombre 130 411 auditeurs dont 49,3% de filles au préscolaire. Au primaire, le nombre d'élèves se chiffre à 3 289 736 dont 49,5% de filles. Il ressort que 75,6% de ces élèves proviennent du public. Le post-primaire et le secondaire comptent respectivement 1 041 663 et 328 789 élèves.

Les effectifs des élèves dans l'éducation formelle ont évolué de 4 725 567 pour 2019-2020 à 4 790 599 pour 2020-2021, soit une hausse de 1,4% et la proportion des filles a connu une progression de 2,4%.

❖ Le renforcement du personnel enseignant

Au 31 décembre 2021, on a dénombré 3 363 agents recrutés dont 200 éducateurs de la petite enfance, 700 professeurs des écoles, 1 938 enseignants du post-primaire et du secondaire et 525 agents pour le personnel administratif. On note également le recrutement de 1 000 Instituteurs adjoints certifiés (IAC) sur mesures

nouvelles et la mise à disposition des établissements de 2 364 éducateurs/enseignants.

❖ Autres actions liées à l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité de l'éducation

Au titre de la cantine endogène, la mobilisation de la communauté éducative a permis de couvrir les besoins alimentaires et nutritifs des élèves pour une durée plus longue. Pour l'année scolaire 2020-2021, 4 174,72 tonnes de vivres ont été collectées pour une valeur monétaire estimée à 1,88 milliard de FCFA contre 2 920,28 tonnes d'une valeur de 1,31 milliard de FCFA en 2019-2020, soit une hausse de 43,0%.

Pour ce qui concerne les bourses, 22 406 ont été renouvelées et 6 137 nouvelles bourses ont été octroyées aux élèves du post-primaire, du secondaire général et de la formation technique et professionnelle. En vue de soutenir les efforts du Burkina Faso en matière d'alimentation et de nutrition scolaire, le gouvernement bénéficie de



21 242
établissements
scolaires
fonctionnels en
2021 contre
20 782 en 2020



3 363
agents recrutés
dont 200
éducateurs de la
petite enfance,
700 professeurs
des écoles, 1 938
enseignants du
post-primaire et
du secondaire
et 525 agents
pour le personnel
administratif



22 406
bourses
renouvelées et
6 137 nouvelles
bourses octroyées
aux élèves du
post-primaire,
du secondaire
général et de
la formation
technique et
professionnelle

l'accompagnement de certains partenaires. Au total, 18 410 tonnes de vivres d'un montant de 17,40 milliards de FCFA ont été mobilisées par les PTF.

Aussi, pour améliorer la qualité nutritive des repas servis à l'école, la communauté éducative a contribué à la mise en place de 435 jardins scolaires, de 390 champs scolaires et de 14 unités d'élevage.

Pour contribuer à la santé sexuelle et reproductive des jeunes, des séances de sensibilisation des élèves du post-primaire et du secondaire sur le VIH/SIDA et les IST ont été menées et ont permis de toucher 30 374 apprenants dont 16 404 filles (54,0%) à travers les 13 régions du pays.

Au titre des difficultés liées à l'accès à l'éducation, le secteur a connu la fermeture et la destruction d'établissements et de matériel scolaire suite à l'insécurité. Ainsi, 3 280 (soit 13,1%) des structures éducatives du pays ont été fermées et 511 221 élèves (dont 200 697 filles) et 14 901 enseignants (dont 3 890 femmes) sont affectés.

Pour pallier cette situation qui a profondément affecté le système éducatif burkinabè, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures stratégiques qui ont permis la relocalisation de 25 établissements dans des localités jugées sécurisées, la réouverture de 205 écoles pour 39 812 élèves, le recrutement de 1 099 enseignants et la réinscription de 135 981 élèves à travers 3 673 établissements scolaires sur l'ensemble du territoire national.

Afin de parvenir à une éducation de qualité, des assises nationales de l'éducation se sont tenues

du 18 au 20 novembre 2021 à Ouagadougou. Elles ont été une occasion de passer en revue le système éducatif afin de diagnostiquer les insuffisances et de proposer des solutions pour y remédier.

4.1.2. L'éducation non formelle

Tout comme l'éducation formelle, le Gouvernement ne ménage aucun effort pour un développement de l'éducation non formelle. En effet, l'alphabétisation et la formation jouent un rôle essentiel de par leur contribution au développement socioéconomique, à la santé, à la croissance et à l'autopromotion individuelle et collective. Aussi, un document de Stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle (SNDENF) a été adopté en 2021. Le nombre d'apprenants en éducation non formelle en 2021 a été de 99 866 dont 78,0% de femmes. Ce nombre a progressé de 5,1% par rapport à son niveau de 2020 avec toutefois une baisse de 2,0% des apprenants hommes. Les apprenants sont composés des adultes au nombre de 86 405 et des adolescents au nombre de 13 461 (voir tableau 4).

La campagne d'alphabétisation 2021 a enregistré 69 648 apprenants adultes. La majorité des apprenants (69 474) a participé aux évaluations avec un taux de succès de 96,2%. Cela dénote de l'intérêt et de la disponibilité de l'ensemble des acteurs à cette campagne. La campagne a enregistré 43 471 déclarés alphabétisés dont 34 807 femmes, soit 80,1%. On note un taux moyen de déperdition de 4,0% dans l'ensemble dont 4,7% chez les hommes contre 3,9% chez les femmes.

Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2020 et 2021

Sexe	2020	2021			Taux d'accroissement (%)
		Adultes	Adolescents	Total	
Hommes	22 289	15 628	6 231	21 859	-2,0
Femmes/filles	72 708	70 777	7 230	78 007	7,3
Ensemble	94 997	86 405	13 461	99 866	5,1

Source : DGESS/MENAPLN : annuaire statistique de l'éducation non formelle 2020-2021



4.2. La formation technique et professionnelle en consolidation

Longtemps relégué au second plan dans le système éducatif national, l'enseignement technique et professionnel est devenu l'une des priorités du pays. En effet, il joue un rôle déterminant dans le développement économique et l'industrialisation du pays. L'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques pour l'exercice d'un métier facilite une transition réussie des jeunes diplômés vers le marché du travail en améliorant leur employabilité. C'est pourquoi le Gouvernement, tout en étant conscient de la nécessité d'offrir des possibilités d'éducation et de formation actualisées, motivantes et adaptées aux besoins du marché du travail, a poursuivi les réformes et les efforts d'investissement dans ce domaine.

En 2021, plusieurs réformes ont été entreprises dans ce cadre en vue d'améliorer l'accès à la formation et d'accroître l'offre de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) dans les secteurs économiques prioritaires au profit des jeunes et adultes. Ainsi, on peut noter (i) l'adoption de la Stratégie de développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (SDEFTP) du MENAPLN horizon 2021-2025, (ii) la relecture de 20 référentiels de l'enseignement technique industriel et tertiaire et l'élaboration de leurs modalités de passage et règlements d'examen, (iii) la mise en œuvre du projet d'ouverture de spécialités techniques dans l'enseignement général au Burkina Faso.

Ce dernier a pour but d'élargir la faisabilité de jumelage de six (06) nouvelles spécialités avec les séries A ou D portant sur les filières professionnelles suivantes : la production animale, la plomberie, la coiffure et l'esthétique, l'informatique de gestion, le réseau et la maintenance informatique, l'électricité et l'installation d'équipements solaires.

En termes d'investissement en 2021, les efforts ont essentiellement concerné la poursuite de la réalisation d'infrastructures d'enseignement. À cet effet, il y a eu la pose de la première pierre du futur lycée de l'EFTP de Zambélé, dans la commune de Gomponsom dans le Passoré.

En ce qui concerne les formations dispensées, environ 65 247 personnes ont bénéficié d'une formation en entrepreneuriat en 2021 contre 9 932 en 2020 ; 3 474 personnes ont été formées en Techniques de recherche d'emplois (TRE) et assimilés contre 2 446 en 2020 et 578 personnes ont bénéficié de stages contre 107 en 2020. Aussi, plus de 102 600 personnes ont été formées/sensibilisées en civisme, en citoyenneté, en prévention de l'extrémisme violent, en conduites addictives, en engagement citoyen et en santé sexuelle et reproductive. Enfin, en termes d'accompagnement, 1 907 nouveaux kits d'apprentissage d'un montant de 47,67 millions de FCFA ont été octroyés aux élèves de l'EFTP.



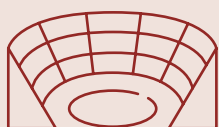
65 247

personnes formées en entrepreneuriat en 2021 contre 9 932 en 2020
3 474 en Techniques de recherche d'emplois et assimilés
578 bénéficiaires de stages

4.3. La poursuite de la consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur

Au cours de l'année 2021, le Gouvernement a maintenu sa dynamique dans la consolidation de la mise en œuvre de sa politique éducative au niveau du supérieur. Des acquis ont été engrangés en termes de capacité d'accueil des structures estudiantines, d'offres de formation, et de fourniture des services sociaux aux étudiants.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des investissements au profit des universités et des grandes écoles publiques. Ainsi, on note l'achèvement de certaines infrastructures et la poursuite de la construction pour d'autres. La majorité des constructions concerne des bâtiments pédagogiques. Les réalisations se présentent ainsi qu'il suit :



l'achèvement de la construction d'un **amphithéâtre de 1 000 places** et d'un autre de **1 500 places** à l'**Université Thomas SANKARA** ;



la construction d'un **pavillon** à proximité de l'**UFR/SDS à l'Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ)** ;



10 083 336
plats servis aux
étudiants
2 300 bourses
octroyées
6 612 bourses
renouvelées
79 256 aides et
10 772 prêts aux
étudiants



l'achèvement des gros œuvres du siège de l'Université virtuelle (UV-BF) à 100% ;



la réhabilitation du bâtiment à 3 salles de classe et la réfection de la salle du Conseil de formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'UNZ ;



la réhabilitation du bâtiment de Koudougou pour abriter la filière textile au profit de l'École Polytechnique de Ouagadougou.

Les investissements dans l'offre de formation ont permis d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur faisant passer en 2021, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants à 884 contre 739 en 2020, pour une cible initiale de 784 étudiants. Le taux d'étudiants ayant achevé un cycle est passé de 66,1% à 70,6% en 2021 pour une prévision de 67,9%.

En vue d'améliorer la fourniture des services sociaux aux étudiants, l'année 2021 a été marquée par la poursuite des investissements. À cet effet, environ 8 099 étudiants représentant 78,5% des étudiants demandeurs de logement ont été effectivement admis en cités ou résidences universitaires.

La poursuite des œuvres universitaires a concerné la prise en charge médicale, la restauration de 17,7% d'étudiants, soit 10 083 336 plats servis, l'octroi de 2 300 bourses et le renouvellement de 6 612 bourses. On note également l'octroi de 79 256 aides et 10 772 prêts aux étudiants. Des prêts de laboratoire et des subventions d'études ont aussi été accordés aux étudiants doctorants.

Malgré ces efforts déployés, l'offre des services au niveau de l'enseignement supérieur reste en deçà des attentes. Il se pose donc la nécessité de renforcer les actions dans un contexte de déconcentration universitaire et d'accroissement significatif du nombre d'étudiants.

4.4. Un effort d'accroissement de l'offre sanitaire dans un contexte de COVID-19 et d'insécurité

En 2021, suite à l'orientation stratégique III du PNDES 2021-2025, les actions du secteur de la santé ont consisté en l'équipement et en des réformes stratégiques du secteur. On note aussi des mesures de prise en charge, de prévention et de promotion visant à contenir les effets de morbidité et de mortalité liés à la maladie à COVID-19.

Pour ce qui concerne le renforcement des infrastructures sanitaires et des équipements, les travaux entamés en 2020 se sont poursuivis en 2021. On note la finalisation des travaux dans le Centre de médecine traditionnelle et de soins intégrés de Ouagadougou, l'inauguration le 11 septembre 2021 du centre de néphrologie et d'hémodialyse de Ouahigouya et l'achèvement du centre national de référence en médecine physique et réadaptation. Le centre de radiothérapie de Bobo-Dioulasso est en cours de réalisation.

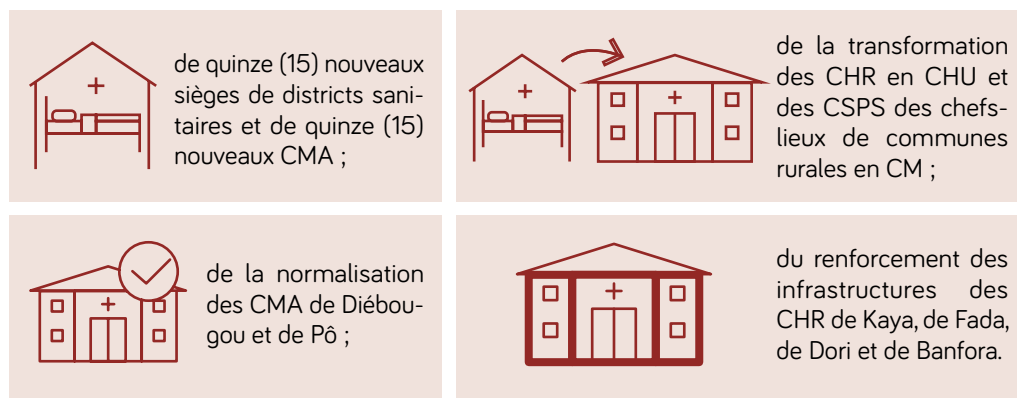
En outre, d'importants projets de construction et d'équipement d'infrastructures sanitaires sont en cours d'exécution. Il s'agit notamment :



du Centre de cancérologie et du Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie à Ouagadougou ;



de deux (02) centres de gériatrie à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et des CHR de Dédougou, de Fada N'Gourma et de Gaoua ;



Par ailleurs, certaines réformes entamées les années précédentes sont toujours en cours de mise en œuvre en 2021. Il s'agit :

- des mesures de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 05 ans pour un montant d'environ 35,00 milliards de FCFA (données extraites le 24/01/2022) ;
- de l'extension de la mesure de gratuité des services de planification familiale à toutes les régions du pays pour un montant d'environ 1,83 milliard de FCFA (données extraites le 24/01/2022) ;
- de la Fonction publique hospitalière (FPH) avec la mise en place de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaire (AGSP) et le reversement des agents de santé dans la FPH ;
- des activités du Régime assurance maladie universelle (RAMU) dans 04 sites pilotes (Boucle du Mouhoun, le Centre, le Nord et les Hauts-Bassins) par le biais des mutuelles sociales.

En termes de renforcement de la qualité des soins et d'amélioration des services de santé en 2021, des progrès significatifs ont été enregistrés. Ainsi, le taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes est passé de 134 en 2020 à 114 en 2021 pour une cible de 80. De même, le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans est

resté stable entre 2020 et 2021 à 1,4%. Aussi, la proportion des dépôts de médicaments essentiels génériques n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs a progressé en 2021 pour se situer à 20,8% contre 14,5% en 2020 pour une cible de 85,0%. Enfin, le rayon moyen d'action théorique est à 5,6 km en 2020 y compris le privé, pour une norme OMS qui est de 6 km.

L'année 2021 a été marquée par une évolution de la pandémie de COVID-19. À sa semaine 52, des cas positifs à la COVID-19 ont été notifiés dans toutes les régions sanitaires du pays, soit un cumul de 17 068 cas positifs. Au total, 317 personnes sont décédées. Le pic des décès cette année se situe entre la semaine 39 et la semaine 45.

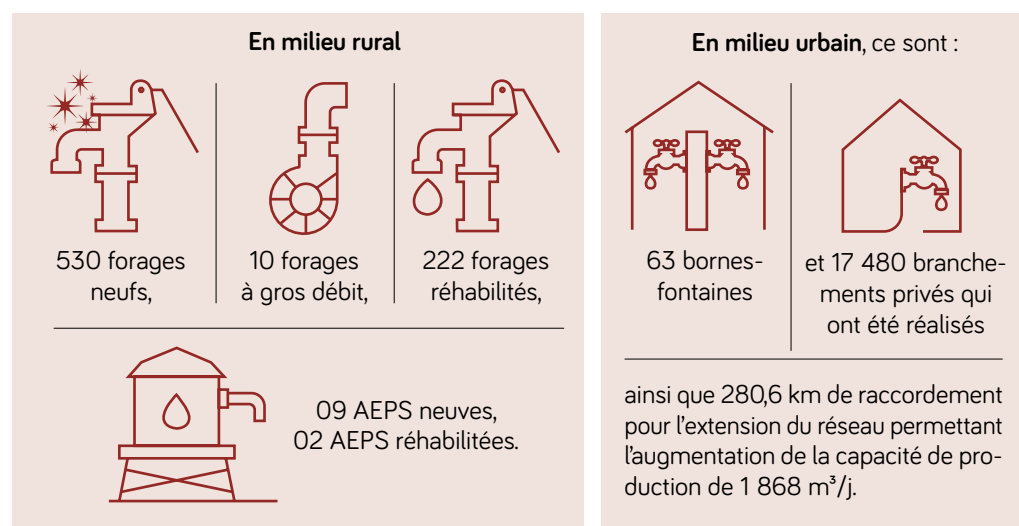
En réponse, un accent a été mis sur les activités de dépistage, de prise en charge des cas et sur la vaccination. Les actions promotionnelles de mesures de prévention individuelles et collectives ont également été poursuivies. Toutes ces activités ont été possibles grâce aux ressources complémentaires mobilisées par le Gouvernement et l'appui des PTF.

Malgré ces résultats, le secteur s'est vu freiner dans son élan par l'insécurité. En effet, au 31 décembre 2021, 295 établissements de santé étaient touchés par l'insécurité dans huit régions du pays, dont 149 fermés. Cette situation a privé plus de 1 843 421 personnes de l'accès aux soins de santé.

4.5. La poursuite du renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Le renforcement de l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement s'est perpétué en 2021 par la réalisation des activités de consolidation des acquis, d'une part, et la réalisation d'activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre des investissements structurants, d'autre part.

Les investissements réalisés pour l'accès à l'eau potable ont permis la réalisation de :



Afin de contribuer à l'assainissement et à la gestion des eaux usées et excréta, ce sont 12 926 latrines (familiales, scolaires, dans les centres de santé et publiques) et 4 761 puisards familiaux qui ont été réalisés en milieu rural.

Tableau 5 : Assainissement des Eaux Usées et Excréta en milieu rural

Intitulé	Total Programmation (a)	Total réalisation			Taux de réalisation (%) =b/a*100
		Programmation (b)	Hors programmation (c)	Total (d)	
Latrines familiales	38 943	5 046	7 569	12 615	13,0
Puisards familiaux	5 579	1 227	3 534	4 761	22,0
Latrines scolaires	630	160	49	209	25,4
Latrines dans les centres de santé	126	25	24	49	19,8
Latrines publiques	275	14	39	53	5,1

Source : DGEES/MEA, 2022

En milieu urbain, les ressources injectées ont permis la réalisation de 9 979 latrines familiales, 7 058 puisards familiaux, 60 latrines institutionnelles et publiques et un raccordement de nouveaux abonnés comme l'indiquent les tableaux ci-dessous.

Tableau 6 : Assainissement des Eaux Usées et Excréta en milieu urbain

Intitulé	Total programmation	Total réalisation	Taux de réalisation (%)
Latrines familiales	25 300	9 979	39,4
Puisards familiaux	16 480	7 058	42,8
Latrines institutionnelles et publiques	300	60	20,0
Raccorder de nouveaux abonnés au réseau d'assainissement collectif	100	1	1,0

Source : DGEES/MEA, 2022

En matière d'aménagements hydrauliques, plusieurs acquis sont à noter. Ce sont entre autres :

- la réalisation des barrages de Kouldisgou et de Taba dans la région du Plateau central occasionnant la mobilisation de 4 859 159 m³ d'eau supplémentaire ;
- la réception des travaux et de réhabilitation du barrage de Lâ dans la région du Centre-Ouest ;
- l'achèvement des études des barrages de Batié, Békuy, Toumousséni et Tuiré.

Au titre de la gestion intégrée des ressources en eau en 2021, plusieurs activités ont été réalisées. Il s'agit entre autres :

- du recouvrement de la taxe de prélèvement de l'eau brute à hauteur de 2,03 milliards de FCFA sur une prévision de 2,65 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 76,6% ;
- du suivi du réseau qualité de l'eau de 41 sites de prélèvement sur les 80 (51,3%) que compte le pays et de 28 stations sur les 98 (28,6%) pour le réseau hydrométrique.







DEUXIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA COORDINATION
ET DE L'EFFICACITÉ DE LA COO-
PÉRATION AU DÉVELOPPEMENT



1. ÉTAT DES LIEUX DES INSTRUMENTS ET OUTILS DE COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Ce chapitre présente brièvement les principaux outils de planification et cadres de concertation qui contribuent à la coordination de la coopération au développement au Burkina Faso.

1.1. Les outils de planification utilisés dans le cadre de la coordination de la coopération au développement

L'atteinte d'un développement économique et social harmonieux passe par une planification rigoureuse des actions à mettre en œuvre sur différentes périodes, afin d'aboutir à une croissance économique forte, soutenue et inclusive. Pour y parvenir, le Gouvernement a mis en place des outils de planification stratégique et opérationnelle conformes aux standards internationaux.

La plupart de ces outils de planification sont utilisés comme des instruments de travail dans le cadre de la coordination des interventions des partenaires au développement intervenant au Burkina Faso.

1.1.1. Le PNDES-II comme référentiel national et principal outil de dialogue



Le référentiel national de développement est le principal document qui donne les grandes orientations de développement du pays sur une période de 5 ans.

En accord avec le principe de l'alignement, il est utilisé comme base de dialogue avec les partenaires au développement afin que leurs interventions puissent être conformes aux priorités nationales. Aussi, la plupart des PTF faisant des appuis budgétaires se basent sur la mise en œuvre de certaines réformes de la Matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants (MRSIS) comme critères de décaissements de leurs ressources.

Débutée en 2019 dans le cadre d'un processus participatif et consensuel, la formulation d'un nouveau Référentiel national de développement (RND) pour la période 2021-2025 a abouti le 30 juillet 2021 à l'adoption, par le Conseil des ministres, du deuxième Plan national de déve-

loppement économique et social (PNDES-II) 2021-2025.

Le PNDES-II tire ses fondements du programme présidentiel 2021-2025, de la vision prospective Burkina 2025, des politiques sectorielles et des engagements internationaux (Objectifs de développement durable (ODD) 2015-2030, Agenda 2063 de l'Union africaine, etc.).

Son objectif global est de « rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive ».

Le coût global du PNDES-II s'élève à 19 030,70 milliards de FCFA. Il sera financé à hauteur de 11 989,60 milliards de FCFA (63%) par les ressources propres et 1 712,97 milliards de FCFA (9%) par les ressources extérieures sur la base des conventions déjà signées. Il en résulte un besoin de financement de 5 328,12 milliards de FCFA à rechercher.

1.1.2. Les programmes sectoriels et régionaux comme outils d'opérationnalisation du PNDES-II

Conformément à l'article 33 de la loi n°034-2018/AN portant sur le pilotage et la gestion du développement, la politique nationale de développement est élaborée en cohérence avec les politiques sectorielles pour conduire l'action du Gouvernement. Fort de ce fondement, celui-ci a prévu dans le PNDES-II 2021-2025, l'élaboration des programmes sectoriels et régionaux comme outils de son opérationnalisation au niveau sectoriel et local.

Ainsi, le programme sectoriel est une déclinaison du PNDES-II 2021-2025, au niveau sectoriel, en tenant compte de la politique sectorielle en vi-

gueur, de la MRSIS sectorielle, des plans d'action ministériels et des budgets programmes des ministères du secteur.

Le programme régional est, quant à lui, la déclinaison du PNDES-II 2021-2025, au niveau régional, en prenant en compte la MRSIS régionale, les Plans communaux de développement (PCD), les Plans régionaux de développement (PRD) et les Plans annuels d'investissements (PAI).

1.1.3. Le Programme d'investissement public comme moyen de planification opérationnelle

Le Programme d'investissement public (PIP) est l'instrument de programmation et de suivi de l'exécution des dépenses d'investissement financées sur les ressources budgétaires (internes et externes). À ce titre, il est la traduction, en termes de projets et programmes, des orientations du Gouvernement visant à promouvoir les conditions favorables pour une croissance durable à même de réduire la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accroître le nombre d'emplois créés.

Le PIP est constitué de projets dont les financements sont entièrement ou partiellement acquis. Ces projets sont regroupés en deux (02) types :

- les projets dits « nationaux » dont les financements sont assurés exclusivement par les ressources propres de l'État ;
- les projets dits « du noyau sûr » dont les financements sont assurés par les ressources extérieures, avec ou sans contrepartie nationale.

En 2021, les prévisions des dépenses publiques d'investissement se sont élevées à 874,35 milliards de FCFA contre 789,81 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 10,70%. Cette hausse s'explique principalement par la priorité donnée par le Gouvernement aux investissements publics dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi, la dotation révisée du PIP de 2021 en Crédit de paiement (CP) est dominée par les ressources internes qui se chiffrent à 528,77 milliards de FCFA, soit 60,48% desdites prévisions comme l'illustre le tableau ci-après.



874,35
milliards de FCFA
de dépenses
publiques en 2021
contre 789,81
milliards de FCFA
en 2020

Tableau 7 : PIP révisé par type et mode de financement entre 2020 et 2021

Mode de financement	Dotations révisées 2020 (en milliards de FCFA)		Dotations révisées 2021 (en milliards de FCFA)		Variations (2020/2021) (en %)		Parts par mode de financement (dotations révisées 2021 en %)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Ressources internes	324,29	437,55	368,62	528,77	13,67	20,85	54,62	60,48
Projets entièrement financés sur ressources propres	290,58	397,65	335,82	456,81	15,57	14,88	49,76	52,25
Contreparties	33,71	39,90	32,80	71,96	-2,70	80,35	4,86	8,23
Ressources extérieures	326,01	352,26	306,21	345,58	-6,07	-1,90	45,38	39,52
Projets entièrement financés sur prêts	198,85	143,46	155,61	124,49	-21,75	-13,22	23,06	14,24
Projets entièrement financés sur dons	127,16	208,80	150,60	221,09	18,43	5,89	22,32	25,29
Total	650,30	789,81	674,83	874,35	3,77	10,70	100,00	100,00

Source : DGEF, Rapport PIP, 2022

1.2. Les cadres de concertation dans la coordination de la coopération au développement

Une bonne coordination de l'aide permet de renforcer son efficacité à travers l'harmonisation des procédures, le renforcement de la maîtrise de l'information et l'ajustement des interventions des partenaires grâce à la concertation permanente entre le Gouvernement et ces derniers.

L'instauration d'une concertation et d'un dialogue permanents avec les partenaires au développement sont indispensables pour une meilleure coordination de l'aide. En vue de faciliter ce dialogue entre le Gouvernement et ses PTF, plusieurs cadres mixtes de concertation ont été mis en place. Il s'agit des cadres de suivi du PNDES, des tables rondes de mobilisation des ressources financières, des rencontres MEFP-Troika des PTF et Gouvernement-PTF, des Journées nationales de concertation État-ONG, les cadres de concertation avec les bilatéraux ainsi qu'avec les multilatéraux.

1.2.1. Les cadres de suivi du PNDES

Selon le décret n°2017-0004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES, et l'ensemble de ses modificatifs, le SP/PNDES est l'organe administratif et technique de coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES.

À ce titre, il assure, entre autres, le secrétariat des cadres de concertation de suivi du PNDES au niveau national et participe aux travaux des cadres de concertation aux niveaux sectoriel et régional. Ces cadres sont (i) le Comité national de pilotage ; (ii) le Comité technique national et (iii) les Cadres sectoriels et régionaux de dialogue.

• **Le Comité national de pilotage (CNP)**

Il est l'organe politique dans le dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PNDES-II. Le CNP est présidé par son Excellence Monsieur le Premier ministre. Le Ministre en charge du développement en assure la vice-présidence. Il est composé de membres qui sont la Troika des PTF, les présidents ou vice-présidents des CSD, des observateurs, etc.

Le 02 juillet 2021, le CNP a tenu une session qui a porté sur le rapport annuel de mise en œuvre du PNDES 2020 et la validation du projet de Référentiel national de développement (RND).

• **Le Comité technique national (CTN)**

Cet organe technique est chargé de préparer les dossiers à soumettre au CNP. Présidé par le Secrétaire général (SG) de la Primature, il est composé, entre autres, des SG des départements ministériels, des conseillers spéciaux de la Primature, d'observateurs et de rapporteurs. Le CTN s'est réuni le 23 avril 2021 par visioconférence, pour examiner et adopter les documents relatifs au rapport de performances 2020 et le projet de RND avant sa soumission au CNP.

• **Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD)**

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES au niveau sectoriel sont assurés par les secrétariats techniques des quatorze (14) CSD correspondant aux secteurs de planification. Chaque CSD est présidé par un Ministre chef de file du secteur assisté de Ministres vice-présidents. Pendant l'année 2021, tous les CSD se sont régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles du PNDES avec la présence effective des présidents et/ou vice-présidents ainsi que des PTF. Les CSD ont aussi opérationnalisé l'ensemble de leurs groupes thématiques.

• **Les Cadres régionaux de dialogue (CRD)**

Au niveau régional, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES sont assurés par les Directions régionales de l'économie et de la planification (DREP) qui font office de secrétariats techniques des Cadres régionaux de dialogue. En 2021, les CRD, présidés par les Gouverneurs de région, assistés des Présidents des Conseils régionaux, se sont régulièrement réunis et ont

tous tenu leurs sessions annuelles sur la mise en œuvre du PNDES en 2020. Dans les communes ne disposant pas de PCD en cours de validité, les actions de leurs PAI ont été prises en compte.

• **Les Cadres de concertation autour des appuis budgétaires**

Dans le cadre du suivi des mesures/indicateurs de décaissement des appuis budgétaires avec les PTF membres du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB), des rencontres régulières sont organisées entre le MEFP, les PTF et les Ministères sectoriels concernés. Elles visent à échanger, entre autres, sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines mesures de décaissement pour éventuellement trouver des solutions. Pour 2021, on pourra retenir essentiellement une seule rencontre tenue avec les PTF membres du CSD-Gouvernance économique (BAD, UE, BM, France, AFD, Suisse, KfW et SNU) le 24 février 2021.

Aussi, pour la mise en œuvre du nouveau Programme de résilience de l'Union européenne sur la période 2022-2023, une rencontre a été organisée le lundi 13 septembre 2021 avec les parties prenantes. Cette rencontre avait pour objectifs de s'assurer de la bonne compréhension des indicateurs proposés et de convenir des dispositions à prendre pour leur réalisation à bonne date. À la suite de cette rencontre, des rencontres bilatérales entre le bailleur et chaque structure impliquée ont été tenues.

Enfin, en vue du suivi des appuis budgétaires dans notre pays, un groupe multisectoriel a été mis en place au sein du MEFP. Ce groupe de travail fait périodiquement le point sur l'état d'avancement des mesures et indicateurs convenus avec les différents PTF dans le cadre des programmes d'appuis budgétaires. Ainsi, trois rencontres ont été tenues le 21 octobre, le 19 novembre et le 17 décembre 2021 pour le compte de ce groupe de travail multisectoriel.



1.2.2. Les tables rondes de mobilisation des ressources

Le Burkina Faso a recours aux tables rondes pour mobiliser des ressources financières nécessaires au financement de ses politiques de développement. Il s'agit des tables rondes générales, sectorielles et/ou thématiques.

La table ronde générale, encore appelée « *Conférence de table ronde* » ou « *Conférence internationale pour le financement de la stratégie de développement* », a pour objectifs principaux : (i) d'offrir au Gouvernement une plateforme internationale pour présenter sa vision et sa stratégie de développement et aux partenaires, un cadre pour réaffirmer leur engagement à soutenir le pays, (ii) de sécuriser les financements pour combler le gap nécessaire au financement global de la stratégie de développement, (iii) de mobiliser les partenaires pour financer le gap en fonction de leurs moyens financiers et leurs expertises, (iv) de renforcer les partenariats entre le pays, les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que les investisseurs privés, les pays émergents et les fonds souverains, (v) de renforcer l'harmonisation des interventions des partenaires au développement et (vi) de nouer des relations avec de nouveaux partenaires et investisseurs. Elle est généralement présidée par le Premier ministre.

Les tables rondes sectorielles ou thématiques découlent en principe d'une table ronde générale et ont pour objectifs de (i) combler le gap de financement des secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement et insuffisamment financés, (ii) mobiliser les partenaires autour de thématiques nouvelles censées contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le référentiel national de développement. La table ronde sectorielle ou thématique est généralement présidée par le ministre en charge des finances.

En 2021, avec l'adoption du PNDES-II 2021-2025, il était prévu l'organisation d'une conférence internationale des partenaires les 02 et 03 décembre 2021 à Bruxelles en Belgique pour obtenir leurs adhésion et accompagnement pour la mise en œuvre des actions de développement qui y sont consignées. Cette conférence devrait notamment permettre la mobilisation du gap du financement du plan qui représente 28% de son coût total évalué à 19 030,70 milliards de FCFA.

Mais compte tenu de la situation sanitaire marquée par l'apparition du nouveau variant de la COVID-19 et la rapidité de sa propagation ainsi que des mesures prises par le pays hôte à cet effet, la tenue de la conférence a été reportée à une date ultérieure.

1.2.3. Les rencontres Gouvernement-Troïka des PTF

Les rencontres Gouvernement-Troïka des PTF ont été instituées en vue de faciliter les échanges sur les questions de développement en général, et celles liées à la coopération en particulier. Ainsi, quatre (04) rencontres MEFP-Troïka des PTF, à raison d'une rencontre par trimestre et deux (02) rencontres entre le Premier ministre et l'ensemble des PTF sont tenues chaque année.

En 2021, sur les quatre (04) rencontres prévues entre le MEFP et la Troïka des PTF, deux (02) se sont tenues respectivement le 09 mars et le 12 octobre 2021. Au cours de ces rencontres, les échanges ont porté principalement sur les points d'intérêt suivants :

- la COVID-19 ;
- la situation d'exécution du budget de l'État 2021 ;
- le Référentiel national de développement 2021-2025 ;
- la problématique des Avis de non-objection (ANO) dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement au Burkina Faso ;
- le financement de la planification du développement ainsi que de la Matrice d'actions prioritaires du PUS-BF (MAP/PUS-BF).

Pour ce qui concerne les rencontres entre le Premier ministre et l'ensemble des PTF membres de la Troïka, l'année 2021 a vu se tenir deux (02) rencontres respectivement le 11 mai et le 18 novembre. Les échanges ont porté principalement sur :

- le processus de finalisation du RND 2021-2025 et sa mise en œuvre ;
- les modalités et orientations budgétaires de mise en œuvre du plan vaccinal de la COVID-19 ;
- la situation sécuritaire et la suite judiciaire des allégations de violation des droits de l'Homme.

1.2.4. La concertation État-ONG/ADF

Les 16 et 17 septembre 2021 s'est tenue, à Ouagadougou, la 9^{ème} édition des Journées nationales de concertation (JNC) entre l'État, les Organisations non gouvernementales et Associations de développement et fondations (ONG/ADF). Présidée par Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement, la 9^{ème} édition des JNC a porté sur le thème « La problématique du chômage et de l'insertion socio-professionnelle des jeunes au Burkina Faso : quelles stratégies et synergies d'actions entre l'État et les ONG/ADF pour l'accès des jeunes à des emplois décents ? »

Les journées ont été marquées par cinq (05) communications suivies d'échanges sur les thèmes suivants : (i) la problématique du chômage et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes au Burkina Faso : quelles stratégies et synergies d'actions entre l'État et les ONG/ADF pour l'accès des jeunes à des emplois ?, (ii) les politiques publiques mises en œuvre et des perspectives en matière de lutte contre le chômage et de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, (iii) les expériences des ONG/ADF en matière de lutte contre le chômage et de promotion d'emplois des jeunes : cas de l'INITIATIVE JOB BOOSTER, (iv) les expériences des ONG/ADF en matière de lutte contre le chômage et de promotion d'emplois des jeunes : cas de la Fondation RAVI, (v) les expériences des ONG/ADF en matière de lutte contre le chômage et de promotion d'emplois des jeunes : cas du Cadre de concertation des Associations actives en éducation de base.

À l'issue des échanges, les recommandations suivantes ont été formulées :

- relire les textes sur le Fonds minier de développement local pour permettre aux communes bénéficiaires de pouvoir financer les Activités génératrices de revenus (AGR) des jeunes et des femmes ;
- alléger les procédures et les conditionnalités d'accès au Fonds de garantie de l'État pour les femmes et les jeunes ;
- mobiliser les ressources financières pour la formation professionnelle des jeunes ;
- revoir les curricula au niveau de l'enseignement pour prendre en compte la formation en entrepreneuriat ;
- prendre en charge le suivi des recommandations des JNC par les acteurs concernés ;
- rendre opérationnels les cadres de concertation sectoriels avec les ONG/ADF.

Ces journées ont connu aussi des partages d'expériences, une exposition d'œuvres, d'innovations, de savoirs et de savoir-faire des ONG/ADF, notamment dans le domaine des produits locaux.

1.2.5. Les commissions mixtes et autres rencontres internationales sur la coopération au développement

Dans le cadre de la recherche de solution pour améliorer la gestion de l'aide au développement, le Burkina Faso a participé à des rencontres internationales au cours de l'année 2021. Il s'agit :

- des 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} rencontres du groupe de travail sur le TOSSD qui se sont tenues en visioconférence respectivement les 09 et 11 mars, les 29 et 30 juin, les 08 et 09 décembre. Elles ont pour objectif de définir un meilleur cadre de comptabilisation des financements extérieurs mobilisés pour accompagner la mise en œuvre des ODD ;
- des rencontres sur l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) qui se sont tenues respectivement le 13 avril et le 07 décembre.

Au titre des revues, des réunions statutaires et des commissions mixtes avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, on peut noter principalement :

- l'atelier de planification 2022 du 8^{ème} programme de coopération Burkina Faso/UNFPA tenu du 29 novembre au 03 décembre ;
- la Revue du programme d'option stratégique pays 2022-2026 de la BAD ;
- l'atelier de préparation du Document de stratégie pays 2022-2026 de la BAD tenue le 17 juin ;
- la Revue de coopération avec la BADEA tenue du 25 octobre au 05 novembre ;
- les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale qui se sont tenues en virtuelles du 11 au 17 octobre au tour des thèmes suivants : « Mobiliser les financements pour le développement – Une approche post-pandémique » et « Se préparer, prévenir et réagir – le rôle du Groupe de la Banque mondiale dans les crises futures » ;
- les réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale qui se sont tenues en virtuel du 09 au 11 avril.

Sur le plan national, la tenue des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur les engagements internationaux en matière d'efficacité de la coopération au développement s'est également poursuivie. Pour l'année 2021, les ateliers ont concerné les régions de la Boucle du Mouhoun (du 30 juin au 02 juillet) et du Nord (du 14 au 16 juillet). Ils avaient pour objectifs de : (i) vulgariser l'Accord de partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération au développement ; (ii) informer les acteurs sur les actions entreprises par le Gouvernement pour rendre la coopération au développement efficace et (iii) mettre à la disposition des agents impliqués dans la gouvernance financière les informations nécessaires à une gestion efficace de l'APD.



2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Une coopération au développement efficace est celle qui permet au pays partenaire d'amorcer véritablement son développement et, à terme, de s'en passer. Cela implique une évolution des pratiques de l'aide au développement afin de minimiser la dépendance et de promouvoir l'autonomie.

Cependant, la question de la mesure de l'efficacité de l'aide se pose de plus en plus avec acuité aussi bien sur le plan international qu'au sein même des pays bénéficiaires.

Au niveau international, pour suivre les avancées en matière d'efficacité de la coopération au développement, les parties prenantes de l'Accord de partenariat de Busan (APB) ont défini, sur la base des quatre (04) principes retenus, dix (10) indicateurs de mesure. Depuis 2012, des enquêtes biennales, auxquelles le Burkina Faso prend part activement, permettent de mesurer et suivre l'évolution desdits indicateurs et d'apprécier l'état de la coopération au développement dans le monde.

Dans l'optique de mieux suivre l'évolution de l'efficacité de la coopération au développement au plan national, le Gouvernement s'est toujours efforcé de s'approprier le processus de Busan à travers un suivi adapté des indicateurs au contexte du pays. Dans cet élan, la présente édition du RCD s'appesantira sur un certain nombre d'indicateurs en lien avec les défis actuels de la coopération au développement au Burkina Faso.

2.1. Suivi de l'efficacité de la coopération au développement au niveau national

Le cadre de suivi de l'efficacité de la coopération au développement cherche à enregistrer le changement de comportement des acteurs en mettant l'accent sur « comment » ils interviennent. Il alimente en données et complète d'autres cadres de redevabilité qui analysent et suivent la manière dont la coopération pour le développement contribue à l'atteinte des résultats de développement tels que les ODD.

2.1.1. Rappel des différents plans et ou stratégies nationales de coopération au développement

Dans l'optique de suivre les engagements internationaux en matière d'efficacité de l'aide, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre trois plans d'actions entre 2007 et 2016 et une stratégie de coopération au développement à partir de 2020.

En effet, dès 2007 le pays s'est doté du Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide (PANEA) pour la période 2007-2010 afin de prendre en compte les grandes orientations définies dans la Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'actions d'Accra (2007) sur l'efficacité de l'aide publique au développement. La mise en œuvre du PANEA 2007-2010 a connu un niveau de réalisation mitigé de l'ordre de 44,4%. Face à ce niveau d'exécution en deçà des objectifs escomptés, les défis restants ont été reversés dans le PANEA révisé 2010-2012. La mise en œuvre de ce dernier a connu un niveau de réalisation évalué à 48,4%.

De façon globale, les résultats de la mise en œuvre de ces deux PANEA ont été en deçà des objectifs fixés en raison de certaines difficultés telles que l'insuffisance d'information et de sensibilisation des acteurs et le manque de moyens pour la mise en œuvre des actions.

Suite à l'Accord de partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération au développement en 2011, le Burkina Faso s'est doté du Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) 2014-2016. La mise en œuvre de ce plan a atteint un niveau de réalisation assez satisfaisant. Elle a globalement permis d'améliorer et de renforcer l'appropriation des priorités nationales

par les acteurs du développement, de recadrer la gestion de la coopération en se concentrant sur les résultats de développement, de tenir compte de la diversité et de la complémentarité de tous les acteurs dans la réalisation des objectifs de développement, de fixer des objectifs de performance et de rendre disponible l'information sur la coopération pour le développement, et de renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé au développement.

Depuis 2020, le pays a adopté une Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025 dont l'objectif général est d'améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso.

2.1.2. Participation aux différentes enquêtes de suivi de l'efficacité de la coopération au développement

Conformément à ses engagements pris dans le cadre du suivi du Partenariat mondial, le Burkina Faso a organisé, en collaboration avec le Partenariat mondial, des enquêtes de suivi des engagements de Busan de 2013, 2015, 2017 et 2019. Ces enquêtes ont permis d'apprécier le niveau d'atteinte des indicateurs de progrès et des insuffisances constatées par rapport à la situation de référence de 2013. Ainsi, dans le cadre :

- ✓ de la planification du développement, le Burkina Faso a réalisé des progrès notables et soutenus dans le renforcement de la planification nationale du développement. En effet, depuis le début des années 2000, le pays s'est toujours doté d'une stratégie nationale de développement de qualité qui oriente l'ensemble des actions de développement mises en œuvre dans le pays. Ces différentes stratégies ont intégré dans leur planification les agendas internationaux en matière de développement, notamment les OMD, puis les ODD. Le processus d'élaboration de ces stratégies a toujours été participatif, avec l'implication de la société civile et des ONG, du secteur privé, des parlementaires, des collectivités territoriales et des PTF ;
- ✓ de l'alignement, les PTF ont fait un effort pour aligner leurs interventions sur les priorités du Burkina Faso. Ainsi, dans une certaine mesure, les PTF impliquent le Gouvernement et les parties prenantes dans l'élaboration de leurs stratégies et programmes de coopération. On note également des efforts soutenus de la part des PTF dans l'utilisation des cadres de résultats (les systèmes de suivi des résultats à travers les CSD) ;
- ✓ de la prévisibilité de la coopération, les différentes enquêtes menées en collaboration avec le Partenariat mondial ont révélé que le challenge reste entier dans la prévisibilité tant annuelle qu'à moyen terme des flux financiers de la coopération au développement. En effet, la prévisibilité annuelle a été évaluée à 89% en 2017 et à 76% en 2019 pour une cible de 94% qui avait été fixée pour 2015. Le niveau de prévisibilité de l'aide à moyen terme est encore plus faible et fortement en deçà de la cible. Les PTF semblent donc éprouver des difficultés à fournir les informations sur la prévisibilité de leurs financements, toute chose qui influence négativement la qualité de la planification au niveau du Gouvernement ;
- ✓ de l'utilisation par les PTF du système national de gestion, des progrès ont été accomplis par le Burkina Faso dans le renforcement de la gestion des finances publiques. Cependant, les résultats des enquêtes montrent une utilisation limitée des procédures du système national de gestion des finances publiques par les PTF.

2.2. Transparence de l'aide

La transparence de l'aide a pris une place croissante dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la coopération internationale pour le développement. Depuis la déclaration de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'APD, la communauté internationale appelle à une plus grande redevabilité. Les pays donateurs et les pays partenaires s'efforcent à des devoirs mutuels de publication d'informations. La transparence répond à un double enjeu : la publication des informations dans un souci de redevabilité et la disponibilité des prévisions de décaissements pour permettre une meilleure planification des actions de développement.

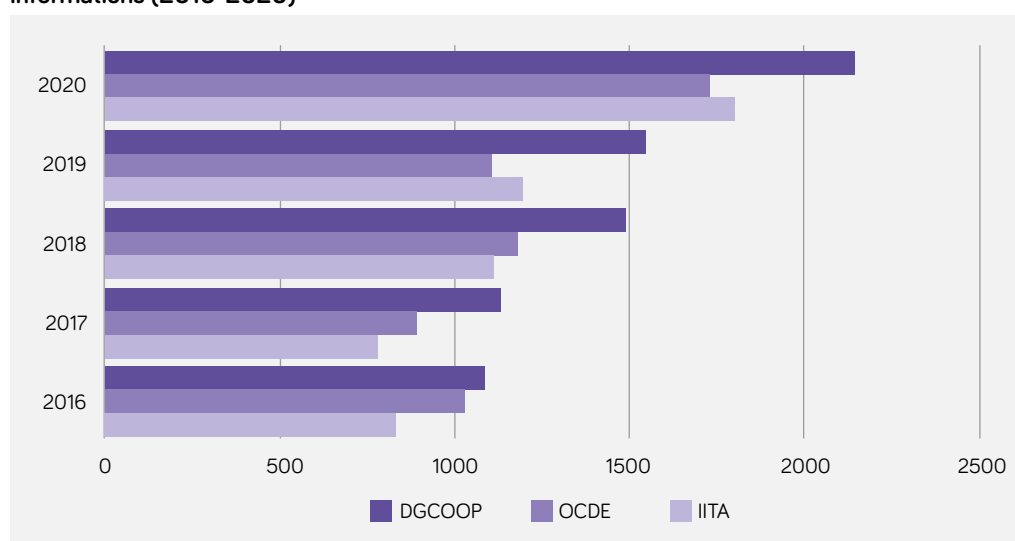
2.2.1. La publication par le Burkina Faso des informations sur la coopération pour le développement

La publication des informations sur la coopération pour le développement permet une bonne connaissance des interventions des PTF et leur meilleure coordination tant par le Gouvernement que par les PTF eux-mêmes. À cet égard, le Burkina Faso s'efforce chaque année de rendre disponibles et publiques les données sur l'APD à travers la publication du budget de l'État qui recense une partie des financements extérieurs et le RCD qui a pour vocation de recenser l'exhaustivité de l'APD reçue.

Jadis élaboré sous le leadership du Programme des Nations unies pour le développement, le RCD est depuis 1999 produit par le Burkina Faso, en collaboration avec les PTF qui assurent surtout la fourniture des informations sur les décaissements. Pour faciliter la gestion et la diffusion des informations, il a mis en place, avec l'accompagnement de l'ONG Development Gateway, une Plateforme de gestion de l'aide (PGA). La PGA est un système de gestion de la coopération en ligne qui permet de saisir et de traiter les données sur les décaissements de l'APD.

Ainsi, à travers les lois de finances et le RCD, le Burkina Faso publie annuellement des données de l'aide extérieure qu'il reçoit de ses PTF. Grâce à sa collaboration continue avec les fournisseurs d'aide et de données, les informations publiées sont améliorées au fil des années. Aussi, le Burkina Faso dispose actuellement d'une bonne série de données sur l'aide d'une fiabilité appréciable comparative-ment aux données produites par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Le graphique qui suit décrit l'évolution de l'aide reçue par le Burkina Faso de 2016 à 2020 selon les sources de collecte des informations (IITA, OCDE, PGA).

Graphique 1 : Évolution de l'APD reçue par le Burkina Faso par source de collecte des informations (2016-2020)



Source : OCDE, IITA et DGCOOP, juin 2022

De l'analyse des données, il ressort une tendance générale croissante de l'évolution de l'APD sur la période quelle que soit la source des données (23,4% pour les données IITA ; 17,3% pour les données OCDE ; 19,5% pour les données DGCOOP). Néanmoins, on note l'existence d'écarts entre les données de l'ordre de 23,6% de l'APD de la DGCOOP comparativement à l'APD de l'IITA et de l'ordre de 18,9% comparativement à celle de l'OCDE. Ces écarts constatés en faveur des données de la DGCOOP traduisent la relative maîtrise du processus de collecte des données par le Burkina Faso et la disponibilité des PTF à accompagner le processus. Afin d'obtenir des résultats plus satisfaisants, il importe de maintenir les efforts déployés et d'approfondir la collaboration avec l'IITA et l'OCDE pour une amélioration continue des mécanismes de collecte des données publiées.

Malgré cette appréciation que l'on peut avoir sur la qualité des données sur l'aide que le Burkina Faso publie chaque année, la publication des données sur la coopération au développement demeure un défi fondamental qui se manifeste à travers :

- ✓ l'amélioration de l'exhaustivité des données de la coopération au développement : l'analyse comparative avec la base de données de l'IITA et de l'OCDE montre l'existence d'un certain nombre de PTF qui échappent toujours à la collecte des données. De plus, la transparence implique la mise à disposition du public d'un paquet d'informations détaillées et actualisées sur la gestion de la coopération au développement. Cependant, le constat actuel est que les informations essentielles mises à la disposition du public concernent surtout les décaissements reçus et les conventions de financement signées ;
- ✓ la stabilité des systèmes de gestion des données pour assurer un bon suivi des interventions des PTF au Burkina Faso : l'instabilité de la PGA résulte de l'obsolescence du serveur et de l'absence de programme de viabilité pour assurer la mise à jour régulière. Cette situation occasionne des interruptions répétées de la PGA. Pour relever ce défi, le Burkina Faso devrait soit renouer avec l'ONG Development Gateway à travers le renouvellement d'un programme de viabilité, soit prendre définitivement l'option de basculer vers un autre système de gestion de la coopération au développement dont il a la pleine maîtrise.

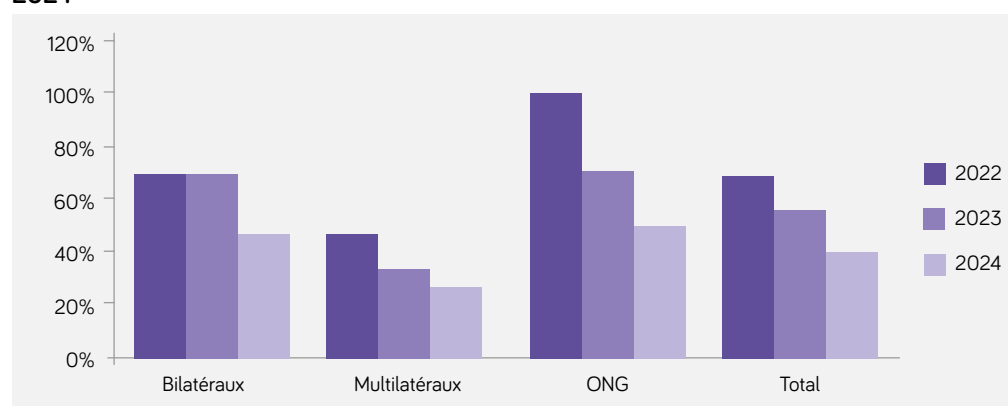
2.2.2. La prévisibilité de l'aide

La prévisibilité des flux financiers de la coopération au développement permet aux Gouvernements des pays partenaires de planifier et de gérer efficacement leurs programmes de développement. De ce fait, l'Accord de partenariat de Busan a réaffirmé explicitement les engagements pris par les donateurs à Paris et à Accra en matière de prévisibilité de l'aide. Cependant, les différentes évaluations de l'Accord de Busan menées au Burkina Faso révèlent un faible niveau de prévisibilité de l'aide.

Dans la collecte des données pour l'élaboration du présent RCD, il a été demandé au PTF de fournir les informations sur les prévisions des décaissements dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 2.

Le graphique suivant présente la situation de la prévisibilité des décaissements des PTF sur la période 2022-2024.

Graphique 2 : Proportion des PTF ayant fourni des données prévisionnelles sur la période 2022-2024



Source : DGCOOP, juin 2022

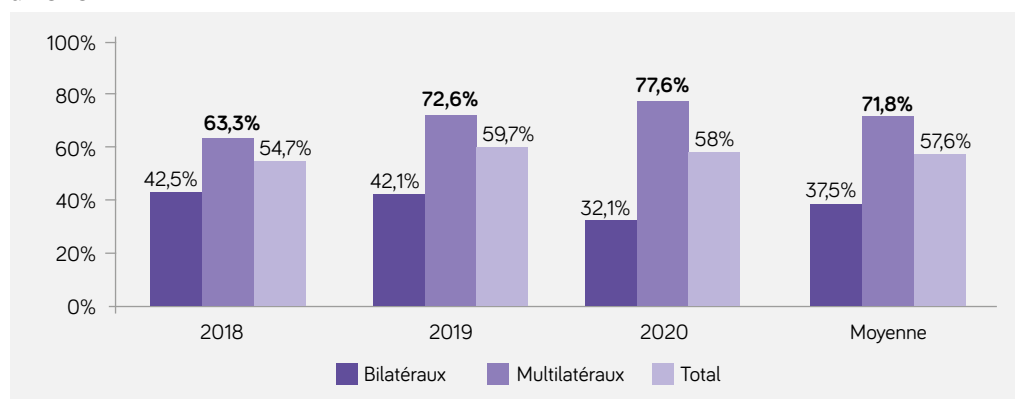
De l'analyse des résultats du graphique, il ressort :

- ✓ qu'environ 68,4% des PTF ont pu fournir des informations sur les prévisions de décaissements de 2022. Ce pourcentage est passé à 55,3% pour les prévisions de décaissements de 2023, puis à 39,5% pour celles de 2024 ;
- ✓ une baisse progressive des montants des prévisions de décaissements au fil des années. Elle est plus significative au niveau des ONG, avec une baisse de 50,0 points de pourcentage entre 2022 et 2024. Cette baisse est estimée sur la période à 23,1 et 20,0 points respectivement pour les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

2.2.3. L'inscription de l'APD dans la loi de finances

La part de l'APD passant par le budget national, instrument qui traduit le mieux les objectifs prioritaires de l'État, est un indicateur permettant d'apprécier non seulement l'alignement des partenaires sur les priorités nationales, mais aussi le degré de déliement de l'APD. Cet indicateur varie d'un partenaire à un autre, comme illustré dans le graphique suivant qui permet d'apprécier son évolution entre 2018 et 2020.

Graphique 3 : Part de l'APD inscrite dans le budget de l'État par source de financement de 2018 à 2020



Source : DGB, avril 2022

Au cours de la période sous revue, plus de la moitié de l'APD (57,59%) reçue par le Burkina Faso a été inscrite dans le budget de l'État, indiquant de ce fait qu'environ 42,41% échappent au budget. Cette situation s'expliquerait en grande partie par l'absence d'informations sur la gestion de cette aide.

Une analyse par source montre que l'aide multilatérale est mieux comptabilisée dans le budget que l'aide bilatérale. Aussi, on constate non seulement une prédominance de l'aide multilatérale dans le budget, mais également une tendance haussière de celle-ci au cours de la période.

Pris individuellement au niveau des partenaires multilatéraux, les flux d'aides du SNU échappent le plus au budget de l'État avec un taux d'inscription de l'ordre de 6,24%. En revanche, les flux d'APD des institutions arabes et africaines telles que la BID, la BADEA, l'OFID, la BOAD ou la BAD sont entièrement inscrits dans le budget de l'État.

Concernant les partenaires bilatéraux, on note que la presque totalité des ressources d'aide en provenance des pays arabes est inscrite dans le budget de l'État. En revanche, l'aide des partenaires comme les USA n'y figure pas au cours de la période.

Pour permettre au pays d'assurer pleinement son leadership en matière de planification du développement économique et social, il est impératif d'engager un dialogue avec l'ensemble des partenaires pour une meilleure inscription des ressources d'aide dans le budget de l'État. En effet, les interventions massives des partenaires hors budget national sont non seulement contraires aux principes de l'Accord de partenariat de Busan, mais également fragilisent le leadership du Gouvernement dans la conduite des actions de développement.



Environ
42,41%
de l'APD
échappent au
budget de l'État

2.3. Les canaux de délivrance de l'APD

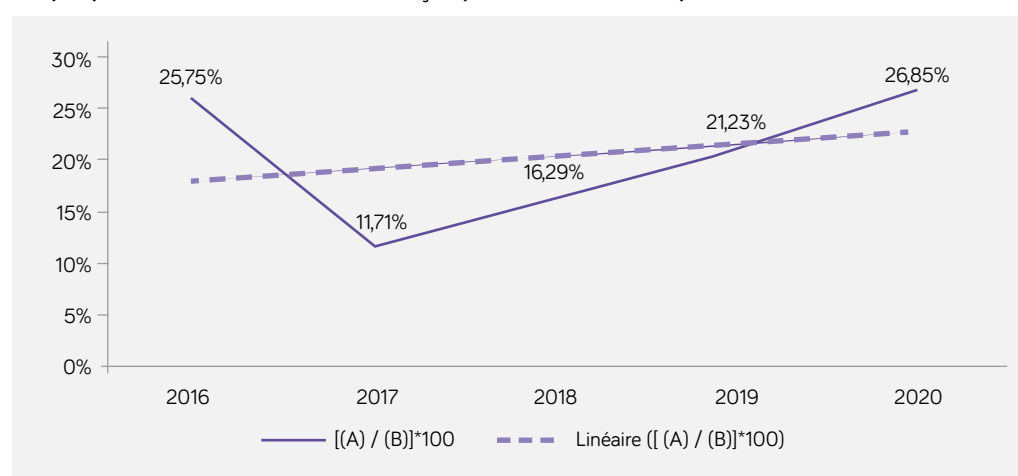
L'aide octroyée par les PTF est acheminée suivant plusieurs modalités d'interventions. Certaines de ces modalités sont privilégiées de par leur capacité intrinsèque à répondre au mieux aux principes d'efficacité de la coopération au développement édictés à travers les différents fora. Sont de ces canaux, l'aide budgétaire et le fonds commun qui sont des instruments permettant au Gouvernement d'assurer une meilleure planification et coordination des actions de développement.

2.3.1. La réticence de l'utilisation de l'Appui budgétaire

L'Appui budgétaire ou Aide budgétaire (AB) est un mécanisme qui permet de financer le budget d'un pays partenaire grâce au transfert de ressources d'un organisme de financement externe au Trésor public du Gouvernement partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés selon les procédures budgétaires du pays bénéficiaire. L'Aide budgétaire peut être sous forme d'Appui budgétaire général (ABG) ou d'Appui budgétaire sectoriel (ABS). Dans le cas de l'Appui budgétaire général, le dialogue entre les bailleurs de fonds et les Gouvernements partenaires met l'accent sur les priorités politiques et budgétaires générales, tandis que l'Appui budgétaire sectoriel met l'accent sur les priorités sectorielles.

L'Aide budgétaire est l'instrument privilégié du Gouvernement par rapport aux autres modalités d'acheminement de l'aide (notamment l'aide projet) en ce sens qu'elle offre plus d'avantages. Toutefois, les appuis budgétaires sont utilisés de manière marginale par les PTF. Le graphique suivant présente l'évolution du ratio AB/APD reçue par le Burkina Faso sur la période 2016-2020.

Graphique 4 : Part de l'AB sur l'APD reçue par le Burkina sur la période 2016-2020



Source : DGCOOP, juin 2022

On note que sur la période 2016-2020, les PTF ont eu un recours limité de l'AB au Burkina Faso, toutes choses qui ne permettent pas de renforcer la capacité d'action publique dans les domaines prioritaires du Gouvernement. En effet, le volume d'AB représente en moyenne 20,4% sur la période. La forte baisse constatée en 2017 s'explique, entre autres, par la diminution de l'ABG de l'UE et du FMI ainsi que du report en 2018 d'un décaissement de la Banque mondiale. Toutefois, une amélioration progressive de ce ratio est constatée à partir de 2018, passant de 11,7% en 2017 pour atteindre 26,9% en 2020. Cette situation s'expliquerait en grande partie par l'élan de solidarité des partenaires à accompagner le Gouvernement pour faire face aux chocs sécuritaire et sanitaire.

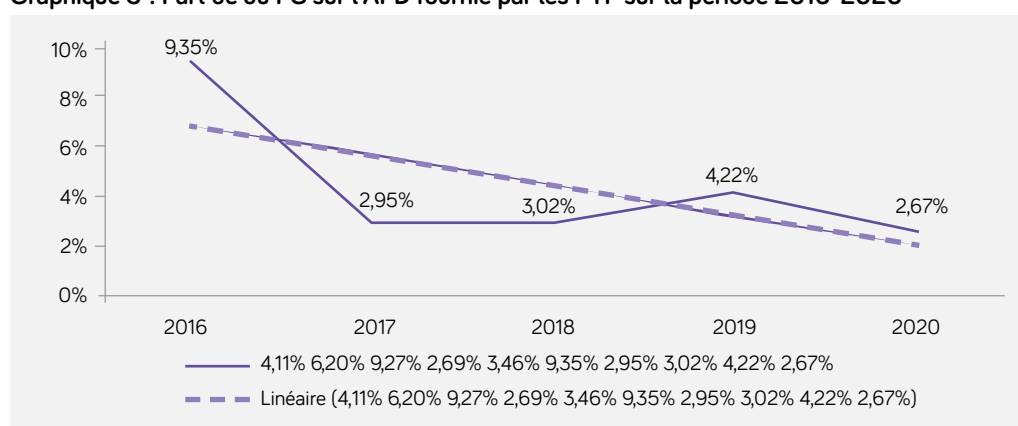
L'objectif dans le cadre de l'efficacité de l'aide étant d'aller vers une plus grande utilisation des systèmes nationaux et de renforcer l'alignement des PTF avec les politiques et les systèmes du pays conjugué avec l'appropriation des partenaires, il convient de poursuivre la tendance positive observée pour les Appuis budgétaires. À cet effet, le défi majeur à relever par le Burkina Faso reste la redynamisation du cadre de dialogue autour des Appuis budgétaires.

2.3.2. La faible utilisation des paniers communs

Le Fonds commun (FC) ou panier commun désigne la modalité de financement selon laquelle un fonds reçoit les contributions de plusieurs PTF et, dans certains cas, du Gouvernement afin de financer un ensemble de lignes budgétaires ou d'activités du programme. Cette modalité permet également de mieux s'accorder avec les priorités nationales, de consolider des projets ponctuels pour les étendre à l'échelle nationale et de s'appuyer sur les systèmes nationaux pour harmoniser et simplifier les coûts de transaction de l'aide. C'est une modalité de financement préconisée par les engagements internationaux sur l'efficacité de l'aide.

Tout comme l'Appui budgétaire, le panier commun est un instrument privilégié du Gouvernement mais malheureusement est moins utilisé par les PTF. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du ratio FC/APD sur la période 2016-2020.

Graphique 5 : Part de du FC sur l'APD fournie par les PTF sur la période 2016-2020



Source : DGCOOP, juin 2022

Au cours de la période 2016-2020, le ratio FC/APD est resté marginal, avec une tendance fortement baissière (9,35% en 2016 et 2,67% en 2020).

Cette situation s'explique par l'absence d'une stratégie soutenue de promotion de l'instrument comme c'est le cas autour des Appuis budgétaires, ce qui occasionnerait le faible engouement des PTF à y recourir. Dans le but de tirer profit de l'instrument, le Gouvernement devrait relancer la promotion du panier commun en soumettant aux partenaires des programmes conséquents.

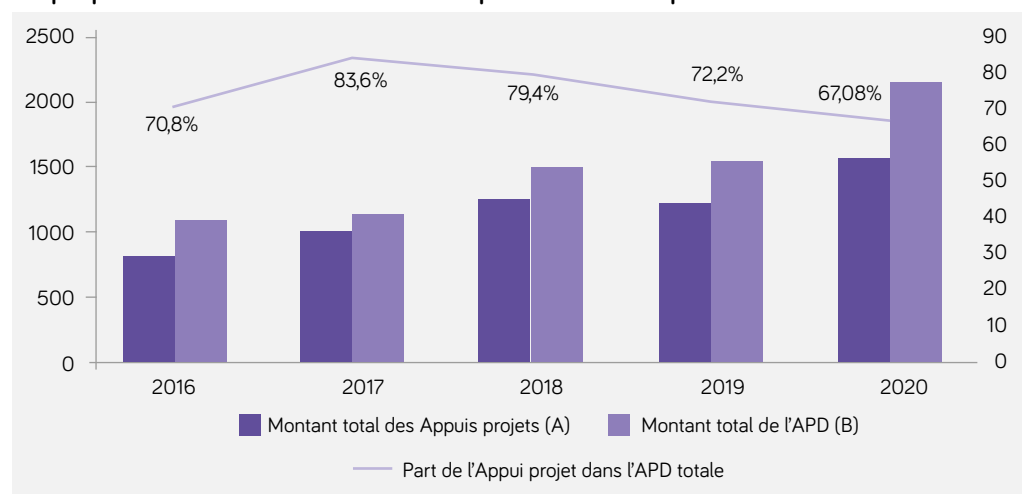
2.3.3. La prédominance de l'Appui projet

L'Aide projet s'applique à des opérations aux contours précisément définis, notamment pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Cette aide est souvent fournie par le biais de systèmes parallèles de nature à créer une fragmentation et des doublons. L'approche projet est la modalité d'aide la plus courante et la plus privilégiée des PTF. Cette situation est observée sur la période 2016-2020 où on constate une prédominance de l'Appui projet.

Le recours à l'approche projet traduit une faiblesse du leadership national dans la conception et l'évaluation des propositions des projets soumis aux PTF. Ainsi, la plupart des projets en exécution sont le fait des PTF qui en assurent principalement la conception, l'évaluation et le financement. De plus, pour se soustraire à la réglementation nationale, des départements ministériels négocient avec les PTF pour la création de cellules d'exécution des projets relevant de leur ressort, ce qui entraîne des coûts de transaction élevés pour le Gouvernement.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du ratio AP/APD sur la période 2016-2020.

Graphique 6 : Part de l'AP sur l'APD fournie par les PTF sur la période 2016-2020



Source : DGCOOP, juin 2022

L'analyse montre une évolution homogène de l'AP et de l'APD totale. En effet, d'une manière générale, on observe une prédominance de l'Aide projet sur la période 2016-2020 par rapport aux autres instruments d'aide suivant l'accroissement de l'APD totale. Cependant, le ratio AP/APD totale fait ressortir une légère baisse de la part de l'Appui projet sur la période. Cette dynamique baissière est favorable à l'Aide budgétaire dont la situation avait été expliquée plus haut.

2.3.4. L'alignement de l'aide sur les priorités nationales

Les interventions des PTF tout comme celles de l'État sont orientées vers des secteurs en fonction des enjeux socio-économiques du moment. Partant de cela, l'analyse de la part des cinq (05) premiers secteurs de planification bénéficiaires de l'APD par rapport aux cinq (05) premiers secteurs ayant reçus le plus de ressources publiques en termes d'investissement⁴ permet d'apprécier l'alignement des PTF sur les orientations et choix du gouvernement déclinés par le budget de l'État.

Tableau 8 : Les cinq (05) premiers secteurs ayant bénéficié des investissements inscrits dans le budget de l'État de 2016 à 2020 (en milliards de FCFA)

Secteurs	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Infrastructures de transport, communication et habitat	60,46	268,19	146,19	51,55	79,43	605,82
Production agro-sylvo-pastorale	55,47	165	136,13	34,76	50,91	442,27
Défense et sécurité	6,7	14,41	81,99	86,68	100,24	290,02
Environnement, eau et assainissement	4,12	129,79	75,5	24,95	42,79	277,15
Santé	21,02	119,57	49,33	13,61	20,11	223,64

Source : DGCOOP, juin 2022

Entre 2016 et 2020, le budget d'investissement de l'État a été prioritairement orienté vers les secteurs « Infrastructures de transport, communication et habitat », « Production agro-sylvo-pastorale », « Défense et sécurité », « Environnement, eau et assainissement » et « Santé ».

⁴ La détermination des cinq (05) premiers secteurs ayant reçu le plus de ressources publiques a été faite à l'aide de la sommation des budgets d'investissement des ministères membres des secteurs.

**Tableau 9 : Les cinq (05) premiers secteurs ayant absorbé l'APD de 2016 à 2020
(en milliards de FCFA)**

Secteurs	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Environnement, eau et assainissement	94,4	106,9	92,23	142,16	128,01	563,7
Production agro-sylvo-pastorale	68,87	143,12	96,82	125,11	113,02	546,94
Santé	46,37	56,1	101,63	137,99	156,8	498,89
Travail, emploi et protection sociale	35,29	31,4	76,09	118,95	167	428,73
Infrastructures de transport, communication et habitat	43,84	71,55	78,1	53,57	84,78	331,84

Source : DGCOOP, juin 2022

Les ressources de l'APD ont été, quant à elles, majoritairement absorbées par les secteurs « Environnement, eau et assainissement », « Production agro-sylvo-pastorale », « Santé », « Travail, emploi et protection sociale (TEPS) » et « Infrastructures de transport, communication et habitat ».

Globalement quatre (04) sur les cinq (05) secteurs se répètent dans les deux classifications. Le secteur « Défense et sécurité » apparaît au niveau du budget de l'État au regard du contexte sécuritaire du pays. Ce constat global suggère un certain alignement de l'APD sur les enjeux socioéconomiques actuels tels que définis par le Gouvernement.







TROISIÈME PARTIE :

PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2021

Cette troisième partie analyse le profil de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2021. Elle fait tout d'abord un bref aperçu de cette aide, décrit ensuite son évolution et présente la répartition des décaissements effectués par les partenaires au développement selon les sources, les instruments et les types de financement, ainsi que les secteurs de destination.



1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

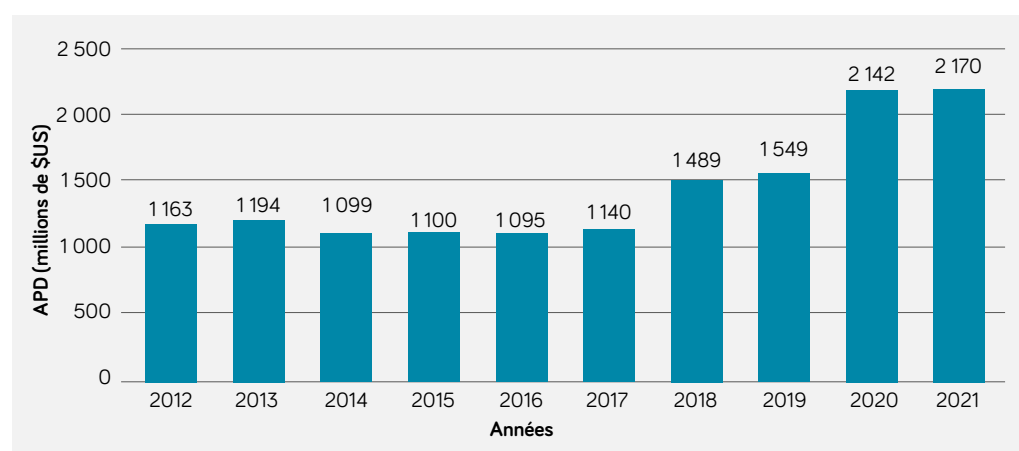
L'APD reçue par le Burkina Faso est mobilisée à travers la signature de conventions/accords de financement des projets et programmes de développement identifiés. Ce point présente succinctement le profil de l'APD à travers l'analyse de sa dynamique durant les dix dernières années, de son poids dans le budget de l'État et de la situation des conventions signées en 2021.



1.1. L'APD en accroissement depuis 2017

Au cours des dix dernières années, le Burkina Faso a enregistré une augmentation annuelle moyenne de 8,1% de son APD. En effet, le montant total de l'APD est passé de 1 162,84 millions de dollars US en 2012 (584,97 milliards de FCFA) à 2 169,70 millions de dollars US en 2021 (1 203,16 milliards de FCFA), soit un flux annuel moyen de 1 414,07 millions de dollars US. L'évolution de l'APD au cours de cette période est caractérisée par une tendance instable entre 2012 et 2016, suivie d'une dynamique croissante à partir de 2017. En 2021, la hausse de l'APD s'est poursuivie avec un léger taux de 1,3%, nettement inférieur à celui de 2020 qui avait atteint un niveau record de 38,3%, comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 7 : L'évolution de l'APD de 2012 à 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

La structure de l'APD en 2021 présente des caractéristiques similaires à celles des années antérieures, à savoir une prédominance :



de l'aide multilatérale (**63,8%**) par rapport à l'aide bilatérale (32,2%) et à l'aide fournie par les ONG (4,0%) ;

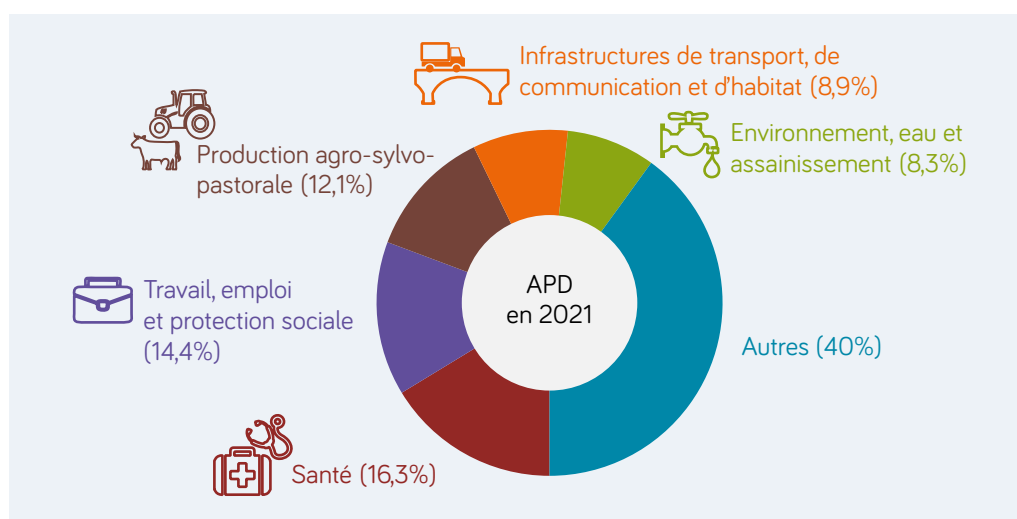


des dons (**69,0%**) par rapport aux prêts (31,0%) ;



de l'Aide projet (**83,1%**) par rapport aux autres types d'instruments.

Par ailleurs, une analyse de la répartition sectorielle de l'APD en 2021 montre que 3/5 de l'aide (60,0%) a été absorbée par les cinq (05) premiers secteurs de planification suivants :



Au cours des cinq (05) dernières années, l'APD en pourcentage du PIB a été en moyenne de 11,0%. Le niveau enregistré par cet indicateur passe de 12,1% en 2020 à 11,8% en 2021, mettant ainsi fin à sa tendance haussière observée depuis 2017, ce qui pourrait dénoter d'une baisse de la dépendance de l'économie du pays vis-à-vis de l'aide extérieure en 2021.

Tableau 10 : Évolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants de 2017 à 2021

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
APD (millions \$ US)	1 139,64	1 489,19	1 548,72	2 141,66	2 169,70
Taux de change du dollar/FCFA	581,86	555,98	585,91	575,59	554,53
APD (en milliards de FCFA)	663,11	827,96	907,41	1 232,71	1 203,16
PIB courant (en milliards de FCFA)	8 191,30	8 920,40	9 369,20	10 153,6	10 802,4
Ratio APD/PIB (%)	9,2	10,5	11,5	12,1	11,8

Source : DGCOOP et DGEP, juin 2022

1.2. Analyse de l'APD dans le budget de l'État en 2021

1.2.1. Une amélioration du niveau d'exécution des dépenses d'investissement sur financements extérieurs

Les grandes masses du budget de l'État, exercice 2021, se sont établies en recettes et en dépenses respectivement à 2 181,98 milliards de FCFA et à 2 672,78 milliards de FCFA.

Les recettes ont été mobilisées à hauteur de 2 250,84 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement global de 103,2%. Ce fort taux est imputable aux recettes ordinaires qui ont connu une mobilisation de 105,7%. Les recettes extraordinaires, quant à elles, ont été mobilisées à hauteur de 88,0%.

La situation de l'exécution des dépenses à fin décembre fait ressortir un niveau d'exécution de 2 551,20 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 95,5%.

Concernant les dépenses d'investissement exécutées par l'État, elles ont été réalisées à hauteur de 753,27 milliards de FCFA, soit un taux de 86,2%. Elles sont composées des dépenses sur ressources propres et sur financements extérieurs qui se sont exécutées respectivement à hauteur de 81,1% et 87,9%.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement sur financements extérieurs est en amélioration comparativement à 2020 où il était à 81,0%. Cette performance s'explique en grande partie par les efforts d'allègement des procédures consenties par les partenaires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et l'insécurité.

2 250,84
milliards de FCFA de
recettes et **2 551,20**
milliards de FCFA de
dépenses

Tableau 11 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2021 (en milliards de FCFA)

Budget	Prévisions (LFR)	Réalisations au 31 décembre 2021	Taux de réalisation (en %)
RECETTES	2 181,99	2 250,84	103,16
Recettes ordinaires	1 867,52	1 974,01	105,70
Recettes extraordinaires	314,47	276,83	88,03
- Dons programmes	93,38	97,53	104,44
- Dons projets et legs	221,09	179,39	81,14
DÉPENSES	2 672,78	2 551,20	95,45
Dépenses courantes	1 778,44	1 788,96	100,59
Dépenses en capital	894,34	762,24	85,23
- Investissements exécutés par l'État	874,34	753,27	86,15
• sur ressources propres	528,77	449,47	85,00%
• sur financements extérieurs (subventions et prêts projets)	345,58	303,79	87,91
- Transferts en capital	20	8,97	44,85

Source : DGB, avril 2022

1.2.2. Une dégradation du niveau d'exécution des contreparties nationales en 2021

Les dotations révisées des contreparties de l'État au financement des projets ont été exécutées à hauteur de 53,60 milliards de FCFA, base liquidation, correspondant à un taux d'exécution financière de 87,1%. Ce taux connaît une baisse pour la deuxième année consécutive. En effet, il était de 98,5% en 2019 et de 92,1% en 2020. Cette contre-performance s'explique, entre autres, par les retards dans l'octroi des Avis de non-objection de la part des PTF, la justification tardive ou l'absence de justification des déblocages antérieurs ainsi que la persistance des attaques terroristes qui n'a pas permis la réalisation des activités dans les zones fragiles.

1.2.3. Une légère hausse de la dépendance du budget vis-à-vis de l'APD en 2021

La part des dons et prêts projets dans les investissements publics, après une faible hausse passant de 29,4% à 29,9% entre 2017 et 2018, a baissé de 5,4 points de pourcentage en 2019 avant de connaître un accroissement substantiel en 2020 et 2021. Cette situation augure ainsi une accentuation de la dépendance des investissements publics vis-à-vis des ressources extérieures. Néanmoins, en 2021, la part de l'APD dans le budget de l'État, en s'établissant à 12,3%, enregistre son niveau le plus faible durant les cinq dernières années. L'évolution de ces deux indicateurs montre que le Gouvernement doit faire des efforts afin d'orienter davantage de ressources intérieures vers les investissements.

Tableau 12 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2017 à 2021 (en milliards de FCFA)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Investissements publics	831,33	754,34	556,79	759	762,24
Total dons et prêts projets	244,44	225,16	136,5	285,39	303,88
Part des dons et prêts projets dans les investissements publics (en %)	29,4	29,9	24,5	37,6	39,9
Recettes et dons (budget)	1 583,58	1 745,87	1 931,97	1 953,56	2 250,84
Montant de l'APD dans le budget	318,79	346,07	290,37	301,61	276,83
Part de l'APD dans le budget (en %)	20,1	19,8	15,0	15,4	12,30

Source : DGB, avril 2022

1.3. Une hausse du montant des conventions signées en 2021

Pour l'année 2021, 111 conventions de financement ont été signées entre le Gouvernement du Burkina Faso et les PTF qui l'accompagnent. Selon la répartition par type de coopération, 35 conventions ont été signées avec les partenaires bilatéraux, 32 avec les multilatéraux et 44 conventions avec les ONG/ADF.

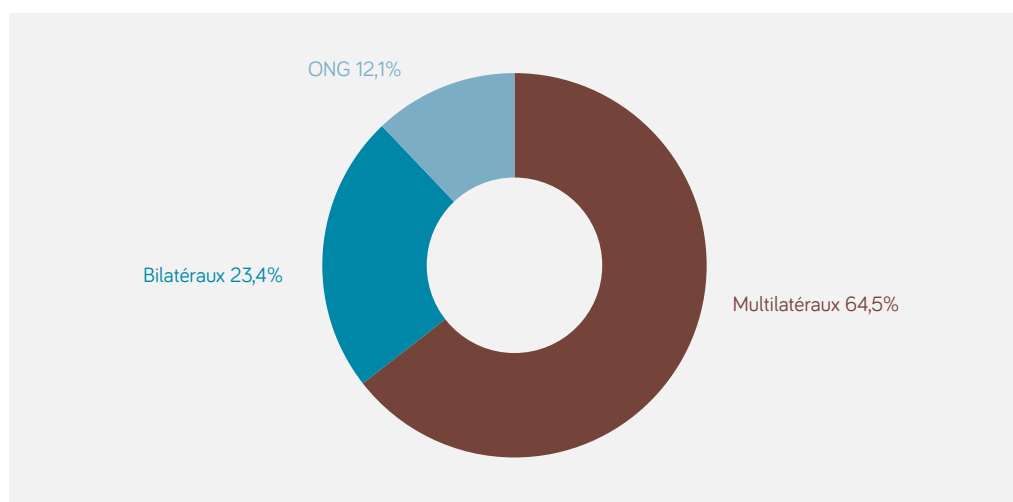
Le montant global de ces conventions est estimé à 1 511,33 milliards de FCFA contre 1 328,42 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 13,8%. Ce montant a connu une hausse mais le nombre de conventions a baissé passant de 122 à 111.

L'analyse des conventions signées en 2021 montre que le montant des engagements des partenaires multilatéraux est le plus important (974,32 milliards de FCFA), soit 64,5% du total des engagements. Celui des bilatéraux s'est situé à 354,1 milliards de FCFA, soit 23,4%. Quant aux ONG/AD, leurs engagements s'élèvent à 182,91 milliards de FCFA, soit 12,1%.

La répartition du montant des conventions signées par type de financement indique une prédominance des dons qui représentent 57,0%, soit 862,15 milliards de FCFA avec 430,57 milliards de FCFA pour les multilatéraux, 248,67 milliards de FCFA pour les bilatéraux et 182,91 milliards de FCFA pour les ONG/AD. Les prêts représentent 43,0%, soit une valeur de 649,18 milliards de FCFA dont 543,76 milliards de FCFA pour les multilatéraux et 105,42 milliards de FCFA pour les bilatéraux.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du montant total des conventions signées par type de coopération.

Graphique 8 : Répartition du montant des conventions signées par type de coopération



Source : DGCOOP, juin 2022



1 511,33
milliards de FCFA de
conventions signées
en 2021, soit une
hausse de 13,8%

2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT

Les décaissements des PTF sont analysés dans cette section selon les instruments et les types de financement.

2.1 Le maintien de la prédominance de l'Aide projet par rapport aux autres instruments de financement

L'Aide projet, l'Appui budgétaire, l'Aide alimentaire ainsi que l'Assistance et secours d'urgence sont des instruments de financement utilisés dans le cadre de la coopération.

L'APD par instrument de financement fait ressortir une prédominance de l'Aide projet depuis plusieurs années. Pour l'année 2021, le montant d'aide décaissé sous forme d'Aide projet est de 1 802,94 millions de dollars US, soit 83,1% de l'APD totale. Les Appuis budgétaires viennent en deuxième position et totalisent un montant de 258,09 millions de dollars US, soit 11,9% de l'APD de 2021. L'Aide alimentaire et l'Assistance et secours d'urgence occupent la 3^{ème} et la 4^{ème} place avec des parts respectives de 3,0% et 2,0%.

Tableau 13 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2021

Type d'assistance	Montant en 2020	Montant 2021		
	Millions \$US	Millions \$US	En % de l'APD	Millions de FCFA
Aide projet	1 452,31	1 802,94	83,1%	999 783,98
Aide projet sans fonds commun	1 395,14	1 699,00	78,3%	942 147,40
Aide projet avec fonds commun	57,18	103,94	4,8%	57 636,58
Appui budgétaire	575,09	258,09	11,9%	143 117,65
Appui budgétaire général	530,87	240,50	11,1%	133 366,93
Appui budgétaire sectoriel	44,22	17,58	0,8%	9 750,72
Aide alimentaire	7,46	64,63	3,0%	35 839,90
Assistance et secours d'urgence	106,80	44,04	2,0%	24 422,82
Total	2 141,66	2 169,70	100,0%	1 203 164,35

Source : DGCOOP, juin 2022

2.1.1. Une hausse de l'Aide projet

En 2021, le montant d'aide délivré sous forme d'Aide projet s'élève à 1 802,94 millions de dollars US contre 1 452,31 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 24,1%. Elle est composée d'Aide projet sans fonds commun à hauteur de 94,2% et d'Aide projet avec fonds commun pour 5,8%.

2.1.1.1. L'Aide projet sans fonds commun

Instrument courant de financement des projets et programmes de développement au Burkina Faso, l'Aide projet sans fonds commun (AP/SFC) totalise un montant de 1 699,00 millions de dollars US en 2021 (78,3% de l'APD totale) contre 1 395,14 millions de dollars US en 2020, faisant ressortir une hausse de 21,8%. Comme en 2020, cette hausse est principalement tirée, d'une part, par l'accroissement de la contribution du Fonds mondial (+76,5%) et de la Banque mondiale (+43,0%) et, d'autre part, par les décaissements exceptionnels de la BID qui sont passés de 25,23 millions de dollars US en 2020 à 223,08 millions de dollars US en 2021, soit un accroissement de 784,0%.


1 802,94
millions de dollars
US, montant de
l'Aide projet en
2021 contre
1 452,31 en 2020,
soit une hausse de
24,1%

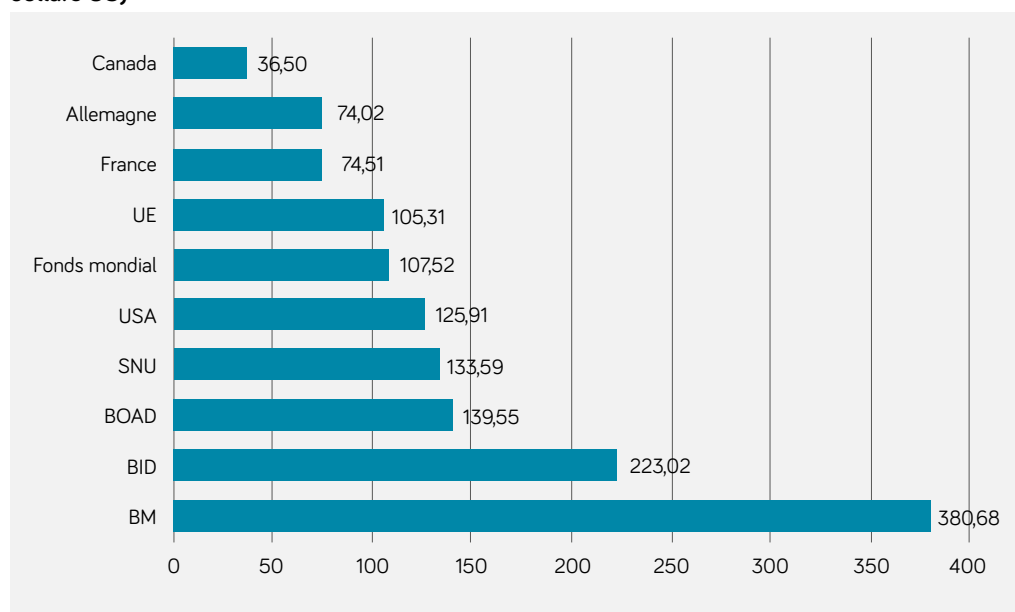
1 699
millions de dollars
US d'AP/SFC en
2021 contre
1 395,14 millions
de dollars US en
2020, soit une
hausse de 21,8%

La hausse des contributions de la Banque mondiale et du Fonds mondial est justifiée par leurs interventions dans le cadre de la COVID-19. La BID fait son entrée dans les 10 premiers partenaires délivrant l'AP/SFC avec une contribution à hauteur de 13,3% représentant l'ensemble de ses décaissements en 2021. Les décaissements de la BID ont servi au financement de projets et programmes dans le domaine des infrastructures énergétiques et routières.

Pour le classement des principaux partenaires ayant fourni ce type d'aide en 2021, la Banque mondiale vient en première position (22,4%), suivie de la BID (13,1%) et de la BOAD (8,2%).

La contribution des dix (10) premiers PTF en termes de montant décaissé s'élève à 1 400,64 millions de dollars US, soit 82,4% de l'AP/SFC. Le classement de ces PTF ayant utilisé cet instrument est fourni dans le graphique ci-dessous.

Graphique 9 : Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Les cinq (05) principaux projets ayant bénéficié de l'AP/SFC en 2021 sont :

- le projet « Paludisme et renforcement du système de santé » financé par le Fonds mondial pour 85,76 millions de dollars US ;
- le projet « Développement et Urgences humanitaires » financé par l'UNICEF pour 85,47 millions de dollars US ;
- le projet « Centrale électrique de Kossodo » financé par la BID pour 81,75 millions de dollars US ;
- le projet « Santé (Lutte contre le palu, santé maternelle et infantile, planification familiale) » financé par les USA pour 52,62 millions de dollars US ;
- le « Programme d'approvisionnement en eau et assainissement » financé par la Banque mondiale pour 50,43 millions de dollars US.

Les montants décaissés au profit de ces cinq (05) principaux projets se chiffrent à 356,03 millions de dollars US, soit un taux de 21,0% par rapport au total de l'AP/SFC contre 13,6% en 2020.

2.1.1.2. L'Aide projet avec fonds commun

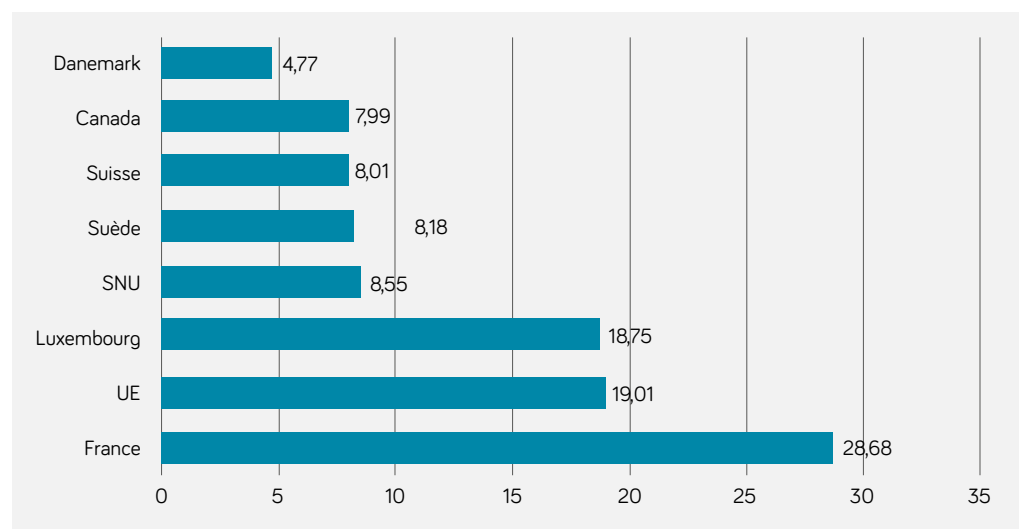
L'Aide projet avec fonds commun (AP/FC) s'élève à 103,94 millions de dollars US pour l'année 2021, représentant 4,8% de l'APD, contre 57,18 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 81,8%.

103,94
millions de dollars
US d'AP/FC en
2021 contre 57,18
millions de dollars
US en 2020, soit
une hausse de
81,8%

Cette hausse est consécutive, d'une part, à l'accroissement de la contribution des partenaires tels que la Suisse (+148,8%), la France (+66,6%), le Luxembourg (+36,2%) et, d'autre part, à l'arrivée de nouveaux partenaires, à savoir l'UE et la Suède.

L'AP/FC a été totalement décaissée sous forme de dons par neuf (09) PTF, à savoir la France (27,6%), l'UE (18,3%), le Luxembourg (18,0%), le SNU (8,2%), la Suède (7,9%), la Suisse (7,7%), le Canada (7,7%) et le Danemark (4,6%). Le graphique suivant présente les partenaires ayant décaissé l'APD sous forme d'AP/FC en 2021.

Graphique 10 : Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Les cinq (05) principaux projets ayant bénéficié de l'AP/FC en 2021 sont :

- le projet BKF/025 « Appui au plan sectoriel de l'éducation et de la formation 2017-2030 » pour 8,58 millions de dollars US ;
- le projet « Partenariat mondial pour l'éducation (PME) Burkina Covid » pour 7,04 millions de dollars US ;
- le projet « COSED (Cohésion sociale, État de droit et sécurité) » pour 5,83 millions de dollars US ;
- le projet « Partenariat mondial pour l'éducation (PME) Burkina 2 » pour 5,80 millions de dollars US ;
- le projet « Appui à la politique sectorielle de l'EFTP (APOSE-EFTP) » pour 5,73 millions de dollars US.

Les montants décaissés au profit de ces cinq (05) principaux projets se chiffrent à 32,97 millions de dollars US, soit 31,7% de l'AP/FC. Cette situation met en relief les possibilités de massification des investissements qu'offre l'instrument AP/FC.

2.1.2. Une forte baisse des Appuis budgétaires en 2021

Le Burkina Faso, au cours de l'année 2021, a bénéficié au titre de la mise en œuvre de ses programmes d'Appuis budgétaires des décaissements des PTF que sont l'Allemagne, le Danemark, la France, la Suisse, l'Union européenne, la Banque mondiale et l'UEMOA.

Le montant de ces Appuis budgétaires a connu une forte baisse, passant de 575,09 millions de dollars US en 2020 à 258,09 millions de dollars US en 2021, soit une régression de 122,8%. En



rappel, en soutien au Gouvernement dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19, certains PTF ont fait plus d'effort en 2020. Aussi, cette baisse s'explique par la fin de plusieurs programmes d'Appuis budgétaires, l'annulation du décaissement de la dernière tranche de l'appui de la BAD et la fin du programme FEC du FMI. Ces Appuis budgétaires, composés de l'Appui budgétaire général (93,2%) et de l'Appui budgétaire sectoriel (6,8%), représentent 11,9% de l'APD totale en 2021 contre 26,9% en 2020.

2.1.2.1. L'Appui budgétaire général

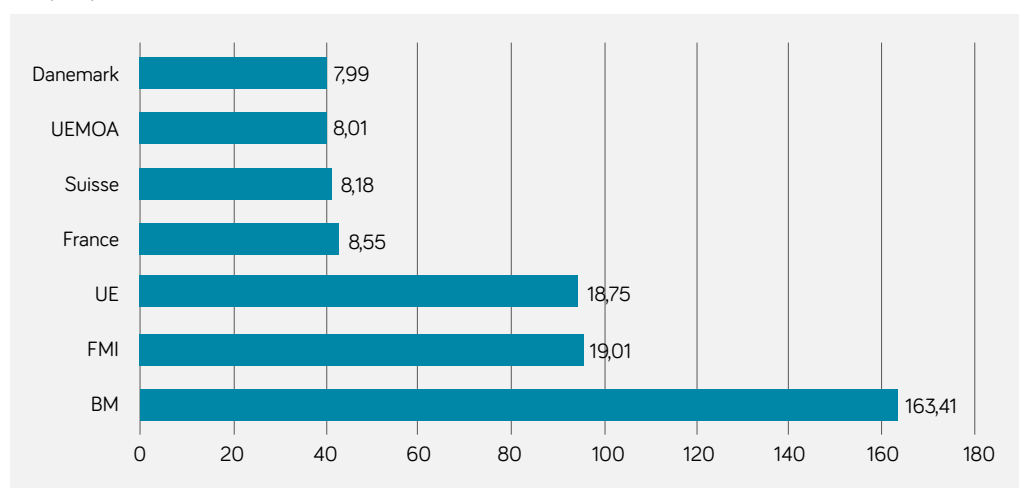
Le montant de l'Appui budgétaire général (ABG) de 2021 a atteint 240,50 millions de dollars US contre 530,87 millions de dollars US en 2020, soit une baisse de 120,7%. Cette baisse importante se justifie principalement par la fin de plusieurs programmes d'Appuis budgétaires.

Évalué à près de 11,1% de l'APD totale en 2021 contre 24,8% en 2020, l'ABG a été octroyé sous forme de prêts à hauteur de 82,45 millions de dollars US (34,3%) et de dons à hauteur de 158,06 millions de dollars US (65,7%). Les parts respectives de l'ABG fourni par les partenaires multilatéraux et bilatéraux en 2021 sont de 91,6% et de 8,4%.

Les PTF qui ont contribué pour ce type d'instrument sont la Banque mondiale (67,9%), le FMI (12,5%), l'Union européenne (10,4%), la France (4,9%), la Suisse (2,8%), l'UEMOA (0,8%) et le Danemark (0,7%).

La répartition de l'ABG par PTF en millions de dollars US en 2021 est présentée dans le graphique ci-dessous :

Graphique 11 : Contribution des PTF utilisant l'ABG en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

2.1.2.2. L'Appui budgétaire sectoriel

Tout comme l'ABG, le montant de l'Appui budgétaire sectoriel (ABS) a connu une baisse de 60,2%, passant de 44,22 millions de dollars US en 2020 à 17,58 millions de dollars US en 2021. Cette situation s'explique en partie par le retrait de l'Union européenne parmi les donateurs de l'ABS et la diminution des contributions de la France (-8,26 millions de dollars US), de l'Allemagne (-4,84 millions de dollars US) et du Danemark (-1,52 millions de dollars US).

L'ABS de 2021 a été octroyé par trois (03) PTF (France, Allemagne et Danemark) exclusivement sous forme de dons.

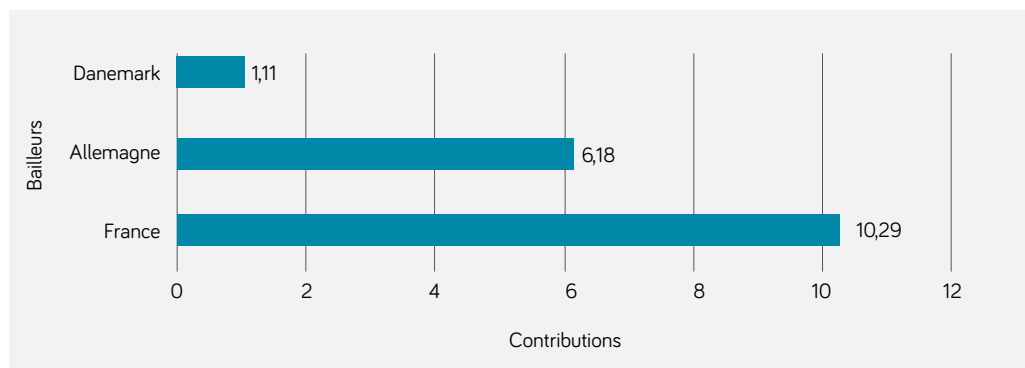
Le graphique ci-dessous présente les partenaires ayant utilisé cet instrument en 2021.



240,50
millions de dollars
US d'ABG en 2021
contre 530,87
millions de dollars
US en 2020, soit
une baisse de
120,7%

17,58 millions
de dollars US d'ABS
en 2021 contre
44,22 millions de
dollars en 2020,
soit une baisse de
60,2%

Graphique 12 : Contribution des PTF utilisant l'ABS en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

2.1.3. Une augmentation exponentielle de l'Aide alimentaire

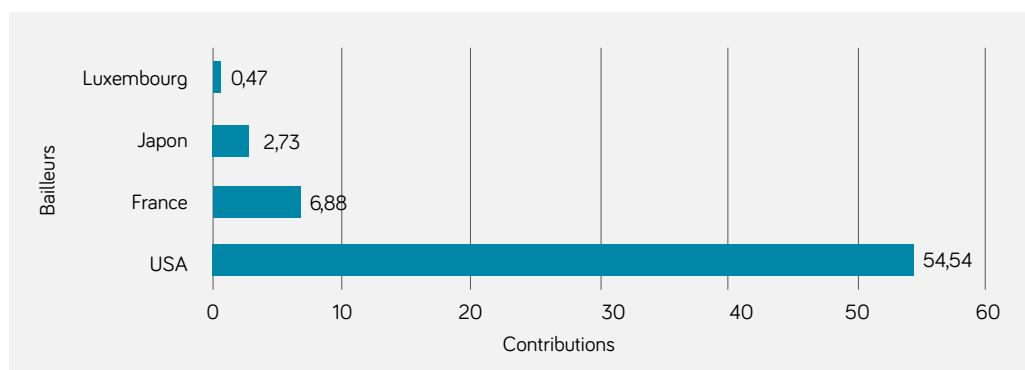
En 2021, les décaissements de l'APD sous forme d'Aide alimentaire au profit des populations au Burkina Faso se chiffrent à 64,63 millions de dollars US. Ce montant est en nette augmentation de plus de 866% par rapport à celui de l'année 2020 (7,46 millions de dollars US). Cette augmentation pourrait s'expliquer par la persistance de la crise humanitaire que traverse le pays qui a engendré des déplacements massifs des populations du fait de la recrudescence des attaques terroristes. Exclusivement consentie sous forme de dons, cette aide a été octroyée par les USA à hauteur de 84,4% ; la France à 10,7% ; le Japon à 4,2% et le Luxembourg à 0,7%.

Les projets et programmes majeurs financés par cet instrument de financement sont entre autres :

- le projet « Réponse humanitaire et secours d'urgence » financé par les USA (54,54 millions de dollars US) ;
- le projet « Assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations déplacées et hôtes au Burkina Faso » financé par la France (5,41 millions de dollars US) ;
- le projet « Assistance alimentaire (2020) » financé par le Japon (2,73 millions de dollars US).

Le graphique ci-dessous illustre le volume d'aide décaissée sous forme d'Aide alimentaire par partenaire en 2021.

Graphique 13 : Contribution des donateurs de l'Aide alimentaire en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

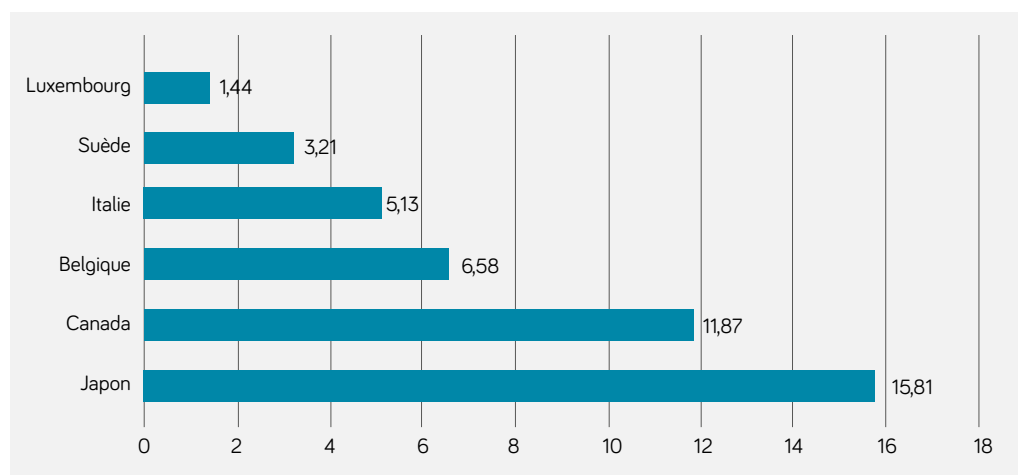


2.1.4. L'Assistance et secours d'urgence en baisse

L'instrument « Assistance et secours d'urgence » a été financé en 2021 par plusieurs partenaires à hauteur de 44,04 millions de dollars US contre 106,80 millions de dollars US en 2020, soit une réduction de 58,8%. Cette baisse pourrait s'expliquer par la réorientation des ressources de certains partenaires vers d'autres instruments de financement.

Les partenaires ayant le plus accordé ce type d'appui sont le Japon (35,9%), le Canada (26,9%), la Belgique (14,9%), l'Italie (11,7%), la Suède (7,3%) et le Luxembourg (3,3%). Le graphique ci-dessous montre la répartition des appuis par partenaire selon cet instrument.

Graphique 14 : Contribution des donateurs de l'Assistance et secours d'urgence en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Les cinq (05) actions humanitaires ayant bénéficié de financement sous forme d'Aide alimentaire sont :

- « Don multilatéral (budget supplémentaire 2020) » du Japon pour 9,31 millions de dollars US ;
- « Aide d'urgence » du Japon pour 6,50 millions de dollars US
- « West and Central Africa Emergency Food Assistance » du Canada pour 5,76 millions de dollars US ;
- « Assistance humanitaire et intervention de relèvement pour les populations déplacées et les familles d'accueil au Burkina Faso - AID12230 » de l'Italie pour 4,12 millions de dollars US ;
- « OCHA Office of Co-ordination of Humanitarian Affairs-PRT » de la Belgique pour 3,53 millions de dollars US.

Le « Don multilatéral (budget supplémentaire 2020) » du Japon fait son entrée dans ces cinq premières actions en 2021 au détriment de la « Réponse d'urgence » des USA qui avait le montant le plus élevé en 2020.

Les montants décaissés au profit desdites actions se chiffrent à 29,22 millions de dollars US, soit 66,3% de l'Assistance et secours d'urgence.

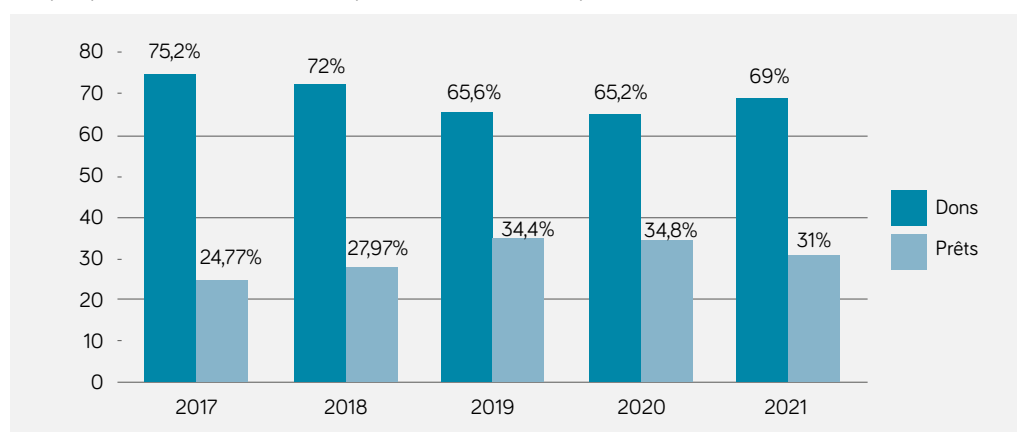


44,04
millions de dollars
US d'Assistance et
secours d'urgence
en 2021 contre
106,80 millions de
dollars US en 2020,
soit une baisse de
58,8%

2.2. Une aide toujours caractérisée par une prédominance des dons

L'analyse de l'évolution de l'APD sur la période 2017-2021 montre une prédominance des dons par rapport aux prêts. Sur cette période, les dons se sont situés en moyenne à 69,4% de l'APD et les prêts ont représenté 30,6%. Cette prédominance des dons a été aussi observée en 2021 avec un taux de 69,0% de l'APD contre 31,0% pour les prêts. Toutefois, la tendance haussière de la proportion des prêts observée depuis quelques années dans l'APD a été rompue en 2021.

Graphique 15 : Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2017 à 2021



Source : DGCOOP, juin 2022

2.2.1. Les dons

Le montant total des dons est passé de 1 396,11 millions de dollars US en 2020 à 1 497,82 millions de dollars US en 2021, soit une hausse de 7,3%. Cette hausse se justifie principalement par l'augmentation considérable des décaissements du Danemark (+218,5%), de la Banque mondiale (+116,1%) et du Fonds mondial (+76,5%). La part des dons dans l'APD totale est ressortie en 2021 à 69,0% contre 65,2% en 2020.

La répartition des dons par instrument de financement se présente comme suit :

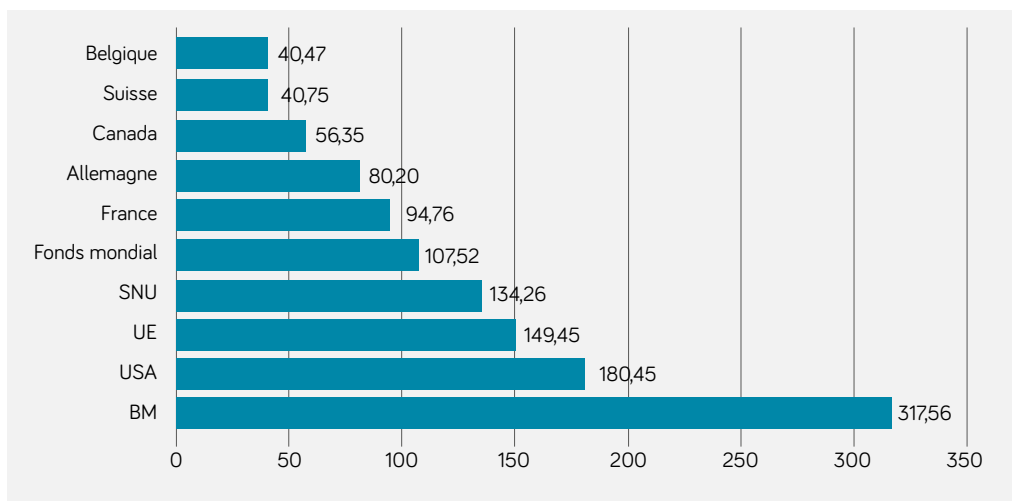
- 1 213,51 millions de dollars US en Aide projet, soit 81,0% ;
- 175,64 millions de dollars US en Appui budgétaire, soit 11,7% ;
- 64,63 millions de dollars US en Aide alimentaire, soit 4,3% ;
- 44,04 millions de dollars US en Assistance et secours d'urgence, soit 2,9%.




1 497,82
 millions de dollars
 US de dons en
 2021 contre
 1 396,11 millions
 de dollars en
 2020, soit une
 hausse de 7,3%

Le graphique ci-dessous présente les décaissements des dix (10) principaux partenaires en termes de don en 2021.

Graphique 16 : Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022.

Le montant total des apports des dix (10) principaux partenaires représente 1 201,78 millions de dollars US, soit 80,2% de l'APD totale décaissée sous forme de dons en 2021.

Les cinq (05) principaux projets ayant reçu des décaissements sous forme de dons en 2021 sont :

- le projet « Paludisme et renforcement du système de santé » (Fonds mondial) pour un montant de 85,76 millions de dollars US ;
- le projet « Développement & urgences humanitaires » (UNICEF) pour un montant de 85,47 millions de dollars US ;
- le projet « Réponse d'urgence » (USA) pour un montant de 54,54 millions de dollars US ;
- le projet « Santé (paludisme, planification familiale, VIH/SIDA, maladies tropicales négligées, etc.) » (USA) pour un montant de 52,62 millions de dollars US ;
- le « Programme d'approvisionnement en eau et assainissement » (Banque mondiale) pour un montant de 50,43 millions de dollars US.

Les montants décaissés au profit desdits projets se chiffrent à 328,83 millions de dollars US, soit un taux de 22,0% par rapport au total des dons.

2.2.2. Les prêts

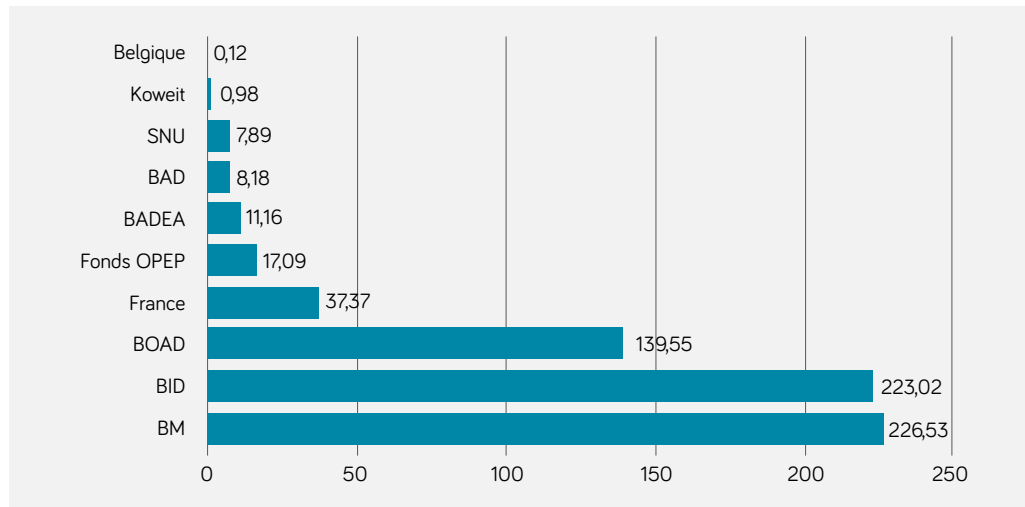
En 2021, l'APD reçue par le Burkina sous forme de prêts s'établit à 671,88 millions de dollars US contre 745,55 millions de dollars US en 2020, soit une baisse de 9,9%. Cette baisse fait suite à une tendance haussière constatée depuis 2017.

Les prêts ont été exclusivement décaissés à travers les deux (02) instruments de financement que sont l'Aide projet pour 589,43 millions de dollars US, soit 87,7% et l'Appui budgétaire pour 82,45 millions de dollars US, soit 12,3%. Ils ont été octroyés principalement par les partenaires multilatéraux dont la contribution s'élève à 633,41 millions de dollars US (94,3%), tandis que les bilatéraux ont contribué à hauteur de 38,47 millions de dollars US (5,7%).

Le graphique suivant présente le classement des partenaires ayant accordé des prêts en 2021.



Graphique 17 : Contribution des PTF en termes de prêts en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Les cinq (05) principales opérations financières sous forme de prêts sont :

- le projet « Centrale électrique de Kossodo » (BID) pour un montant de 81,75 millions de dollars US ;
- l'Appui budgétaire COVID-19 (Banque mondiale) pour un montant de 50,51 millions de dollars US ;
- le Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso (Banque mondiale) pour un montant de 33,03 millions de dollars US ;
- le Programme d'entretien routier 2017-2019 du Burkina Faso (BOAD) pour un montant de 32,64 millions de dollars US ;
- l'Appui budgétaire énergie (Banque mondiale) pour un montant de 31,94 millions de dollars US.

Le montant total décaissé à travers les cinq (05) principales opérations financières se chiffre à 229,87 millions de dollars US, soit un taux de 34,2% par rapport au total des prêts.



3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

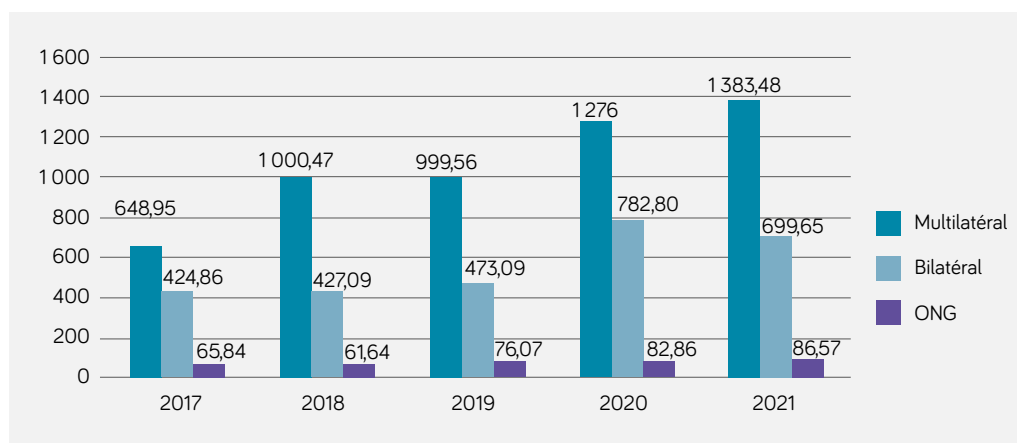
Cette section est consacrée à l'analyse de l'évolution de l'APD par source de financement (multilatérale, bilatérale, ONG/ADF) et des autres formes de coopération (technique, déléguée, appui aux ONG/ADF).

3.1. Une hausse continue de l'aide multilatérale

L'APD reçue par le Burkina Faso en 2021, tout comme les années précédentes, provient des partenaires multilatéraux, bilatéraux et des ONG/ADF.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'APD par source de financement sur la période 2017-2021 avec une tendance à la hausse de l'aide multilatérale et de l'aide bilatérale, et une évolution en dents de scie de l'aide délivrée par les ONG/ADF.

Graphique 18 : Répartition de l'aide par source de financement de 2017 à 2021 (en millions de dollars US)



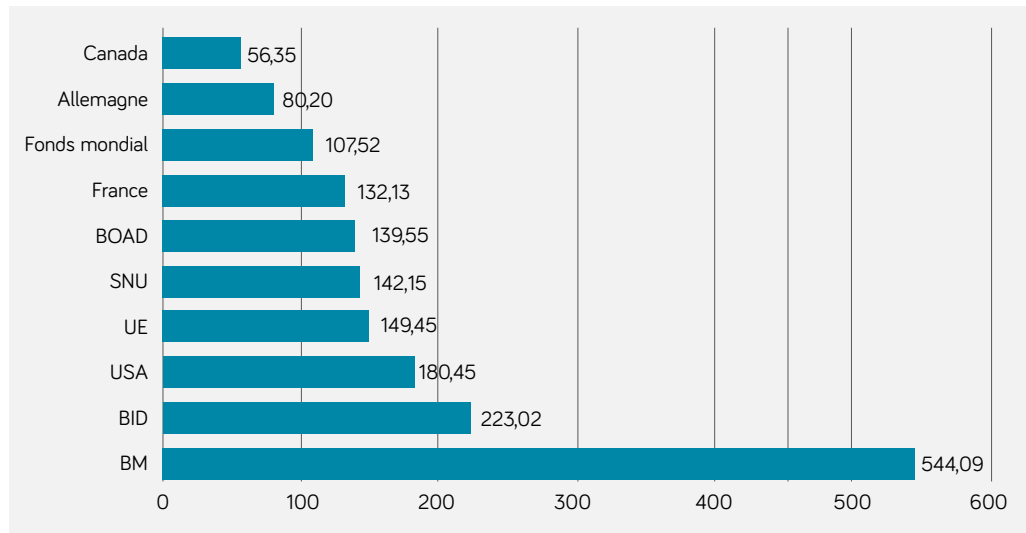
Source : DGCOOP, juin 2022

L'analyse de l'APD de 2021 par source de financement indique une primauté de l'aide multilatérale (63,8%) suivie de l'aide bilatérale (32,2%) et des aides provenant des ONG/ADF (4,0%). Par rapport à l'année 2020, on constate un accroissement de l'aide multilatérale et des ONG/ADF, respectivement de 8,4% et de 4,5% ainsi qu'une baisse de l'aide bilatérale de 10,6%.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2021.



Graphique 19 : Contribution des dix (10) premiers donateurs en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Comparativement à l'année 2020, on note l'entrée de trois nouveaux partenaires dans le classement. Il s'agit de la BID, de la BOAD et du Canada.

Avec une contribution cumulée de 1 754,91 millions de dollars US en 2021, la part des dix (10) premiers PTF ayant le plus décaissé représente 81,7% de l'APD totale. Cette contribution a connu une augmentation de 6,5% par rapport à 2020 (1 647,42 millions de dollars US).

La Banque mondiale, avec un décaissement de 544,09 millions de dollars US en 2021 contre 416,79 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 30,5%, reste le premier contributeur de l'APD en 2021. La BID occupe la deuxième place avec une contribution de 223,02 millions de dollars US. Les USA conservent la troisième place malgré la baisse de 7,8% de sa contribution par rapport à l'année 2020 (195,78 millions de dollars US). Ils sont suivis respectivement de l'UE (7,0%), du SNU (6,6%), de la BOAD (6,5%), de la France (6,2%), du Fonds mondial (5,0%), de l'Allemagne (3,7%) et du Canada (2,6%).

3.1.1. L'aide multilatérale

En 2021, l'apport des partenaires multilatéraux à l'APD a été de 1 383,48 millions de dollars US contre 1 276,00 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 8,4%.

Cet accroissement s'explique par l'augmentation importante de la part contributive de la BID (+784,0%), de la BOAD (+201,9%), du Fonds mondial (+76,5%) et de la Banque mondiale (+30,5%).

Concernant la Banque mondiale, l'augmentation des décaissements se justifie par les interventions dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'allègement des procédures de passation des marchés et la mise en place du comité de suivi de la coopération qui est chargé de suivre la mise en œuvre des accords de financement signés entre le Burkina Faso et la Banque mondiale.

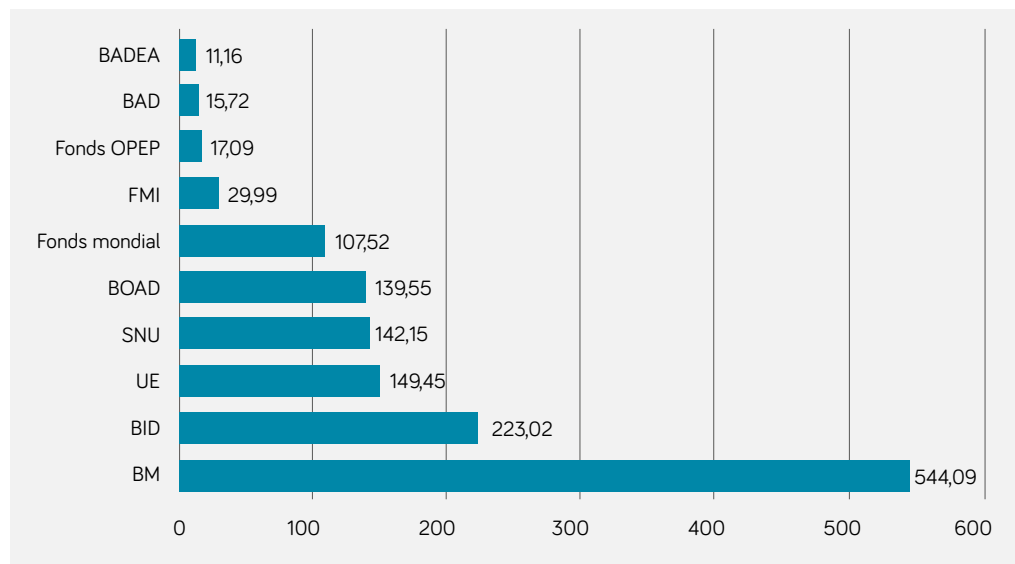
Quant à la BID, la BOAD et au Fonds mondial, l'augmentation de leurs contributions s'explique, d'une part, également par les appuis dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et, d'autre part, par la poursuite des décaissements pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Les dix premiers donateurs multilatéraux ont contribué en 2021 à hauteur de 1 379,74 millions de dollars US (99,7% de l'aide multilatérale) contre 1 275,56 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 8,2%.



La Banque mondiale conserve la première place des PTF multilatéraux au Burkina Faso avec une contribution représentant 39,3% de l'aide multilatérale. La BID (16,1%) occupe la deuxième place et l'UE (10,8%) la troisième place. Suivent le SNU (10,3%), la BOAD (10,1%), le Fonds mondial (7,8%), le FMI (2,2%), le Fonds OPEP (1,2%), la BAD (1,1%) et la BADEA (0,8%).

Graphique 20 : Contribution des dix (10) premiers donateurs multilatéraux en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Par instrument de financement, l'aide multilatérale se répartit comme suit :

- l'Aide projet : 1 163,12 millions de dollars US ;
- l'Appui budgétaire : 220,36 millions de dollars US.

3.1.2. L'aide bilatérale

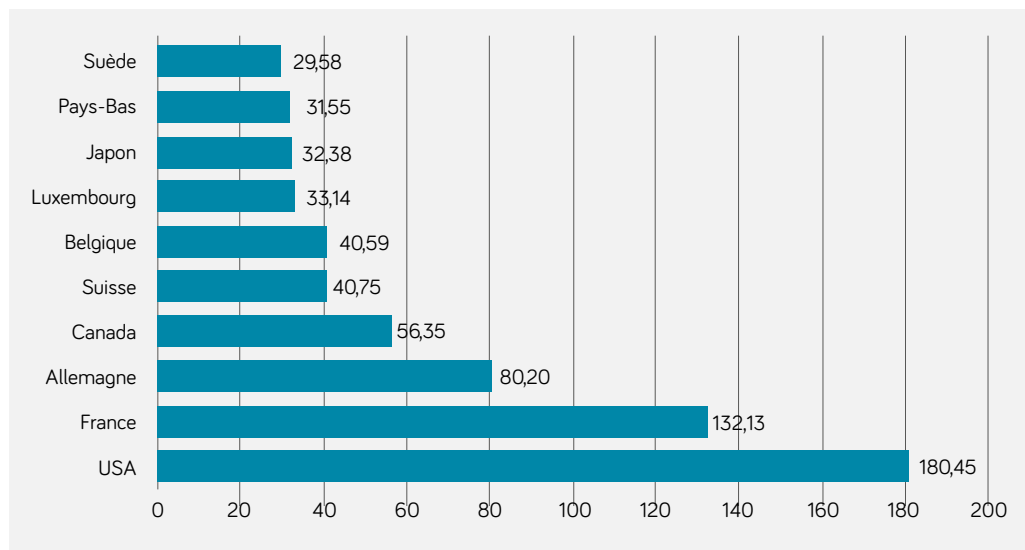
Les partenaires bilatéraux ont contribué en 2021 à hauteur de 699,65 millions de dollars US contre 782,80 millions de dollars US en 2020, soit une baisse de 10,6%. Cette baisse est consécutive à la baisse des contributions de certains partenaires tels que le Japon (-39,3%), la France (-23,0%) et les USA (-7,8%). La baisse des contributions de ces PTF s'expliquerait par le soutien à la lutte contre la COVID-19 et à la crise humanitaire à travers le financement des ONG/ADF.

La contribution des dix (10) premiers donateurs bilatéraux en 2021 se chiffre à 657,11 millions de dollars US représentant 93,9% de l'aide bilatérale, contre 724,69 millions de dollars US en 2020, soit une baisse de 9,3%. Les USA conservent la première place des PTF bilatéraux avec 180,45 millions de dollars US (25,8% de l'aide bilatérale), suivis de la France (18,9%), de l'Allemagne (11,5%), du Canada (8,1%) et de la Suisse (5,8%).



699,65
millions de dollars
US d'APD sous
forme de prêts en
2021 contre 745,55
millions de dollars
en 2020, soit une
baisse de 9,9%

Graphique 21 : Les contributions des principaux PTF bilatéraux en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Par instrument de financement, l'aide bilatérale se répartit comme suit :

- l'Aide projet : 553,25 millions de dollars US ;
- l'Appui budgétaire : 37,72 millions de dollars US ;
- l'Aide alimentaire : 64,63 millions de dollars US ;
- l'Assistance et secours d'urgence : 44,04 millions de dollars US.



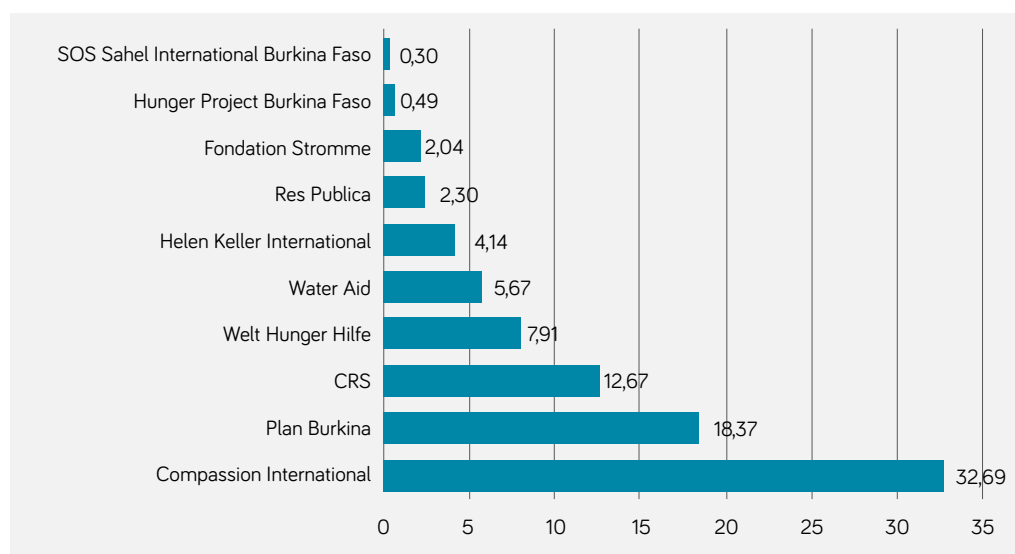
86,57
millions de dollars
US décaissés par
les ONG/ADF en
2021 contre 82,86
millions de dollars
en 2020, soit une
hausse de 4,5%

3.1.3. L'aide des ONG/ADF⁵

Les ONG/ADF ont décaissé en 2021 un montant de 86,57 millions de dollars US contre 82,86 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 4,5%. Cette hausse s'explique, entre autres, par la prise en compte des données de Helen Keller International, Respublica, Fondation Stromme, Hunger Project Burkina Faso, et SOS Sahel International BF qui n'avaient pas transmis la situation de leurs décaissements en 2020. La plus forte contribution en 2021 provient de l'ONG Compassion International et représente 37,8% de l'ensemble des ressources apportées par les ONG/ADF. La plus forte progression en termes de contribution s'observe avec l'ONG Plan Burkina (+58,8%) qui a contribué en 2021 à hauteur de 18,37 millions de dollars US contre 11,57 millions de dollars US en 2020.

⁵ Il s'agit ici d'une analyse de l'aide provenant des ONG/AD ayant une capacité de mobilisation des ressources à l'international au profit du Burkina Faso (en dehors des ressources mobilisées auprès des PTF résidents) et non de la contribution de toutes les ONG/AD intervenant au Burkina Faso

Graphique 22 : Contributions des ONG/ADF en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

En 2021, la totalité de l'aide extérieure des ONG/ADF a été décaissée sous forme d'Aide projet sans fonds commun.

3.1.4. Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique

L'analyse de la contribution des donateurs par zone géographique et groupe d'institutions en 2021 fait ressortir que l'aide déboursée au profit du Burkina Faso provient majoritairement des PTF de la zone Europe et des Institutions de Bretton Woods avec respectivement des montants de 578,94 millions de dollars US (26,7%) et 574,08 millions de dollars US (26,5%). Ces deux groupes sont suivis des PTF de la zone arabe (11,6%), du SNU (11,6%), des PTF de la zone Amérique (10,9%), des PTF de la zone Afrique (7,2%), des ONG/ADF (4,0%) et des PTF de la zone Asie (1,5%).

Les contributions des PTF de la zone Amérique et des ONG/ADF ont été uniquement octroyées sous forme de dons respectivement de 236,80 millions de dollars US et 86,57 millions de dollars US. Celles des PTF de la zone arabe ont été décaissées uniquement sous forme de prêts à hauteur de 251,27 millions de dollars US.

Les PTF de la zone arabe et les Institutions de Bretton Woods ont été les deux plus grands pourvoyeurs de prêts au cours de l'année 2021, avec des proportions respectives de 37,4% et 33,7%. Les plus grandes contributions en dons ont été apportées par les PTF de la zone Europe et les Institutions de Bretton Woods dans des proportions respectives de 36,1% et de 23,2%.

Tableau 14 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique en 2021

Groupe de bailleurs	Montant en millions de dollars US			% dans l'APD totale
	Prêts	Dons	Total	
PTF zone Europe	37,49	541,45	578,94	26,7%
Institutions de Breton Woods	226,53	347,56	574,08	26,5%
Système des Nations unies	7,89	243,70	251,59	11,6%
PTF zone arabe	251,27	0,00	251,27	11,6%
PTF zone Amérique	-	236,80	236,80	10,9%
PTF zone Afrique	147,73	9,37	157,09	7,2%
ONG	0,00	86,57	86,57	4,0%
PTF zone Asie	0,98	32,38	33,36	1,5%
Total	671,88	1497,82	2 169,70	100,0%

Source : DGCOOP, juin 2022



2 169,70
millions de dollars
US (contribution
des donateurs
par groupe
d'institutions et zone
géographique)

3.2. Les autres formes de coopération

3.2.1. La coopération technique

L'assistance technique ou la coopération technique comprend la coopération technique autonome et la coopération technique intégrée aux projets et programmes d'investissements. Le volume de l'Aide publique au développement issue de cette coopération en 2021 s'élève à 68,77 millions de dollars US contre 39,74 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 73,04%.

L'aide décaissée au profit de la coopération technique autonome en 2021 se chiffre à 26,9 millions de dollars US et 41,9 millions de dollars US pour la coopération technique intégrée.

Les décaissements effectués en 2021 au titre de la coopération technique proviennent essentiellement du Canada (33,6%), de l'Allemagne (18,9%), de l'Union européenne (13,1%) et de l'UNICEF (12,2%).

En termes de nombre de coopérants déployés au Burkina Faso en 2021, l'Allemagne vient en tête avec 105 contre 145 en 2020, soit une baisse importante de 27,58%, suivi du Japon (60), de l'UNICEF (43), de l'UE (31), de l'Italie (19), du Danemark (16), du Luxembourg (13), de la France (12), de l'UNFPA (12) et de la Suède (1).

Tableau 15 : Situation par bailleur de la coopération technique en 2021

Bailleurs de fonds	Montants décaissés par type de coopération technique (en millions de dollars US)		Total	Part dans la coopération technique totale (%)	Nombre de coopérants
	Autonome	Intégrée			
JAPON	0,59	4,19	4,78	7,0	60
AFD	0,77	0,08	0,85	1,2	0
Allemagne	12,99		12,99	18,9	105
Canada	1,20	21,89	23,09	33,6	0
BAD	0,10		0,10	0,1	0
UE		9,03	9,03	13,1	31
Luxembourg		1,31	1,31	1,9	13
France	2,88		2,88	4,2	12
Danemark		2,09	2,09	3,0	16
Suède		0,21	0,21	0,3	1
Italie		2,97	2,97	4,3	19
UNICEF	8,36		8,36	12,2	43
UNFPA		0,11	0,11	0,2	12
Total	26,9	41,9	68,77	100,0	312

Source : DGCOOP, juin 2022

3.2.2. La coopération déléguée

La coopération déléguée est un instrument visant l'amélioration de la division du travail. Ce mécanisme contribue à la réduction des coûts de transaction et permet de réaliser des gains d'efficacité dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Elle est de nature à faciliter les cofinancements pour la mise en œuvre de grands projets.

En 2021, les PTF mandants de la coopération déléguée ont octroyé 88,74 millions de dollars US contre 102,91 millions de dollars US en 2020, soit une baisse de 13,8%. Cette diminution est imputable à la baisse de 50% du nombre de PTF mandants qui est passé de 16 en 2020 à 08 en 2021.

88,74
millions de
dollars US d'aide
octroyée par le
PTF mandants
de la coopération
déléguée en 2021
contre 102,91
millions de dollars
US en 2020, soit
une baisse de
13,8%

Les PTF mandants par ordre d'importance en termes de ressources déléguées en 2021 sont le Canada (31,2%), le Japon (21,7%), la Suède (20,3%), la France (8,6%), les Pays-Bas (8,2%), le Luxembourg (6,5%), l'Italie (1,9%) et la Suisse (1,6%).

La Banque mondiale, le CICR, le BIT et les organismes du SNU (UNICEF, FAO, PNUD, UNFPA, PAM, UNCDF, OCHA, UNHCR, OIM, ...) constituent les PTF mandataires.

Tableau 16 : Situation des PTF ayant fourni de l'aide sous forme de coopération déléguée en 2021

PTF mandants	Montant (millions USD)	En %	PTF délégués	Montant (millions USD)	Répartition par PTF délégués (%)
Pays-Bas	7,29	8,2	UNFPA	2,47	33,9
			PNUD	4,82	66,1
Suisse	1,41	1,6	UNICEF	1,41	100,0
			UNICEF	12,30	63,9
Japon	19,25	21,7	UNICEF/PAM	6,50	33,8
			PNUD	0,45	2,4
Luxembourg	5,81	6,5	UNFPA	1,52	26,2
			UNCDF	0,81	14,0
			PNUD	0,76	13,2
			UNMO CIR	0,74	12,8
			BIT	0,05	0,8
			UNHCR	0,35	6,1
			PAM	0,56	9,6
			CICR	0,59	10,1
			OCHA	0,41	7,1
			FAO	3,21	17,8
Suède	18,04	20,3	PNUD	5,84	32,4
			UNICEF	7,48	41,4
			PNUD	0,93	5,2
			UNCDF	0,58	3,2
Italie	1,67	1,9	OIM	1,67	9,3
			PAM	5,41	71,1
France	7,61	8,6	FAO	0,88	11,6
			UNICEF	0,59	7,7
			OMS	0,73	9,5
			UNFPA	2,00	7,2
Canada	27,65	31,2	WHO	1,24	4,5
			UNICEF	1,42	5,1
			PAM	20,05	72,5
			BM	0,58	2,1
			UNHCR	1,00	3,6
			OCHA	1,37	5,0
Total	88,74	100,0	Total	88,74	100,0

Source : DGCOOP, juin 2022

152,24
millions de dollars
US d'appui aux
ONG/ADF en
2021 contre 110,12
millions de dollars
US en 2020

3.2.3. L'appui aux ONG/ADF

En 2021, l'ensemble des appuis financiers apportés aux ONG/ADF par les PTF s'élève à 152,24 millions de dollars US. Ce montant est en net progrès de 38,2% par rapport à son niveau de 2020 qui s'établissait à 110,12 millions de dollars US. Cette augmentation est consécutive à la hausse de la contribution des Pays-Bas, de la Suède et du Danemark, d'une part, et à l'apport du Canada en tant que nouveau partenaire dans le groupe des États appuyant les ONG, d'autre part. On observe aussi que le nombre d'ONG recevant l'appui est passé de 184 en 2020 à 256 en 2021, soit une hausse de 39,1%. Cette progression pourrait aussi expliquer l'importance de l'appui reçu en 2021.

L'Union européenne est la plus importante contributrice avec 21,0%, suivie des Pays-Bas (15,0%) et de l'UNICEF (14,9%).

Tableau 17 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG/ADF

PTF	Nombre d'ONG/ADF	Montant en millions de dollars US	Part dans le total de l'appui des PTF aux ONG/ADF
Union européenne	27	31,93	21,0
Pays-Bas	13	22,77	15,0
UNICEF	71	22,73	14,9
Canada	25	14,95	9,8
Suède	9	12,73	8,4
France	40	12,23	8,0
Danemark	3	10,66	7,0
Belgique	18	9,82	6,5
Luxembourg	13	5,02	3,3
Allemagne	9	3,72	2,4
Italie	10	3,42	2,3
UNFPA	10	2,25	1,5
Japon	8	0,005	0,003
Total	256	152,24	100

Source : DGCOOP, juin 2022



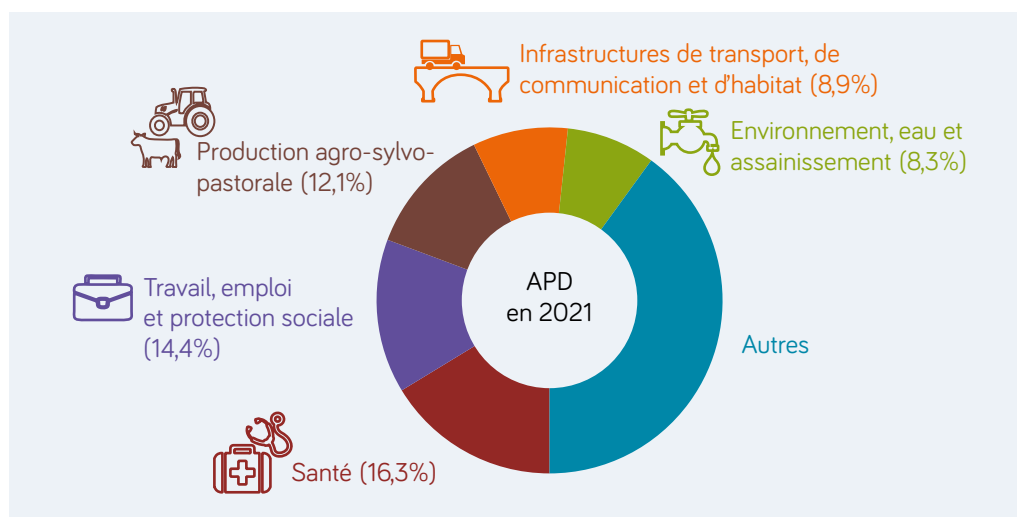
4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION

Au Burkina Faso, le système national de planification est organisé selon les différentes branches d'activité et structuré autour de quatorze (14) secteurs de planification.

Un examen des flux d'aide reçue par le pays selon lesdits secteurs de planification et une analyse de l'aide selon le genre permettront de mieux appréhender la répartition sectorielle de l'APD, d'une part, et d'apprécier la prise en compte de la problématique du genre par les PTF, d'autre part.

4.1. Secteurs bénéficiaires de l'APD

Au cours de l'année 2021, les cinq (05) secteurs de planification qui ont le plus bénéficié de l'APD sont :



Ces cinq (05) secteurs, en termes de volume d'aide, ont bénéficié de 1 301,56 millions de dollars US, soit 60,0% de l'APD en 2021 contre 1 128,6 millions de dollars US en 2020, enregistrant une variation positive de 15,3%. De plus, le poids des cinq (05) secteurs dans l'APD a augmenté de 7,3 points de pourcentage par rapport à 2020 où il se situait à 52,7%.

Il faut noter qu'en 2021, les principaux secteurs bénéficiaires de l'APD faisaient parties des cinq (05) secteurs les plus grands bénéficiaires de l'APD en 2020. À l'exception du secteur « Environnement, eau et assainissement » qui a connu une baisse, les autres secteurs ont enregistré une variation positive en 2021.

Le secteur « Santé » est le plus gros bénéficiaire et enregistre 16,3% de l'APD en 2021. Ce secteur a connu une variation positive de 29,6% comparativement à 2020 en termes de volume d'APD.

Les secteurs « Production agro-sylvo-pastorale », « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » et « Travail, emploi et protection sociale » ont connu des hausses en termes de volume d'APD en 2021 respectivement de 34,0%, 31,1% et 7,9%.

Quant au secteur « Environnement, eau et assainissement », qui était le plus gros bénéficiaire de l'APD en 2019 avec 15,7%, il a connu un fléchissement passant de 10,4% en 2020 à 8,3% en 2021. Il a enregistré une baisse de 19,4% comparativement à 2020 et occupe ainsi le 5^{ème} rang du classement.

Au-delà des cinq (05) principaux secteurs de planification, les secteurs « Transformations industrielles et artisanales », « Éducation et formation » et « Gouvernance administrative et locale » ont absorbé

des volumes relativement importants de l'APD en 2021 enregistrant des montants supérieurs à 100 millions de dollars US. En effet, ces derniers ont bénéficié des flux d'aide de 422,21 millions de dollars US, soit 19,5% de l'APD annuelle.

Le tableau ci-après présente la répartition sectorielle de l'APD en 2020 et 2021.

Tableau 18 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2020 et 2021

2020			2021		
Secteurs	Montant en millions USD	En % de l'APD	Secteurs	Montant en millions USD	En% de l'APD
Travail, emploi et protection sociale	290,13	13,55	Santé	353,08	16,3
Santé	272,41	12,72	Travail, emploi et protection sociale	312,93	14,4
Environnement, eau et assainissement	222,41	10,38	Production agro-sylvo-pastorale	263,10	12,1
Production agro-sylvo-pastorale	196,36	9,17	Infras.de transport, de com. et d'habitat	193,09	8,9
Infras. de transport, de com. et d'habitat	147,29	6,88	Environnement, eau et assainissement	179,36	8,3
Total des principaux secteurs	1 128,6	52,7	Total des principaux secteurs	1 301,56	59,99
Autres secteurs	482,19	22,51	Autres secteurs	627,63	28,9
Appui budgétaire général	530,87	24,79	Appui budgétaire général	240,50	11,1
Total général	2 141,66	100	Total général	2 169,70	100

Source : DGCOOP, mai 2022

4.2. Analyse des cinq (05) principaux secteurs bénéficiaires de l'APD

L'analyse des cinq (05) principaux secteurs bénéficiaires de l'APD sera faite selon les types et instruments de financement et par bailleur.

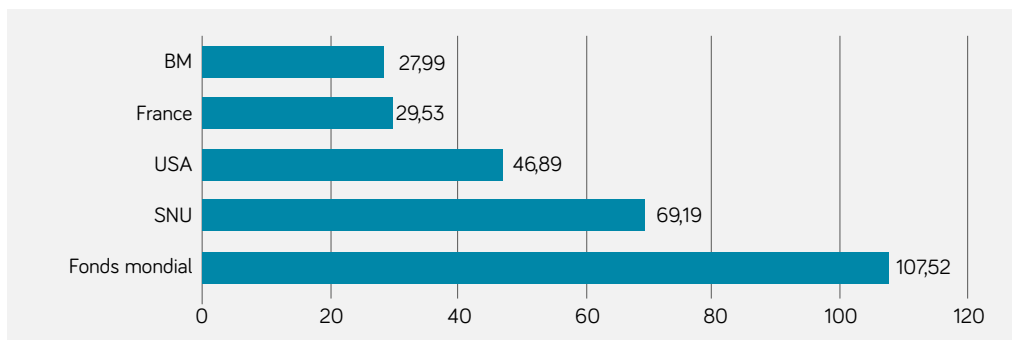
4.2.1. Secteur « Santé »

Le secteur « Santé » regroupe aussi bien le domaine de la santé que celui de la nutrition. Ce secteur totalise en 2021, en termes de ressources d'APD, un montant de 353,08 millions de dollars US (16,3% de l'APD) contre 272,41 millions de dollars US (12,7% de l'APD) en 2020, soit un accroissement de 29,6%. Par ordre d'importance en termes de montants décaissés au profit de ce secteur, le Fonds mondial occupe la première place (107,52 millions de dollars US), suivi respectivement des USA (69,19 millions de dollars US), de la BOAD (46,89 millions de dollars US), de la Banque mondiale (29,53 millions de dollars US) et de l'UNICEF (27,99 millions de dollars US).



353,08
millions de dollars
US d'appui au
secteur "Santé" en
2021, soit 16,3% de
l'APD

Graphique 23 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Par instrument, les ressources allouées par les PTF pour le financement du secteur « Santé » ont été effectuées en majorité par l'AP/SFC avec 345,89 millions de dollars US (98,0% de l'APD du secteur). Les financements restants ont été décaissés sous forme d'aide alimentaire et l'AP/FC avec des taux respectifs de 1,7% et de 0,3% de l'APD du secteur. Les dons sont les plus utilisés avec 82,9% des financements du secteur contre 17,1% pour les prêts.

Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2021

Santé	Montant en millions USD	% de l'APD totale
Total secteur	353,08	16,3
Répartition par instrument de financement	Montant en millions USD	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	1,19	0,3
Aide alimentaire	6,00	1,7
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	345,89	98,0
Répartition par type de financement	Montant en millions USD	% de l'APD du secteur
Prêts	60,49	17,1
Dons	292,60	82,9

Source : DGCOOP, juin 2022

L'APD accordée au secteur « Santé » a permis le financement de projets et programmes dont les cinq (05) principaux sont :

- le projet « Paludisme et renforcement du système de santé » (85,76 millions de dollars US) financé par le Fonds mondial ;
- le projet « Santé (paludisme, planification familiale, lutte contre le VIH/SIDA, maladies tropicales négligées, nutrition, hygiène et assainissement...) », (52,62 millions de dollars US), financé par les USA ;
- le projet « Développement et urgences humanitaires phase 2 » (27,99 millions de dollars US) financé par l'UNICEF ;
- le projet « Contribution COVID Phase 1 » (27,05 millions de dollars US) financé par la BOAD ;
- le projet « Contribution COVID Phase 2 » (19,84 millions de dollars US) financé par la BOAD.

Le montant total de l'aide octroyée à ces cinq (05) principaux projets en 2021 se chiffre à 213,26 millions de dollars US, soit 60,4% de l'APD du secteur.



312,93
millions de dollars
US reçus en 2021
contre 290,13
millions de dollars
en 2020, soit une
hausse de 7,9%

4.2.2. Secteur « Travail, emploi et protection sociale »

Le secteur de planification « Travail, emploi et protection sociale » regroupe les domaines liés à la protection sociale (maladies et invalidités, vieillesse, famille et enfants, chômage, exclusion sociale), au travail décent, au dialogue social, au genre et à la jeunesse.

En 2021, l'APD reçue par le secteur représente 14,4% de l'APD totale, soit 312,93 millions de dollars US. Elle est en hausse de 7,9% comparativement à 2020 où elle se situait à 290,13 millions de dollars US.

Tableau 20 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2021

Travail, emploi et protection sociale	Montant en millions USD	En % de l'APD totale
Total secteur	312,93	14,4
Répartition par instrument de financement	Montant en millions USD	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	6,63	2,1
Aide alimentaire	57,75	18,5
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	207,72	66,4
Assistance et secours d'urgence	40,84	13,0
Répartition par type de financement	Montant en millions USD	% de l'APD du secteur
Prêts	1,68	0,5
Dons	311,25	99,5

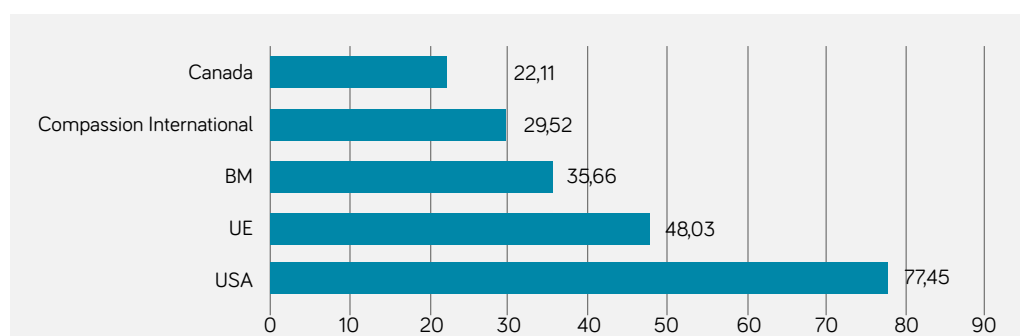
Source : DGCOOP, juin 2022

Les principaux instruments utilisés pour délivrer l'aide dans ce secteur en 2021 sont l'AP/SFC pour un montant de 207,72 millions de dollars US (66,4% de l'aide totale du secteur), l'Aide alimentaire pour un montant de 57,75 millions de dollars US (18,5% de l'aide totale du secteur), l'Assistance et secours d'urgence pour un montant de 40,84 millions de dollars US (13,0% de l'APD du secteur) et l'AP/FC pour un montant de 6,63 millions de dollars US (2,1% de l'aide totale du secteur).

Les financements accordés au secteur sont essentiellement composés de dons pour un montant de 311,25 millions de dollars US, soit 99,5% de l'APD totale du secteur, les prêts ne représentant que 0,5% du total (1,68 millions de dollars US).

Les cinq (05) principaux fournisseurs d'APD du secteur ont décaissé un montant global de 212,76 millions de dollars US, soit 68,0% de l'APD totale du secteur. En termes de volume d'aide décaissée, les USA viennent en tête avec 77,45 millions de dollars US, suivis de l'UE (48,03 millions de dollars US), de la Banque mondiale (35,66 millions de dollars US), de Compassion International (29,52 millions de dollars US) et du Canada (22,11 millions de dollars US).

Graphique 24 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Les décaissements effectués au profit des cinq (05) principaux projets de ce secteur en 2021 s'élèvent à 172,4 millions de dollars US, soit 55,1% de l'APD du secteur, contre 156,8 millions de dollars US en 2020.

Ces cinq (05) principaux projets sont :

- le projet « Réponse humanitaire et secours d'urgence », d'une valeur de 54,54 millions de dollars US, financé par les USA ;
- le projet « DG ECHO » d'un montant de 44,24 millions de dollars US, financé par l'Union européenne ;
- le projet « Filets sociaux », d'un montant de 35,66 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le projet « Fonds de parrainage » d'un coût de 27,85 millions de dollars US, soutenu par Compassion International ;
- le projet « Prévention des conflits et stabilisation » d'un montant de 10,11 millions de dollars US, financé par les États-Unis d'Amérique.

4.2.3. Secteur « Production agro-sylvo-pastorale »

Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale » se subdivise en sous-secteurs agriculture, élevage, sylviculture, pêche et chasse.

En 2021, les décaissements effectués au profit de ce secteur s'élèvent à 263,10 millions de dollars US, soit 12,1% de l'APD totale. En comparaison à son niveau de 2020 qui était de 196,36 millions de dollars US, il est ressorti un accroissement de 34,0%.

Les principales caractéristiques de l'APD de ce secteur, à savoir les types et les instruments d'aide utilisés, sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2021

Production agro-sylvo-pastorale	Montant en millions USD	En % de l'APD totale
Total secteur	263,10	12,1
Répartition par instrument de financement	Montant en millions USD	En % de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	6,69	2,5
Aide alimentaire	0,88	0,3
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	252,32	95,9
Assistance et secours d'urgence	3,21	1,2
Répartition par type de financement	Montant en millions USD	En % de l'APD du secteur
Prêts	116,09	44,1
Dons	147,01	55,9

Source : DGCOOP, juin 2022

Par type de financement, il est constaté une légère prédominance des dons (55,9%) par rapport aux prêts.

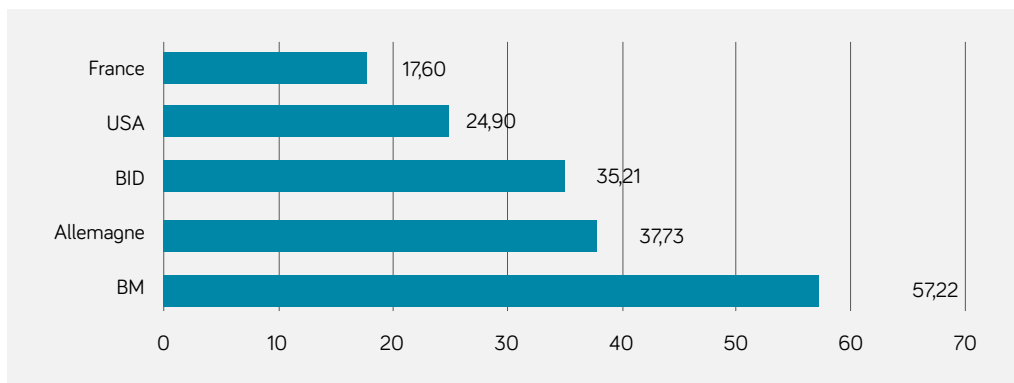
Suivant les instruments, les financements octroyés par les PTF ont été principalement dominés par l'AP/SFC avec 252,32 millions de dollars US (95,9% de l'APD). L'AP/FC, l'Assistance et secours d'urgence et l'Aide alimentaire ayant été faiblement utilisées, avec des proportions respectives de 2,5%, 1,2% et 0,3% de l'APD du secteur.



263,10
millions de dollars
US reçus en 2021
contre 196,36
millions en 2020,
soit une hausse de
34,0%

Plusieurs partenaires interviennent dans ce secteur dont les principaux sont représentés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 25 : Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

En 2021, l'aide allouée au secteur « Production agro-sylvo-pastorale » provient en premier lieu de la Banque mondiale avec 57,22 millions de dollars US, l'Allemagne avec 37,73 millions de dollars US vient en deuxième position, suivie de la BID avec 35,21 millions de dollars US. Les USA et la France occupent respectivement les 4^{ème} et 5^{ème} places avec 24,90 millions de dollars US et 17,60 millions de dollars US.

Ces cinq (05) principaux partenaires ont financé le secteur à hauteur de 172,66 millions de dollars US, soit 65,6% du volume total de l'APD du secteur en 2021.

L'APD accordée à ce secteur a servi au financement de projets et programmes dont les cinq (05) principaux sont :

- le Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage financé à 33,03 millions de dollars US par la Banque mondiale ;
- le projet « Assistance à la sécurité alimentaire (non humanitaire) » financé à 24,90 millions de dollars US par les USA ;
- le Projet d'aménagement hydro-agricole de Soum/Boulkiemdé au Burkina Faso financé à 14,37 millions de dollars US par la BID ;
- le projet « Développement économique local » financé à 11,47 millions de dollars US par la Suisse ;
- le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) financé à 10,88 millions de dollars US par le FIDA.

Le montant total consacré au financement de ces cinq (05) principaux projets en 2021 s'élève à 94,65 millions de dollars US, soit 36,0% de l'APD du secteur.

4.2.4. Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »

Ce secteur de planification comprend les domaines du logement et équipements collectifs et de la construction. Il comprend également les infrastructures de télécommunication, la Technologie de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'Urbanisme.

En 2021, ce secteur a reçu 193,09 millions de dollars US (8,9% de l'APD totale) contre 147,29 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 31,10%.



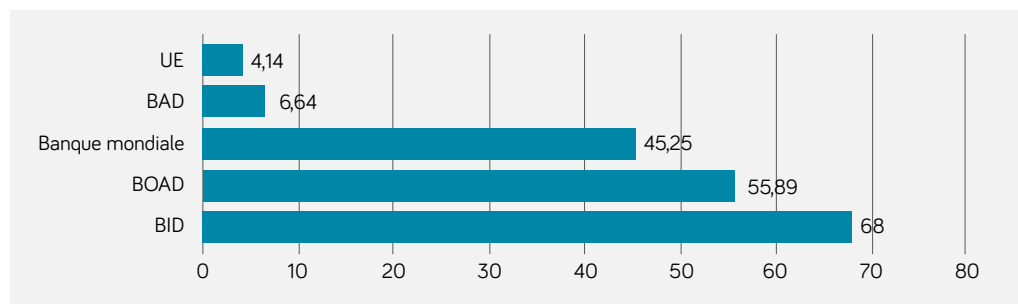
Tableau 22 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2021

Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	Montant en millions USD	En % de l'APD totale
Total secteur	193,09	8,90
Répartition par instrument de financement	Montant en millions USD	En % de l'APD du secteur
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	193,09	100,0
Répartition par type de financement	Montant en millions USD	En % de l'APD du secteur
Prêts	165,24	85,6
Dons	27,85	14,4

Source : DGCOOP, juin 2022

Les cinq (05) plus grands donateurs du secteur en 2021 ont décaissé 179,93 millions de dollars US, soit 93,2% du volume total de l'APD du secteur. La BID se place en première position avec une contribution de 68,00 millions de dollars US, suivie de la BOAD (55,89 millions de dollars US), la Banque mondiale (45,25 millions de dollars US), la BAD (6,64 millions de dollars US) et l'UE (4,14 millions de dollars US).

Graphique 26 : Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

Selon les instruments de financement, 193,09 millions de dollars US ont été entièrement décaissés dans ce secteur sous forme d'AP/SFC. Ces décaissements ont été en grande partie sous forme de prêts à hauteur de 85,6%.

Les cinq (05) principaux projets financés dans ce secteur sont :

- le Programme d'entretien routier 2017-2019 du Burkina Faso (32,64 millions de dollars US) financé par la BOAD ;
- le Projet de construction et de bitumage de la route Kantchari-Diapaga-Frontière du Bénin (31,29 millions de dollars US) financé par la BID ;
- le Projet de développement des transports et des infrastructures urbaines (18,42 millions de dollars US) financé par la Banque mondiale ;
- le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) (18,10 millions de dollars US) financé par la Banque mondiale ;
- le Projet de construction de la route Guiba-Garango (14,36 millions de dollars US) financé par la BID.

Le montant total consacré au financement de ces cinq (05) principaux projets en 2021 s'élève à 114,81 millions de dollars US, soit 59,5% de l'APD du secteur.



179,36
millions de dollars
US reçus par ce ce
secteur en 2021
contre 242,64
millions de dollars
US en 2020, soit
une baisse de
19,4%

4.2.5. Secteur « Environnement, eau et assainissement »

Le secteur de planification « Environnement, eau et assainissement » regroupe principalement les composantes suivantes : protection de l'environnement (gestion des déchets, gestion des eaux usées, lutte contre la pollution, préservation de la diversité biologique et protection de la nature), captage, traitement et distribution d'eau, assainissement et économie verte, mode de production et de consommation durables.

Le montant de l'APD décaissé au profit de ce secteur est ressorti à 179,36 millions de dollars US (8,3% de l'APD globale), soit une baisse de 19,4% par rapport à 2020.

Tableau 23 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2021

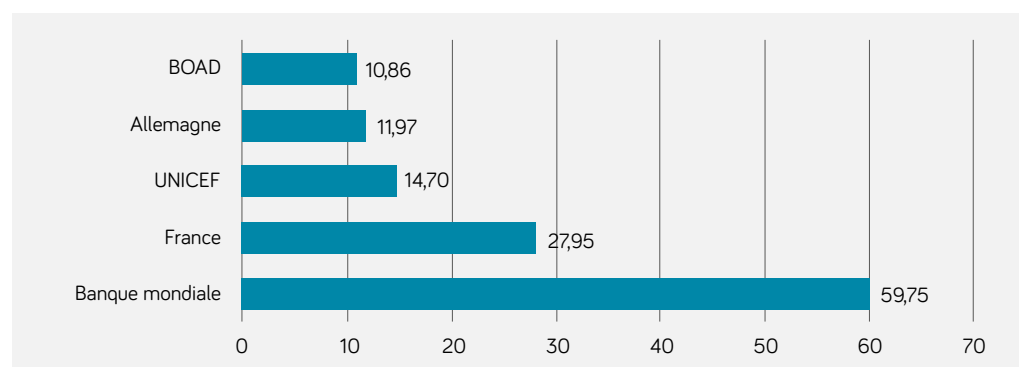
Environnement, Eau et Assainissement	Montant en millions USD	En % de l'APD totale
Total secteur	179,36	8,3
Répartition par instrument de financement	Montant en millions USD	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	9,21	5,13
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	162,86	90,80
Appui budgétaire sectoriel	7,29	4,06
Répartition par type de financement	Montant en millions USD	% de l'APD du secteur
Prêts	44,46	24,79
Dons	134,90	75,21

Source : DGCOOP, juin 2022

L'AP/SFC a été l'instrument le plus utilisé par les PTF de ce secteur. Il a représenté 90,8% du volume total de l'aide du secteur, suivi de l'AP/FC (5,1%) et de l'ABS (4,1%). On remarque également que les financements du secteur ont été octroyés majoritairement sous forme de dons (75,2%).

Les cinq (05) principaux donateurs de ce secteur ont fourni un volume total d'aide de 125,23 millions de dollars US représentant 69,8% de l'APD totale reçue par ledit secteur. Suivant l'importance des montants décaissés, la Banque mondiale se place en première position avec une contribution de 59,75 millions de dollars US (33,3%), suivie respectivement de la France (15,6%), de l'UNICEF (8,2%), de l'Allemagne (6,7%) et de la BOAD (6,1%).

Graphique 27 : Les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juin 2022

En 2021, les cinq (05) premiers projets/programmes ayant reçu le plus de financement dans ce secteur sont :

- le Programme d'approvisionnement en eau et assainissement (50,43 millions de dollars US) financé par la Banque mondiale ;
- le projet « Développement & urgences humanitaires » (14,70 millions de dollars US) financé par l'UNICEF ;
- le Programme d'actions prioritaires en eau potable (PAPEP) pour un montant de 11,76 millions de dollars US financé par la France ;
- le Programme d'investissement et de renforcement de capacités de l'ONEA (PIRC-ONEA) à hauteur de 11,76 millions de dollars US financé par la France ;
- le Projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux fluviales de la ville de Ouagadougou (phase 3) : aménagement de l'exutoire à l'intérieur et en aval du parc Bangr Weogo (8,40 millions de dollars US) financé par la BOAD.

Ces cinq (05) programmes et projets ont reçu 97,06 millions de dollars US, soit 54,1% de l'APD du secteur.

4.3. Analyse des financements spécifiques au genre

En 2021 tout comme les années antérieures, les PTF ont appuyé et financé des projets et programmes spécifiques au genre. Ces financements ont été dirigés vers les domaines économique (autonomisation économique de la femme), politique (implication des femmes dans le processus de paix et de sécurité), juridique (droit sexuel reproductif) et social (santé, prévention des mariages forcés et précoces, éducation, nutrition). D'un montant de 63,20 millions de dollars US en 2021 contre 67,54 millions de dollars US en 2020, les financements spécifiques au genre ont connu une baisse de 6,42%.

Les cinq (05) principaux donateurs qui ont le plus financé ces domaines sont par ordre d'importance de montants décaissés, l'ONG Hunger Project (20,15 millions de dollars US), la France (13,78 millions de dollars US), le Canada (8,31 millions de dollars US), l'Union européenne (6,76 millions de dollars US) et le Royaume de Belgique (4,65 millions de dollars US). Ces principaux donateurs ont contribué à hauteur de 53,65 millions de dollars US, soit 84,9% du montant total octroyé au financement spécifique au genre en 2021.



Tableau 24 : Interventions des PTF dans le domaine genre en 2021

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions de dollars US	
				2020	2021
1.	Hunger Project	Microfinance, Activités génératrices de revenus, Women empowerment programme (Programme d'autonomisation des femmes)	Femmes des Épicentres de Yéguéresso, VY, Nongfairé, Nangréongo		20,15
2.	France	Droits et santé des femmes au Burkina : prévenir et réduire les vulnérabilités en contexte de crise et post-crise COVID-19 - Burkina Faso	MENAPLN ; MJPEE ; Femme & Action humanitaire ; ONG ÉQUILIBRES & POPULATIONS ; Mouvement français pour le planning familial (MFPF)	20,00	13,78
3.	Canada/Affaires mondiales	Autonomisation économique de la femme, social (santé, éducation, etc.), politique (activer le potentiel des femmes dans le processus de paix au Sahel)	ONG et ministères, récipiendaires des bourses, MAAH, SONABEL, femmes et filles, autres	8,83	8,31
4.	Union européenne	CBGD, Planning familial et état civil	MEFP	17,02	6,76
5.	Programme alimentaire mondial (PAM)	Social (assistance humanitaire, éducation, nutrition, agriculture)	MFSNFAH, MENAPLN, MS, MAAH	27,67	
6.	Royaume de Belgique	Social (santé reproductive)	ONG (CRB, MdM), Enabel (Centre-Est)	1,85	4,65
7.	Banque mondiale	Autonomisation économique des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD) Domaines : santé, éducation, nutrition, etc.	Ministère		3,67
8.	Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)	Autonomisation économique de la femme, social (santé, communication/jeunes)	Ministères en charge de la femme, de la santé, de la défense et de la jeunesse ; ONG	1,72	2,62
9.	Grand-Duché de Luxembourg	Autonomisation économique de la femme	Table filière karité, autres organisations professionnelles de la filière et le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Collectivités territoriales Associations des femmes, entreprises forestières villageoises, faitières et unions des coopératives des femmes. Fintechs, coopératives, Associations de jeunes	0,9	1,36
10.	Italie	Autonomisation économique, social, santé	MAAHM, ONG Progettomondo MLAL et Medicus Mundi, OIM		0,51
11.	RFA	Programme décentralisation et cohésion sociale/Politique, Réserve de biosphère transfrontalière de la région W-Arly-Pendjari, Projet renforcement pour la bonne gouvernance financière (composante 1)	OSC, ONG		0,39

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions de dollars US	
				2020	2021
12.	Helvetas	Autonomisation économique des femmes, formation professionnelle et technique des femmes, accès au crédit des femmes auprès des microfinances	OSC, Jeunes femmes entrepreneurs, Groupement, Association, Coopératives de femmes, Groupement de femmes		0,39
13.	Confédération Suisse	Autonomisation économique et politique de la femme et social	Fonds commun genre des partenaires techniques et financiers		0,32
14.	UNICEF	Inclusion sociale, santé, changement social et de comportement, communication extérieure et partenariat	Diakonia, SP-CONAP-Genre, DGEES/ Ministère de la jeunesse, SP-CN PS, Direction régionale de la santé du Nord, DGJEP, Association Dèni Dèmé		0,17
15.	SOS Sahel Int BF	Autonomisation économique des femmes	SOS Sahel International Burkina Faso		0,05
16.	WHH	Autonomisation économique de la femme	Direction régionale de l'agriculture des Hauts-Bassins		0,04
17.	RES PUBLICA	Autonomisation économique des femmes	Organisation paysanne féminine, Association des mères éducatrices		0,03
18.	Coopération autrichienne pour le développement / Austrian Development Agency	Autonomisation économique de la femme	Self Help Africa Irland, MAAH (DGAHDI, RESA), Conseils régionaux (Csd, Hbs, BdM, Nord, Sahel), Communes, Associations, etc.,	4,88	
19.	Ambassade du Danemark	Genre	MFSNFAH, Diakonia (ONG)	2,36	
20.	Save the Children International Burkina Faso	Social, santé, autonomisation économique des femmes	Adolescents in Transition in West Africa région du Nord, Centre Nord et Boucle du Mouhoun	0,84	
21.	Ambassade du Japon	Autonomisation économique de la femme	ONG locale	0,29	
22.	ONG RES PUBLICA	Autonomisation économique de la femme, social	Organisation paysanne féminine, particuliers, personnel, Association des mères éducatrices, internat et pensionnat	0,14	
23.	Service de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France/Burkina	Autonomisation économique des femmes, social (marathon contre l'excision, sensibilisation...)	AFEMIB, Association union africaine de développement, Association Boromo, Association African culture, Association des femmes policières du Burkina Faso	0,06	
24.	GAVI	Autonomisation économique de la femme, éducation et santé	Organisations paysannes féminines et leaders d'opinion, ONG et Associations	0,01	
Total général				67,54	63,20

Source : DGCOOP, juin 2022





QUATRIÈME PARTIE :

THÈME : COVID-19, ENJEUX
ET PERSPECTIVES POUR LA
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
AU BURKINA FASO



INTRODUCTION

L'année 2020 restera à jamais associée à la COVID-19 en raison des crises sanitaire, économique et sociale mondiales qu'elle a entraînées. Apparue en Chine en novembre 2019, la COVID-19 a sévi et continue de sévir dans le monde. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, en janvier 2020, l'épidémie de COVID-19 comme étant une urgence de santé publique de portée internationale. En mars 2020, la maladie a été déclarée comme une pandémie au regard de son évolution au plan mondial. Cette pandémie a provoqué une crise sans précédent par son ampleur et son impact, caractérisée entre autres par la saturation des systèmes de santé, les pertes en vies humaines, les mesures de confinement généralisées, la perturbation des chaînes d'approvisionnements et les pertes de revenus.

Cette situation est de nature à compromettre la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 dont les progrès accomplis sur la trajectoire du développement à l'échelle mondiale étaient déjà insuffisants. En effet, selon certaines estimations, cette crise sanitaire, avec son corollaire de crise économique et sociale, pourrait même effacer les progrès accomplis en termes de développement humain au cours de la décennie écoulée. Pour la Banque mondiale (2021), la pandémie a frappé de plein fouet les pays les plus pauvres, en engendrant une récession qui risque d'entraîner 100 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté. Aussi, plus d'un milliard d'emplois seraient en danger dans le monde, ce qui viendrait accentuer la nécessité de garantir de meilleurs filets de sécurité à la plupart des travailleurs de l'économie informelle et au grand nombre de personnes vulnérables qui en sont encore privées.

Face à une telle pandémie et ses effets dans la vie socioéconomique des populations, la problématique majeure demeure le financement des mesures et des actions de riposte prises par les Gouvernements. Au-delà de l'instrument budgétaire qui a été actionné pour faire face à l'urgence et endiguer la crise sanitaire, les Gouvernements, surtout ceux des pays en développement, se devaient aussi de trouver des solutions pour contenir ses conséquences dévastatrices sur le plan économique et social, tout en remettant rapidement sur les rails, leurs programmes de développement.

C'est dans ce sens que la coopération pour le développement a pleinement joué son rôle en réponse à un de ses objectifs qui est de soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux dont la lutte contre les pandémies. Ainsi, au-delà des ressources financières classiques, les organismes de coopération pour le développement ont fait preuve d'agilité pour prendre en compte les dimensions sanitaires et humanitaires de la pandémie tout en veillant à la continuité des programmes de coopération.

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du monde, a été durement affecté dès mars 2020 par la pandémie de COVID-19. Pour y faire face, le Gouvernement a pris des mesures et a mis en place des plans sectoriels de riposte. Il a aussi sollicité et obtenu l'accompagnement de la coopération pour le développement dans le financement desdits plans sectoriels.

La partie sur le thème fait l'analyse de l'action de la coopération au développement en termes d'accompagnement du Burkina Faso dans sa lutte contre la pandémie de la de COVID-19. Il met en évidence les résultats produits par l'élan de solidarité manifesté dans le cadre de cette coopération au profit du Burkina Faso pour faire face aux défis de COVID-19.

Cette partie est structurée en cinq (05) points. Le premier point présente le contexte socioéconomique du Burkina Faso sous la COVID-19, le deuxième analyse les mécanismes de coordination mis en place par l'État, le troisième évalue et analyse les contributions des acteurs de la coopération au développement dans la lutte contre la pandémie, le quatrième point traite de l'état d'exécution des activités et le cinquième présente les leçons apprises pour une coopération plus efficace au Burkina Faso.

1. CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO SOUS LA COVID-19

Le contexte socioéconomique de la COVID-19 au Burkina Faso peut être appréhendé à travers la dynamique d'évolution de la maladie, ses effets et les mesures d'atténuation mises en œuvre par l'État.

1.1. Évolution de la maladie

Les statistiques de la pandémie de COVID-19 décrivent l'évolution des cas confirmés, des décès et la couverture vaccinale.

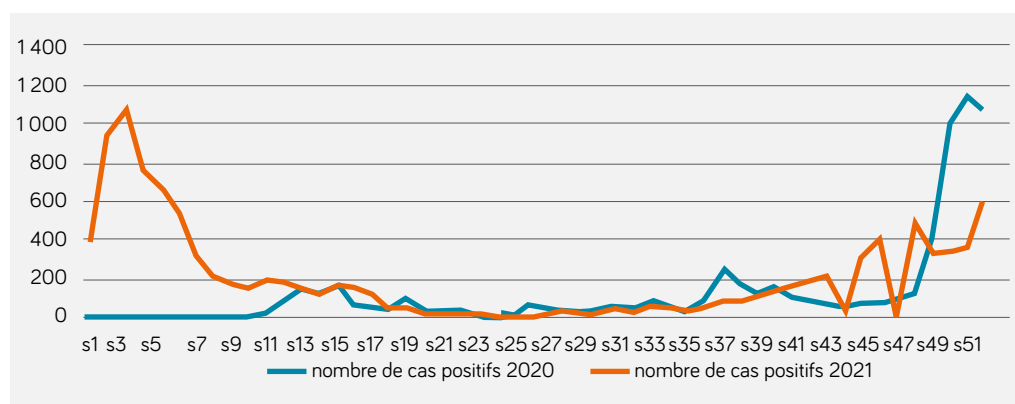
1.1.1. Évolution statistique des cas confirmés

Les statistiques depuis le 9 mars 2020 (date d'apparition des premiers cas) à fin décembre 2021 donnent un cumul de 17 636 cas confirmés dont 695 cas actifs. La moyenne des cas positifs était de 40 par jour en novembre-décembre 2021 contre 2 à 3 par jour aux mois de juin-juillet 2021.

Aux derniers jours de l'année 2021, on a noté une reprise des contagions à la COVID-19 avec un pic atteignant 1 005 cas positifs dans la semaine du 28 décembre au 04 janvier 2022.

Le graphique suivant présente l'évolution hebdomadaire des cas confirmés de 2020 et 2021.

Graphique 28 : Évolution des cas confirmés de COVID-19 de 2020 et 2021



Source : MSHP, février 2022



17 636
cas confirmés
de COVID-19 de
mars 2020 à fin
décembre 2021





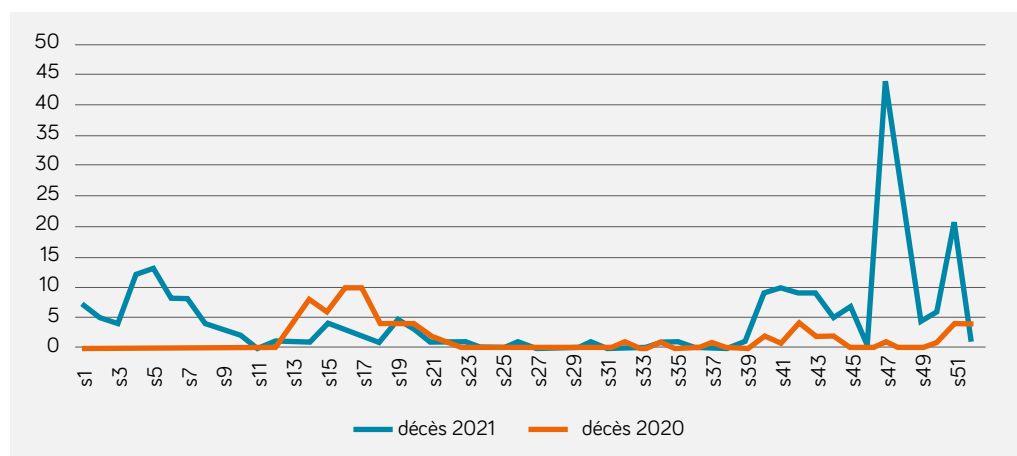
318 décès
enregistrés de
mars 2020 à fin
décembre 2021

1.1.2. Évolution des cas de décès

Depuis l'apparition de la maladie jusqu'en fin décembre 2021, 318 décès ont été enregistrés. Le pic de décès se situe à la 47^{ème} semaine, soit en novembre 2021 avec 44 décès.

En fin décembre 2021, l'évolution hebdomadaire des décès liés à la COVID-19 comparativement à l'année 2020 se présente comme suit :

Graphique 2 : Évolution des décès liés à la COVID-19 de 2020 et 2021



Source : MSHP, février 2022



5,6% de taux
de couverture
vaccinale au 31
décembre 2021

1.1.3. Couverture vaccinale

La campagne vaccinale relative à la COVID-19 a débuté le 02 juin 2021 avec pour objectif d'atteindre 10% de la population de 18 ans et plus en fin décembre 2021. Cette campagne a commencé dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest considérées comme les épicentres de la maladie avant de s'étendre sur l'ensemble du territoire national.

Selon les statistiques officielles du Ministère en charge de la santé, on enregistrait un taux de couverture vaccinale d'environ 5,6% de la population cible à la date du 31 décembre 2021.

Le tableau suivant présente un aperçu sur le nombre de personnes vaccinées par type de vaccins disponibles.

Tableau 25 : Nombre de personnes vaccinées par type de vaccins disponibles au 31 décembre 2021

Type de vaccins	Nombre de personnes vaccinées (1 ^{ère} dose)	Nombre de personnes vaccinées (2 ^{ème} dose)
Astra Zeneca	88 597	50 342
Johnson and Johnson	633 157	-
Sinopharm	373 080	32 604
Pfizer	28 889	1 152
TOTAL	1 123 723	84 098

Source : MSHP, février 2022

Les données du tableau ci-dessus qui montrent un faible niveau de personnes vaccinées révèlent la **réticence de la population à se faire vacciner contre la COVID-19**, d'où la nécessité de développer davantage des outils innovants de communication à l'endroit de la population cible.

1.2. Effets de la maladie sur la situation socioéconomique

La pandémie de COVID-19 a eu des effets à la fois sur les indicateurs macroéconomiques, les agents économiques ainsi que les secteurs d'activités.

1.2.1. Effets macroéconomiques

La pandémie de COVID-19 a impacté la situation socioéconomique du pays du fait des mesures de fermeture des frontières, de couvre-feu et de distanciation sociale. Ce qui s'est traduit par un ralentissement de la croissance économique.

L'activité économique a enregistré une décélération de son rythme en 2020. En effet, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 1,9% en 2020 contre 5,7% en 2019. Cette croissance en 2020 a été imprimée principalement par les secteurs secondaire (+8,1%) et primaire (+6,5%), le secteur tertiaire ayant connu une récession (-2,4%). Le PIB nominal s'est établi à 10 153,6 milliards de FCFA.

L'inflation en moyenne annuelle s'est affichée à 1,9% en 2020 contre -3,1% à fin décembre 2019, soit un relèvement de 5 points de pourcentage. L'augmentation des prix est due à la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement entraînant la hausse des prix de produits alimentaires.

Pour ce qui est du commerce extérieur, la COVID-19 a eu un effet négatif sur les importations. Mais les exportations, constituées essentiellement de l'or et du coton, n'ont pas été touchées. Les importations ont baissé de 3,4% entre 2019 et 2020 à cause de la baisse de la demande nationale des biens étrangers tandis que l'effort à l'exportation est passé de 25,4% en 2019 à 29,5% en 2020.

La pandémie a eu aussi des répercussions sur l'emploi. Selon une étude menée par la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) en 2020, 74,0% des entreprises ont déclaré être touchées par des difficultés de gestion du personnel. Ces difficultés ont eu pour conséquences le chômage technique appliqué par 41,6% des entreprises, les arrêts de contrats par 29,8%, les réductions de salaire par 22,9% des entreprises, les congés sans solde par 15,1% et les licenciements pour motif économique par 9,0% (DGEP, 2021).

Néanmoins, la pandémie a favorisé la création d'emplois dans 14,2% des unités de production informelles dans plusieurs branches que sont : « Commerce de gros, détail et réparation de véhicules et d'autres moyens de locomotion » (36,0%), « Activités de services personnels » (29,6%) et « Activités de fabrication » (1,5%).

1.2.2. Effets sur les agents économiques

La pandémie de COVID-19 a eu des effets sur les entreprises, les ménages et les administrations publiques.

Elle a entraîné des pertes économiques pour les entreprises. En effet, le chiffre d'affaires mensuel prévisionnel sur les mois de mars et d'avril qui était estimé à 12 millions de FCFA au niveau national est passé en réalisation à 5 millions de FCFA, soit une perte moyenne mensuelle de 7 millions de FCFA (CCI-BF, 2020). La perte globale pour l'économie nationale est estimée à 685 milliards de FCFA dont 300 milliards de FCFA pour les services, 237 milliards de FCFA pour le commerce, 126 milliards de FCFA pour l'industrie et 20 milliards de FCFA pour l'artisanat. Ces pertes sont en partie dues à la mévente qui frappe 78% des entreprises. Elles ont occasionné des difficultés de trésorerie (52,0%) et l'arrêt de certains investissements (57,0%).

La crise sanitaire a occasionné la réduction des activités chez certaines entreprises, l'arrêt temporaire, voire l'arrêt définitif chez d'autres. Ainsi, selon une étude menée par la DGEP, 68,4% des entreprises ont connu une réduction des activités, 41,3% un arrêt temporaire et 23,3% un arrêt définitif.

Par branches d'activités, les entreprises ayant fermé définitivement sont les branches « Transport et entreposage » (50%), « Autres services » (30%), « BTP » (24,3%), « Commerce » (23,6%) et « Fabrication et transformation » (15,0%). Les branches qui n'ont pas connu de fermeture d'entreprises sont : « Information et communication », « Activités financières et d'assurances », « Extraction et activités de soutien à l'extraction ».

Concernant les ménages, la pandémie a entraîné des difficultés d'accès aux aliments essentiels de base, selon une enquête sur l'impact de la pandémie de COVID-19 réalisée par la Banque mondiale en collaboration avec l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en mars 2020, la

COVID-19 a eu un impact sur la disponibilité de la nourriture. Le rapport relève notamment que des difficultés d'accès à la nourriture ont concerné 26,6% des ménages pauvres et 21,5% des ménages non pauvres.



Une perte globale
de **685**
milliards de FCFA
pour l'économie
nationale

Par ailleurs, en ce qui concerne les finances publiques, la pandémie a entraîné la réduction des recettes intérieures et l'augmentation des charges de l'administration publique. Les recettes fiscales sont passées de 1 473,60 milliards de FCFA en 2019 à 1 331,60 milliards de FCFA en 2020, soit une réduction de 9,6%. Le montant ordonnancé en 2020 au titre des dépenses ordinaires s'élève à 1 665,90 milliards de FCFA. Il a subi une augmentation de 56,10 milliards de FCFA par rapport à sa valeur de l'année 2019 (DGB, 2021). Les mesures fiscales du Gouvernement ont eu pour conséquence la dégradation du taux de pression fiscale (recettes fiscales/PIB nominal) qui s'est situé à 13,5% en 2020 contre 15,1% en 2019. L'encours de la dette publique, quant à lui, est passé de 40,6% du PIB en 2019 à 46,4% du PIB en 2020.

1.2.3. Effets sur les secteurs d'activités

La pandémie de COVID-19 a affecté de nombreux secteurs d'activités dont les plus importants sont l'éducation, la santé, la culture, le tourisme et la recherche scientifique.

En effet, concernant le système éducatif, une étude réalisée par le Partenariat mondial pour l'éducation en 2020 indique que l'arrêt provisoire des cours en 2020 a impacté 4 706 453 élèves/apprenants de l'enseignement formel et 116 158 apprenants des centres d'éducation non formelle. Le rapport de la même étude fait état de la mise en situation de chômage technique de 86 105 enseignants et formateurs et 19 785 personnels administratifs, d'encadrement et de soutien.

Par ailleurs, la suspension des activités pédagogiques a eu des répercussions négatives sur la qualité des apprentissages des élèves et sur la consolidation de leurs acquis scolaires au titre desquelles on peut citer la non-achèvement des programmes scolaires de l'année 2019-2020 et le démarrage tardif de l'année scolaire 2020-2021.

Sur le plan qualitatif, une étude menée par la Direction générale de l'économie et de la Planification (DGEP) relève la réduction des volumes horaires d'enseignement et d'apprentissage des élèves, la baisse des performances scolaires aussi bien chez les élèves que chez les enseignants dans les classes intermédiaires. Elle fait ressortir également la suspension des conférences pédagogiques, l'augmentation des taux de déperdition scolaire avec de forts taux d'abandon atteignant 50,0% dans les régions de la Boucle de Mouhoun, du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est et du Nord. Il résulte en outre de l'étude, une

augmentation des taux d'absence lors des examens de fin d'année pouvant atteindre jusqu'à 50,0% dans certains centres et la suspension de l'implémentation des curricula. Par ailleurs, un rapport d'enquête publié par Cluster éducation Burkina Faso en 2020 insiste sur l'exacerbation des violences faites aux enfants et leur incitation aux travaux pour contribuer aux revenus de leurs familles.

Toutefois, la crise sanitaire a donné l'occasion d'implémenter la formation à distance à travers l'utilisation des TIC dans la perspective d'atténuer les effets de la suspension momentanée des cours. Elle a également permis la sensibilisation à grande échelle sur l'hygiène en milieu scolaire et universitaire.

Sur le plan sanitaire, la mobilisation du système de santé autour de la COVID-19 a réduit l'efficacité de la prise en charge des patients souffrant de maladies chroniques transmissibles comme le VIH/SIDA, la tuberculose, l'hépatite B et ceux souffrant de maladies chroniques non transmissibles telles que le diabète, l'hypertension et les maladies mentales. Certaines personnes victimes de traumatisme de la voie publique ont subi des complications qui ont entraîné des décès du fait de l'impossibilité d'accéder aux soins en raison des restrictions liées au transport, aux couvre-feux et à la peur de fréquentation des formations sanitaires.

Aussi, les services de vaccination ont été durement éprouvés par la pandémie. En effet, selon les données du Système national d'information sanitaire (SNIS), 18 000 adultes et 4 000 enfants n'ont pas été vaccinés respectivement en mars et juin 2020 à cause de la réduction, voire l'arrêt des frets internationaux qui n'a pas permis l'acheminement à temps des vaccins. À cela s'ajoutent la propagation des rumeurs sur les effets néfastes de la vaccination et la peur d'être contaminé.

Sur le plan culturel et touristique, la pandémie a entraîné une baisse de la fréquentation des infrastructures culturelles de 63,0% en 2020 et le report ou l'annulation de 90,0% des initiatives culturelles privées et publiques (DGEP, 2021). Elle a également occasionné la baisse des droits d'auteur provenant de l'étranger de 49,0% et ceux perçus par la douane de 19,0%. De grandes manifestations culturelles telles que le SIAO, la SNC et le FESPACO ont aussi été reportées ou annulées. Le montant des pertes financières est estimé à 5 milliards de FCFA pour les entreprises du secteur culturel et des activités connexes.



50% de taux d'abandon scolaire dans la Boucle du Mouhoun, au Centre-Nord, au Nord et au Sahel



5 milliards de pertes financières pour les entreprises du secteur culturel et des activités connexes

En outre, une enquête réalisée par la Direction de la promotion des industries culturelles et créatives (DPICC) sur la situation conjoncturelle de l'impact de la COVID-19 sur le secteur privé dans le domaine de la culture (associations et entreprises) laisse apparaître un manque à gagner de plus de 1 milliard de FCFA de chiffres d'affaires pour les associations et entreprises culturelles.

S'agissant du tourisme, on enregistre une baisse de 26,5% des arrivés touristiques dont 55,0% pour le tourisme récepteur et 16,8% pour le tourisme interne et une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 32,7%. La réduction des effectifs dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration est estimée à 50,0%, soit au total 3 987 travailleurs déclarés à la CNSS. Dans le secteur informel, la perte des emplois est estimée à environ 15 986. Aussi, dans les filières voyage et circuit touristiques, les pertes d'emplois sont estimées à 60,0%.

En matière de sports et loisirs, les pertes financières liées aux transferts sportifs sont estimées à 10 milliards de FCFA.

La crise sanitaire a également eu des répercussions sur la cohésion sociale. Cela s'est traduit par des tensions entre employés et employeurs et des violences de tout genre. En effet, le nombre de conflits individuels de travail traités par les services de l'Inspection du travail est passé de 2 946 en 2019 à 6 030 en 2020, soit une hausse de plus de 100%. Quant aux conflits collectifs, le nombre a connu une augmentation de 42,9% entre 2019 et 2020 (DGEP, 2021). Aussi, selon une étude menée par l'ONG « Justice et dignité pour les femmes du Sahel », la pandémie

de COVID-19 a entraîné l'augmentation des violences conjugales. Ainsi, au Burkina Faso, dans la période de la COVID-19, le taux de violences conjugales physique et morale a augmenté de 15,5% et l'accroissement de la violence basée sur le genre due à la pandémie de COVID-19 de 5,4% (JDWS, 2020).

Sur le plan de la recherche et de l'innovation, la pandémie de COVID-19 a eu plutôt un impact positif sur le financement du secteur de la recherche et de l'innovation. En effet, un appui exceptionnel de 5 milliards de FCFA a été débloqué en 2020 et a servi à financer 14 projets sur les maladies infectieuses par le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID), le financement du technopôle pharmaceutique et la formation de chercheurs et d'innovateurs dans le domaine de la santé. Par ailleurs, une équipe de recherche du Burkina Faso a été retenue suite à un appel à projets compétitifs au niveau international pour un financement à hauteur de 100 000 USD. Ce projet devrait contribuer au développement de tests de dépistage rapide.

De manière générale, la pandémie a également permis la mise en relief de la nécessité de renforcer le système national de la recherche et de l'innovation, la promotion et la valorisation de la médecine traditionnelle, le renforcement des capacités nationales de production de médicaments avec notamment la réhabilitation de l'unité de production pharmaceutique U-PHARMA de l'Institut de recherche en sciences de santé (IRSS), le renforcement des plateaux techniques et le développement de l'esprit d'innovation afin de contribuer à la lutte contre la pandémie.



15 986
pertes d'emploi
dans le secteur
informel



5 milliards de
FCFA débloqués
pour le financement
de 14 projets
sur la maladies
infectieuses par le
FONRID

1.3. Mesures mises en œuvre par l'État

Officiellement déclaré le 9 mars 2020, le Burkina Faso a enregistré à la date du 31 mars 2020, 282 cas confirmés répartis dans huit régions. Pour limiter la propagation de la maladie, des mesures urgentes ont été prises. Il s'agit notamment de mesures d'ordre général, de mesures liées à la fiscalité des entreprises, à l'accès au financement et à l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Au titre des mesures d'ordre général, il y a essentiellement celles relatives à la restriction de la mobilité des populations et à la distanciation sociale.

En ce qui concerne la restriction de la mobilité, on note la fermeture des aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, la fermeture des frontières aériennes et terrestres, et l'interdiction du transport en commun urbain et inter urbain.

S'agissant de la distanciation sociale, les mesures sont relatives à la fermeture des écoles, universités et instituts d'enseignement publics et privés, l'instauration de couvre-feu sur le territoire national à l'exception des personnels sous astreintes, l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes, la fermeture de grands marchés et yaars et la mise en quarantaine des villes touchées.

Conscient des conséquences dommageables de ces mesures, le Gouvernement a apporté des mécanismes d'atténuation dans le sens de soutenir l'offre de soins de santé et d'assurer la relance économique du pays. Les principales mesures sont relatives à l'allègement fiscal et à l'accès au financement de même que l'accompagnement des entreprises en difficulté.

S'agissant des mesures fiscales et de l'accès au financement, on relève :

- la remise automatique des pénalités et amendes exigibles ;
- l'exemption de la contribution des micros entreprises du secteur informel ;
- l'exonération de la TVA sur la vente des produits utilisés dans le cadre de la lutte contre la pandémie et des taxes et droits de douane sur les produits pharmaceutiques, les consommables médicaux et équipements entrant dans le cadre de la lutte contre le coronavirus ;
- la suspension de la Taxe patronale d'apprentissage (TPA) sur les salaires au profit des entreprises du secteur du transport des personnes et de l'hôtellerie ;
- la réduction de 25% de la patente au profit des entreprises du secteur du transport des personnes, de l'hôtellerie et du tourisme ;
- l'application d'un taux réduit de TVA de 10% au secteur de l'hôtellerie et de la restauration ;
- la suppression des charges et taxes impossibles à l'organisation des activités culturelles ;
- l'annulation des pénalités de retard dans l'exécution des marchés publics au niveau de l'État central et des collectivités territoriales.

Quant à l'accompagnement des entreprises en difficulté, les mesures suivantes ont été édictées :

- la répercussion de la baisse du coût de ressources de la BCEAO sur les taux d'intérêt de crédits à la clientèle, dans le cadre des réaménagements de crédits aux entreprises résidentes ;
- l'utilisation de la subvention de l'État à la presse privée au titre de l'année 2020 et des crédits disponibles au titre du Fonds d'appui à la presse privée pour accompagner le secteur ;

- la réduction de 50%, au titre de l'année 2020, du paiement de la redevance TNT pour les télévisions et des redevances de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) pour les organes de presse de radiodiffusion ;
- la mise en place d'un fonds de relance économique des entreprises en difficulté d'un montant de 100 milliards de FCFA ;
- la poursuite du règlement de la dette intérieure.

Dans le social, les mesures suivantes ont été mises en place par le Gouvernement :

- la prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale et la gratuité de la consommation au niveau des bornes-fontaines ;
- la prise en charge des factures d'électricité pour les couches sociales utilisant des branchements de 3 ampères monophasés ;
- le rabattement des factures d'électricité de 50% pour les couches sociales utilisant des branchements de 5 et 10 ampères monophasés ;
- l'annulation des pénalités sur les factures de la SONABEL et de l'ONEA ;
- la réduction de 50% du coût des kits solaires dans le cadre du projet Solar Home System pour les ménages vulnérables ;
- la réactivation des boutiques témoins de la SONAGESS ;
- la sécurisation des stocks de produits de grande consommation et le contrôle économique renforcé des prix ;
- l'accompagnement spécifique des commerçants touchés par la fermeture des marchés et yaars ;
- l'acquisition d'intrants agricoles et d'aliments pour bétail pour le soutien à la production vivrière et pastorale, d'un montant de 30 milliards de FCFA ;
- l'instauration d'un fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel d'un montant de 5 milliards de FCFA ;
- le financement de la recherche sur les maladies infectieuses et la production de médicaments pour un montant de 15 milliards de FCFA.

2. MÉCANISMES DE COORDINATION MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, un dispositif de coordination a été mis en place. Ce dispositif est bâti sur un cadre institutionnel et des instruments d'opérationnalisation.

2.1. Organisation institutionnelle mise en place

Le cadre institutionnel de riposte contre la COVID-19 est organisé autour d'organes opérationnel et de pilotage que sont le Comité national de gestion de la crise de la pandémie à COVID-19 (CNGCP-COVID-19) et le Centre des opérations de réponses aux urgences sanitaires (CORUS).

2.1.1. Le Comité national de gestion de la crise de la pandémie à COVID-19

Le CNGCP a été créé par décret n°2020-0326/PM/MATDC/MINEFID/MS/MSNFAH du 04 mai 2020. Mis en place pour coordonner la lutte contre la COVID-19, il remplace le Comité national de gestion de l'épidémie de la COVID-19 (CNGE-COVID-19) qui avait été mis en place par arrêté n°2020-018/PM/MS/MINEFID/MATDC/MRAH/MEEVCC du 17 mars 2020.

Le CNGCP est dirigé par le Premier ministre. Il a pour attributions de :

- donner des orientations et des stratégies de lutte contre cette épidémie ;
- coordonner la mise en œuvre du plan d'action au niveau national, y compris les activités d'information, de retro information et d'éducation du public ;
- coordonner l'appui des différents partenaires dans la lutte contre l'épidémie ;
- mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières indispensables à la lutte contre l'épidémie ;
- élaborer et diffuser le rapport de fin d'épidémie ;
- évaluer la gestion de l'épidémie.

Le CNGCP-COVID-19 a pour organe exécutif le Secrétariat exécutif national (SEN) de lutte contre la COVID-19. Le SEN comporte dix groupes thématiques mis en place pour répondre aux différents défis liés à la gestion de la crise.

La coordination aux niveaux régional, provincial et départemental de la réponse à la pandémie de la maladie à coronavirus est calquée sur celle du comité national.

2.1.2. Le Centre des opérations de réponses aux urgences sanitaires (CORUS)

Ces dernières années, les flambées épidémiques importantes telles que la crise d'Ébola ont conduit à une prise de conscience sur la nécessité de renforcer les systèmes nationaux et internationaux de gestion des risques sanitaires. C'est ainsi que l'Institut national de santé publique dont relève le CORUS a été créé par décret n°2018-0621/PRES/PM/MINEFID/MS/MESRSI du 18 juin 2018.

Le CORUS qui est une Direction technique de l'INSP a été inauguré le 18 décembre 2018. Conformément à son slogan, « Anticiper et contrôler les épidémies et risques sanitaires », le CORUS est un instrument important dans la préparation collective et la réponse aux différentes menaces sanitaires.

Ces principales missions sont entre autres :

- assurer la veille sanitaire pour détecter à temps les risques sanitaires et alerter en retour les autorités de santé pour une réponse précoce idoine ;
- organiser la collecte, l'analyse et l'interprétation des données relatives à la gestion des urgences de santé publique ;
- assurer la production et la diffusion de l'information relative à la gestion des urgences de santé publique ;
- assurer la prise rapide de décisions opérationnelles et spécifiques pour la gestion des événements de santé publique, en utilisant les meilleurs éléments disponibles : informations, politique, conseils techniques et plans ;
- coordonner les opérations de terrain.

Depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19 au Burkina Faso, le CORUS a mené de nombreuses actions, à savoir :

- la coordination des activités de riposte à l'épidémie, l'élaboration et la diffusion d'un SITREP national, la tenue de rencontre de plaidoyer avec les partenaires pour la mobilisation des ressources humaines en vue de faire face à l'augmentation des cas ;
- la surveillance épidémiologique par tri, le dépistage et le suivi des voyageurs dans les aéroports de Ouaga et Bobo ainsi que le dépistage des cas contacts ;
- l'analyse d'échantillons dans les laboratoires de diagnostic COVID-19, le lancement de la plateforme de rendu électronique des résultats, la mise en œuvre du système de transport sécurisé (SITEB) avec la POSTE Burkina ;
- la diffusion de messages de sensibilisation sur les différents canaux de communication ;
- la prévention et le contrôle des infections par la désinfection de divers sites (laboratoires, domiciles et autres structures) ;
- la commande d'urgence pour les intrants de laboratoires, l'inventaire des intrants COVID ;
- la prise en charge des cas hospitalisés et le suivi des cas confirmés.

2.2. Les instruments d'opérationnalisation actionnés

Trois instruments ont été conçus et déployés dans le cadre de l'opérationnalisation du dispositif national de lutte contre la pandémie. Il s'agit notamment des plans d'action, des comptes spéciaux et des instruments de financement extérieur actionnés.

2.2.1. Les plans d'action produits

Dans le but d'apporter une réponse coordonnée et efficace dans la lutte contre la COVID-19 et ses effets, un certain nombre de plans d'action ont été élaborés au niveau sectoriel. Il s'agit des plans des Ministères en charge de la santé, de l'éducation, de l'action sociale, et de l'économie et des finances.

- ***Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de COVID-19 au Burkina Faso***

Le plan de préparation et de riposte à l'épidémie de COVID-19 au Burkina Faso a été élaboré par le Ministère en charge de la santé en avril 2020.

Ce plan fait une analyse de la situation de la maladie et des risques, définit des objectifs par rapport aux problèmes prioritaires identifiés et des stratégies assorties d'un chronogramme d'activités à mettre en œuvre.

D'un coût global de 177,90 milliards de FCFA, le plan prévoit que le financement devra être assuré par le budget de l'État et les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, pour garantir une mise en œuvre réussie, le plan a prévu un mécanisme de suivi-évaluation.

- ***Plan de réponse du MENAPLN pour la continuité éducative dans le contexte de la COVID-19***

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) a élaboré, en avril 2020,

le « Plan de réponse du MENAPLN pour la continuité éducative dans le contexte de la COVID-19 » pour permettre la poursuite des cours dans le contexte de crise sanitaire aggravée par l'insécurité.

Ce plan fait ressortir les axes stratégiques, le planning opérationnel des activités, le coût estimatif ainsi que les mécanismes de financement. Il prévoit l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) pour assurer la continuité pédagogique, et des mesures pour faciliter la reprise des activités pédagogiques dans les structures éducatives du MENAPLN.

D'un coût global de 8,30 milliards de FCFA, ce plan prévoit des mécanismes de financement, à savoir des actions de plaidoyer et de mobilisation auprès des PTF, la mise à contribution des collectivités territoriales, des ONG et des associations intervenant dans le domaine de l'éducation.

- ***Plans d'action COVID-19 du Comité sectoriel assistance humanitaire (COSAH)***

Dans l'optique d'apporter une assistance humanitaire aux personnes vulnérables durement affectées par la COVID-19 et les mesures restrictives de riposte prises par le Gouvernement, le Ministère en charge de l'action humanitaire a élaboré deux (2) plans d'action du COSAH.

Le premier plan d'action du COSAH a été adopté et mis en œuvre au cours de l'année 2020. Il a permis de réaliser des actions de prévention et de protection au niveau des Personnes déplacées internes et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des impacts en faveur des personnes vulnérables.

Tirant leçon de ce premier plan, un deuxième plan a été élaboré en février 2021. Il vise la consolidation des acquis du premier plan. Pour ce faire, il a permis une analyse de la situation et de l'impact sur les conditions humanitaires des populations vulnérables, défini les axes stratégiques d'interventions et proposé un programme d'activités à mettre en œuvre. Son coût global a été évalué à 41,70 milliards de FCFA.

- **Plan global de soutien à l'activité économique**

Face au constat des effets des mesures restrictives prises pour endiguer la propagation de la maladie et tenant compte des conséquences socioéconomiques engendrées par celle-ci, le Gouvernement par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'économie et des finances a mis en place un plan global de soutien à court et à moyen termes à l'activité économique dans son ensemble. Ce plan comportant un ensemble de mesures annoncées le 02 avril 2020 vise notamment à atténuer l'impact de la crise sur les branches d'activités les plus affectées, à assurer la continuité de leurs activités et à protéger les populations les plus vulnérables. Il devrait permettre également de préparer une reprise rapide des activités à la fin de la pandémie. Ce plan a été opérationnalisé par la mise en place du Fonds de financement de la relance économique au Burkina Faso (FRE COVID-19).

Les ressources du Fonds de financement de la relance économique COVID-19 devraient provenir du budget de l'État, des PTF et de contributions diverses. La mise en œuvre du FRE COVID-19 devrait aussi s'appuyer sur les expériences des différentes structures existantes, en l'occurrence les établissements de crédit et les Fonds nationaux de financement (FNF) dans la gestion du crédit dans un souci de sécurisation des ressources.

Un montant de 100 milliards de FCFA a été programmé pour la période 2020-2021 à raison de 70 milliards de FCFA pour 2020 et 30 milliards de FCFA pour 2021. Les interventions du FRE COVID-19 devraient se faire essentiellement sous forme de crédits à taux d'intérêt réduit (3,5%) au profit des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Très petites entreprises (TPE) et (4%) pour les grandes entreprises à

partir de trois (03) guichets : guichet Grandes entreprises (GE), guichet Petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI), guichet Très petites entreprises (TPE).

2.2.2. Les ouvertures de compte et utilisation des fonds

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19, un appel à la solidarité nationale et internationale a été lancé au regard de l'ampleur de la pandémie afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement du plan.

Pour assurer une réponse rapide à la COVID-19 et aux autres crises et garantir l'utilisation des fonds afférents, le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui de la Banque mondiale, a élaboré un dispositif d'urgence de gestion des finances publiques.

Ce dispositif s'articule autour des cinq (05) piliers de la gouvernance que sont :

- la gouvernance institutionnelle ;
- le financement des dispositifs d'urgence ;
- la mise en œuvre de procédures de gestion budgétaire, comptable et financière adaptées à la situation ;
- la garantie d'un dispositif de redevabilité a posteriori.

Les outils à mettre en œuvre pour la plus grande transparence sont implémentés à travers l'arrêté n°2020/000418/MINEFID/CAB du 26 août 2020 portant mise en place et organisation du dispositif de gestion des finances publiques en période de crise au Burkina Faso.

En application du dispositif d'urgence de gestion des finances publiques et dans le but d'assurer une meilleure gestion des ressources mobilisées pour la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19, le Ministère en charge des finances a mis en place, par arrêté n°2020-000260/MINEFID/SG/DGTCP du 11 juin 2020, une Unité de gestion financière et comptable (UGFC) des ressources mobilisées. Elle est composée des acteurs des Ministères en charge de la santé et des finances.

Pour la gestion financière des ressources mobilisées dans le cadre de la lutte contre la pandémie, deux (02) comptes de dépôts ont été ouverts dans les livres de l'Agent comptable central du Trésor (ACCT) au nom de l'Unité de gestion financière de la COVID-19. Il s'agit :

- du compte Trésor n°443590001489 intitulé « **Riposte COVID-19** » ;

- du compte Trésor n°443590001490 intitulé « PEC équipes COVID-19 ».

Le compte Trésor n°443590001489 intitulé « Riposte COVID-19 » reçoit en recettes les contributions financières de l'État et des donateurs (PTF, institutions, personnes physiques et morales). Les dépenses exécutées sur ce compte concernent essentiellement :

- les frais liés aux acquisitions d'intrants COVID-19 ;
- les frais liés au confinement de personnes dans les hôtels.

Ce compte a reçu un montant total de 7,10 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 au titre de la contribution de l'État et des donations, et les dépenses sur la période se sont élevées à 4,30 milliards de FCFA avec un solde au 31 décembre 2021 de 2,80 milliards de FCFA.

Quant au compte Trésor n°443590001490 intitulé « PEC équipes COVID-19 », il reçoit les contributions financières de l'État. Les dépenses exécutées sur ce compte concernent essentiellement :

- les rétributions servies aux acteurs opérationnels ;
- les frais de gestion des corps du COVID-19 ;
- les frais liés au confinement de personnes dans les hôtels ;
- les appuis à la sécurité.

Ce compte a été approvisionné à hauteur de 10 362 514 040 FCFA au 31 décembre 2021 au titre de la contribution de l'État et des donations, et le montant total des dépenses sur la période se chiffre à 10 144 578 760 FCFA pour un solde au 31 décembre 2021 de 217 935 280 FCFA.

En somme, ces deux (02) comptes ont reçu un montant total de 17 498 713 975 FCFA au 31 décembre 2021. Le montant total des dépenses s'élève à 14 428 427 104 FCFA. Il en découle un solde global de 3 070 286 871 FCFA pour la même période.

2.2.3. Les instruments de financement extérieur actionnés

Les Partenaires techniques et financiers ont mis en place des instruments de financement pour mobiliser rapidement des ressources financières en vue de faire face aux situations d'urgence et d'accompagner au mieux les dynamiques de développement des États. Ainsi, avec l'avènement de la COVID-19, plusieurs instruments ont été actionnés au titre desquels la composante d'intervention d'urgence conditionnelle, les prêts exceptionnels, les restructurations de projets, l'allocation exceptionnelle de DTS, l'allègement de la dette et l'utilisation des reliquats des ressources issues des accords de financement des projets.

Au niveau de la Banque mondiale, la composante d'intervention d'urgence conditionnelle (Contingent emergency response component-CERC) a été actionnée. En effet, le CERC est un mécanisme proposé dans les accords de financement de la Banque mondiale et a pour but d'apporter un appui à point nommé en cas d'urgence. Ces fonds permettent d'améliorer la capacité de réaction du Gouvernement et d'apporter une intervention immédiate grâce à une réaffectation rapide du produit des projets en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer un impact économique et/ou social défavorable majeur. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a mobilisé des ressources au profit du Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso (PADEL-B).

Au niveau du FMI, trois appuis exceptionnels ont été reçus en 2020 et 2021 afin de faire face à la pandémie de COVID-19. Il s'agit d'un prêt octroyé au titre de la Facilité rapide de crédit pour financer les mesures de santé, de protection sociale et de stabilisation macroéconomique, d'un don au titre de l'allègement du service de la dette due au FMI et d'une allocation de Droits de tirages spéciaux (DTS) dans le but de soutenir les États membres sous forme de prêts rétrocedés par la BCEAO.

Aussi, tout comme la Banque mondiale, certains partenaires ont alloué des ressources complé-

mentaires, et ont procédé à des réallocations ou réaffectations de ressources à travers la restructuration des projets. Ces mécanismes ont été opérés au niveau des projets en exécution pour apporter des aménagements à leur Plan de travail budgétisé annuel (PTBA). Il s'agit donc des aménagements entre catégories ou composantes qui ont permis de dégager des ressources afin de financer les activités liées à la crise.

En outre, l'urgence sanitaire a permis la consommation des reliquats des ressources issues des

accords de financement des projets en phase de clôture dont les financements n'avaient pas été totalement absorbés, à travers la signature d'avenants aux accords de financement initiaux.

De plus, sur la base des besoins exprimés dans le Plan de riposte, des requêtes adressées aux PTF ont favorisé la mobilisation de ressources pour le financement de nouveaux projets, d'une part, et la mobilisation direct de ressources au profit du budget de l'État à travers les appuis budgétaires, d'autre part.



3. CONTRIBUTION DES ACTEURS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

L'avènement de la COVID-19 a eu des conséquences négatives sur plusieurs secteurs de l'économie nationale (industrie, tourisme, commerce, transport, etc.). Au regard de ces conséquences en termes de défis sanitaires et de perte pour l'économie nationale, le Gouvernement a activé un plan de riposte au niveau sanitaire et socioéconomique d'un montant de 394 milliards de FCFA, avec des répercussions budgétaires importantes.

Ainsi, la mise en œuvre de ce plan de riposte a nécessité la mobilisation exceptionnelle de ressources extérieures pour accompagner les efforts du Gouvernement visant à faire face aux impacts sociaux et économiques de la COVID-19. Des plaidoyers ont été menés auprès des PTF pour solliciter leurs contributions à cet effet. Ces actions ont permis de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des mesures qui visent à limiter la propagation de la pandémie, à atténuer l'impact de la crise sur les branches d'activités les plus affectées, à assurer la continuité de leurs activités et à protéger les populations les plus vulnérables dans la perspective d'une reprise rapide des activités.

3.1. Efforts financiers domestiques dans la lutte contre la COVID-19

Au plan national, le secteur privé a consenti des efforts pour accompagner l'État dans la mise en œuvre du plan national de riposte contre la maladie.

3.1.1. Des crédits budgétaires alloués

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de préparation et de riposte à la COVID-19, des mesures sociales d'accompagnement des couches vulnérables, des mesures de mitigation des effets de cette crise sur l'économie nationale ainsi que des crédits budgétaires ont été mis à la disposition des principaux bénéficiaires. L'état d'exécution des lignes spécifiques du budget de l'État pour la prise en charge des effets de la COVID-19 exercices 2020 et 2021 indique que sur une prévision de dépenses de 156,00 milliards de FCFA sur ressources propres en 2020, un montant de 152,17 milliards de FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 97,3%. En fin décembre 2021, 15,54 milliards de FCFA ont été exécutés sur une programmation de 56,80 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 27,3%.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 26 : Situation d'exécution au 31 décembre 2021 des lignes budgétaires (en milliards de FCFA)

Intitulés	2020			2021		
	Prog.	Réal.	Taux	Prog. LFR	Réal.	Taux
Mesures sociales	24,370	24,370	100,0%	12,906	7,757	60,11%
Mesures d'appui à l'économie	98,850	98,850	100,0%	43,000	7,000	16,3%
Préparation à la riposte contre la COVID-19	33,173	28,948	87,3%	0,899	0,780	86,76%
Total	156,393	152,168	97,3%	56,805	15,537	27,35%

Source : DGB, avril 2022

3.1.2. La contribution du secteur privé

Plusieurs initiatives de mobilisation de fonds ont été entreprises collectivement et individuellement par les partenaires locaux de développement pour accompagner le Gouvernement dans la lutte contre la COVID-19. Ces contributions sont faites sous forme de dons en espèces et en nature.

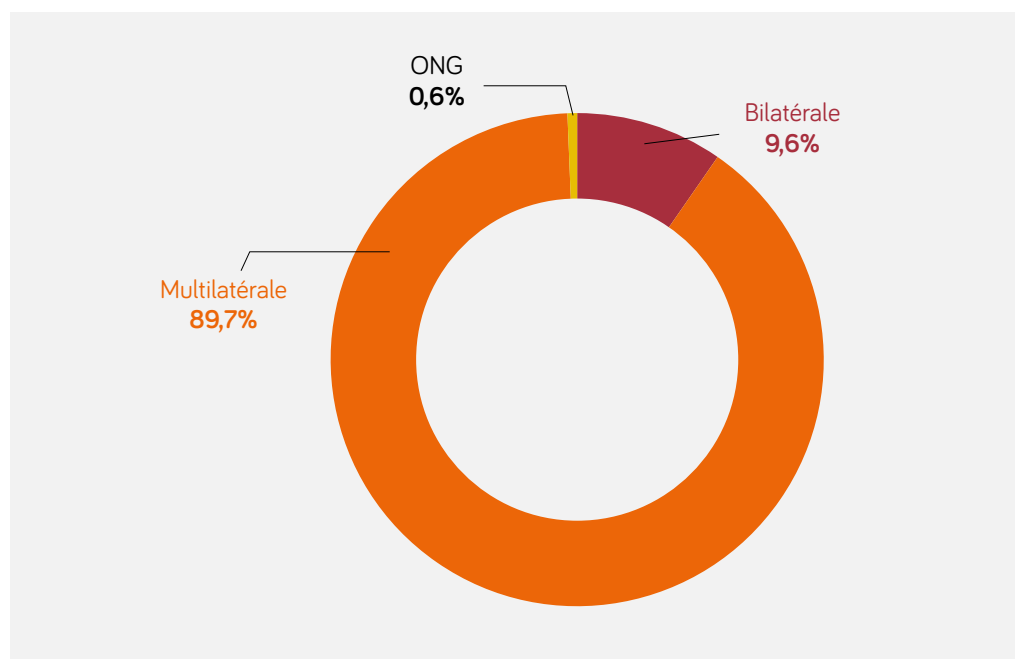
Pour ce qui est des contributions en espèces, outre les contributions faites au niveau du CORUS, la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique a également ouvert des comptes COVID-19 en vue d'enregistrer des contributions des personnes physiques et morales. À la date du 31 décembre 2021, les contributions de diverses bonnes volontés en espèces s'élèvent à 3,19 milliards de FCFA.

Quant aux dons en nature reçus en lien avec la lutte contre la pandémie, la situation à la date du 31 décembre 2021 est présentée en annexe.

3.2. Contribution des Partenaires techniques et financiers

Les ressources extérieures mobilisées pour accompagner les efforts du Gouvernement dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 s'élèvent à 529,91 milliards de FCFA et proviennent des partenaires bilatéraux (9,6%), multilatéraux (89,7%) et des Organisations non gouvernementales et Associations au développement (ONG/AD) (0,6%).

Graphique 30 : Répartition des ressources extérieures par type de partenaire



Source : DGCOOP, juin 2022

Sur l'ensemble des contributions enregistrées, les nouvelles ressources affectées à la lutte contre la COVID-19 se chiffrent à 195,44 milliards de FCFA, soit 36,9%.

3.2.1. Contribution des partenaires bilatéraux

Au niveau bilatéral, les ressources mobilisées au 31 décembre 2021 sont estimées à 50,91 milliards de FCFA sous forme de dons. Elles sont constituées d'appuis budgétaires (12,4%), d'appuis projets (60,4%) et d'assistance et secours d'urgence (27,2%).

Pour ces ressources, on distingue des financements nouveaux d'une valeur estimative de 22,37 milliards de FCFA et de réaménagements budgétaires des projets d'un montant de 28,54 milliards de FCFA.

Les trois (03) plus grands contributeurs bilatéraux dans la lutte contre la COVID-19 sont :



529,91
milliards de FCFA
(contribution des
PTF dans la lutte
contre la COVID-19)

- le Canada avec un montant estimé à 16,96 milliards de FCFA ;
- la France avec un montant estimé à 9,21 milliards de FCFA ;
- les USA avec un montant de 8,88 milliards de FCFA.

3.2.2. Contribution des partenaires multilatéraux

Les ressources provenant des partenaires multilatéraux, constituées de dons et de prêts, s'élèvent à 475,62 milliards de FCFA au 31 décembre 2021. Ces ressources sont composées de dons (52,5%) et de prêts (47,5%). Elles sont désagrégées en appuis budgétaires (32,8%) et en appuis projets (67,1%). Les financements nouveaux s'élèvent à 170,61 milliards de FCFA et les réaménagements se chiffrent à 305,01 milliards de FCFA.

Les trois (03) plus grands contributeurs multilatéraux dans la lutte contre la COVID-19 sont :

- l'Union européenne avec un montant estimé à 166,23 milliards de FCFA ;
- le Fonds monétaire international avec un montant estimé à 85,93 milliards de FCFA ;
- la Banque islamique de développement avec un montant estimé à 77,52 milliards de FCFA.

3.2.3. Contribution des ONG/ADF

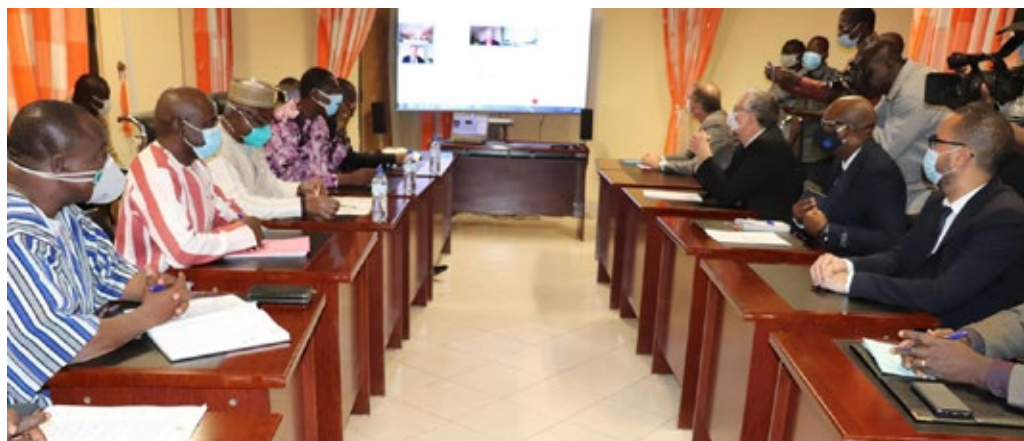
La mise en œuvre du plan de riposte contre la COVID-19 a connu la participation de tous les acteurs qui œuvrent pour le développement au Burkina Faso y compris les ONG/ADF. Ces dernières ont participé de manière significative à la lutte contre la maladie et à l'atténuation de ses effets sur toute l'étendue du territoire et cela, du

fait de leur présence et de leur proximité avec les populations. En fonction de leurs sources de financement, on distingue, d'une part, les ONG intervenant sous forme d'agences d'exécution et, d'autre part, celles intervenant en tant que bailleurs de fonds.

Les ONG/ADF intervenant en tant qu'agences d'exécution bénéficient du soutien de l'État ou des Partenaires techniques financiers bilatéraux ou multilatéraux traditionnels pour la mise en œuvre des projets de développement. Les ressources financières utilisées dans ce cadre sont déjà prises en compte dans les contributions des PTF et de l'État.

Quant aux ONG/ADF qualifiées d'ONG bailleurs de fonds, il s'agit des ONG ayant une grande envergure et une capacité de financer d'autres ONG/ADF pour la mise en œuvre des projets. Les contributions de ces ONG sont comptabilisées comme étant des ressources nouvelles qui viennent en appui aux efforts du Gouvernement et de ses partenaires traditionnels.

La situation des contributions des ONG/ADF dans la lutte contre la COVID-19 n'est pas exhaustive compte tenu du caractère spécifique de leurs activités et de la non-disponibilité des rapports d'activités pour certaines d'entre elles. Néanmoins, un point sur les activités menées par certaines ONG nous permet d'estimer leur contribution globale qui se situe à 3,38 milliards de FCFA à la date du 31 décembre 2021. Ces ressources sont composées de financements nouveaux qui s'élèvent à 2,46 milliards de FCFA et de réaménagements qui se chiffrent à 920,23 millions de FCFA. Cette contribution a permis la mise en œuvre d'actions telles que l'octroi de matériels de protection et d'équipement sanitaire, la fourniture de produits alimentaires et de divers dons. À cela s'ajoutent les formations et les sensibilisations organisées au profit des populations.



3.3. Contribution des partenaires en matière de vaccin contre la COVID-19

Pour la mise en œuvre du Plan national de déploiement de la vaccination (PNDV), des partenaires ont manifesté leurs soutiens dans le cadre de l'opérationnalisation de la vaccination pour la prévention de la COVID-19 au Burkina Faso. À la date du 31 août 2021, le montant total des contributions des PTF ayant servi à l'acquisition des vaccins s'est chiffré à 2,22 milliards de FCFA.

Le tableau suivant présente les contributions desdits partenaires.

Tableau 27 : Situation des contributions des PTF pour l'acquisition des vaccins au 31 août 2021

Source de financement	Montant alloué (en FCFA)
AMC/COVAX	879 120 000
OMS	117 330 428
UNICEF	536 708 298
USAID (Jhpiego, HP+, Mtaps)	73 802 060
GAVI	617 890 680
AMP	3 216 000
Totaux	2 228 067 466

Source : MSHP, avril 2022



2,22 milliards de FCFA (coût d'acquisition des vaccins contre la COVID-19)



4. ÉTAT D'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS

Les ressources mobilisées auprès des partenaires au développement ont contribué à la mise en œuvre, d'une part, des activités entrant dans le cadre de la lutte contre la pandémie et, d'autre part, des mesures d'atténuation des effets de la COVID-19.

4.1. Mise en œuvre des activités entrant dans le cadre de la lutte contre la pandémie

Les mesures de riposte mises en place ont consisté au renforcement du système sanitaire, en l'acquisition de matériels de protection ou de prévention contre la maladie, au financement de la recherche sur les maladies infectieuses et en la production de médicaments.

S'agissant du renforcement du système sanitaire, les ressources mobilisées ont servi, entre autres, à l'équipement des centres médicaux en médicaments de base et en oxygène, au renforcement du système de transport sécurisé des malades, au renforcement des capacités des acteurs de la santé dans les mesures de prévention et de contrôle de l'infection dans les structures sanitaires et dans la communauté. Ces actions ont facilité la prise en charge des personnes malades.

Quant aux matériels de protection ou de prévention, leur acquisition a eu pour objectif de limiter la propagation de la maladie. Il s'agit, entre autres, des bavettes, des dispositifs de lave-mains mobiles, de kits d'hygiène et de vaccins qui ont été mis à la disposition des populations dans le but de contenir la propagation de la maladie.

En ce qui concerne le financement de la recherche sur les maladies infectieuses et de la production de médicaments, des mesures idoines et urgentes susceptibles de contrôler l'épidémie et des actions de mitigation ont été proposées. À cet effet, sur le plan de la recherche scientifique et de l'innovation, une subvention de 2,00 milliards de FCFA a été allouée à la recherche sur les maladies infectieuses au titre du budget, exercice 2020 (LFR 2020). Les fonds ont été transférés au Fonds national de la recherche scientifique et de l'innovation pour le développement (FONRID) et plusieurs actions ont pu être menées dans ce cadre. Il s'agit, entre autres, de la sélection de 30 projets de recherche, de la signature de contrats de partenariat de recherche entre le FONRID et les institutions de recherche d'affiliation des équipes de recherche et de la sélection de recettes des tradipraticiens qui pourront faire l'objet d'études d'évidence ethno-médicale et d'études d'innocuité et d'efficacité contre les maladies infectieuses dont la COVID-19.

Concernant le financement de la production locale des médicaments essentiels, le projet technopôle pharmaceutique du Burkina Faso a vu le jour. L'objectif principal de ce projet est de mettre en place un véritable pôle économique permettant l'émergence et le développement d'entreprises modernes de fabrication de médicaments, et de produits de santé au standing international, de phyto-médicaments, d'un personnel local qualifié, d'infrastructures et d'équipements pour la recherche/le développement ainsi que des services supports appropriés à leur développement. Un budget de 2,50 milliards de FCFA a été alloué à la production des médicaments au titre du budget exercice 2020 (LFR 2020).

4.2. Mesures socioéconomiques d'atténuation des effets de la COVID-19

Pour atténuer les conséquences des mesures prises pour briser la chaîne de contamination de la maladie à corona virus, outre les mesures prises pour soutenir l'offre de soins de santé, le Gouvernement a également pris un certain nombre de mesures économiques et sociales dont l'impact budgétaire est estimé à 394 milliards de FCFA, soit 4,5% du Produit intérieur brut. Ce montant prend en compte les ressources destinées à la mise en œuvre du plan de préparation à la riposte contre la COVID-19, des mesures sociales, des mesures d'appui à l'économie et les allègements fiscaux. La réalisation au 31 décembre 2021 est estimée à environ 296,4 milliards de FCFA, soit 75,2% de la prévision initiale.

- **Mesures sociales d'accompagnement**

Au niveau social, il s'est agi des mesures visant à soulager les populations concernées. Elles ont été mises en œuvre à travers, entre autres, la gratuité de la consommation d'eau au niveau des bornes-fontaines et la prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale. Dans le domaine de l'électricité, on note l'effectivité de la gratuité de la consommation d'électricité pour les compteurs de 3 ampères et un rabattement de 50% pour les branchements compris entre 5 et 10 ampères. Quant à la sécurité alimentaire, les actions ont consisté en la distribution gratuite de vivres aux personnes vulnérables et en la vente de produits de base à prix social à travers la réactivation des boutiques témoins.

- **Mesures économiques**

En termes de mesures de soutien à la relance de l'économie, il s'est agi de mesures d'accompagnement des entreprises en difficulté (allègements fiscaux, subventions, prêts à faible taux d'intérêt) et de mécanismes d'accompagnement des commerçants affectés par la fermeture des marchés et yaars (remises de loyers, prise en charge de factures d'eau et d'électricité, etc.). Ces mesures ont eu l'avantage de maintenir le tissu productif national.



5. LEÇONS APPRISSES ET PERSPECTIVES POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Dans la gestion de la pandémie, l'État et ses partenaires ont capitalisé dans le cadre de la coopération au développement des expériences et des enseignements. En effet, la forte mobilisation de ces derniers a permis non seulement de contenir la propagation de la COVID-19 dans notre pays, mais également de faire face efficacement à ses multiples conséquences. Ainsi, tenant compte des principes directeurs de la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD), plusieurs leçons peuvent être tirées en vue de rendre plus efficace la coopération au service du développement.

5.1. Leçons apprises

Des leçons peuvent être tirées de la coordination des interventions et de la mobilisation des ressources financières en vue de dégager des perspectives.

5.1.1. Dans la coordination des interventions

En matière d'appropriation des priorités de développement, il faut noter une volonté politique affichée par le Gouvernement, dès la survenue de la maladie, avec la prise de mesures telles que la mise en place d'un Comité national de gestion de la COVID-19 présidé par le Premier ministre, l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action sectoriels de riposte, l'ouverture de comptes pour recueillir les contributions de l'ensemble des partenaires. Ces mesures prises ont permis une meilleure coordination des acteurs et une bonne gestion financière des ressources mobilisées pour la lutte contre la pandémie. Cependant, il y a lieu de relever que l'absence d'un centre unique de reporting dans le dispositif a rendu difficile la reddition complète des comptes.

Aussi, l'existence du CORUS qui a pour attributions la préparation collective et la réponse aux différentes menaces sanitaires a facilité la gestion de la crise liée à la COVID-19. Toutefois, le faible niveau d'équipement des plateaux techniques sanitaires prouve que le pays doit redoubler d'efforts en vue d'accroître les investissements dans le secteur de la santé pour faire face à d'éventuelles pandémies.

5.1.2. Dans la mobilisation des ressources financières

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, il a été observé une forte mobilisation de tous les

acteurs du développement y compris la Troïka des PTF pour accompagner les efforts du Gouvernement. À cet effet, des cadres de concertation ont été organisés entre le Gouvernement et les PTF. Aussi, ces partenaires ont, à travers des mécanismes internes, procédé à l'augmentation de leurs enveloppes budgétaires pour le pays. Il s'agit de la composante d'intervention d'urgence conditionnelle, des prêts exceptionnels, des restructurations de projets, de l'allocation exceptionnelle de DTS, de l'allègement de la dette, de l'utilisation des reliquats des ressources issues des accords de financement des projets, des interventions directes, de la coopération technique et des facilités accordées aux décaissements.

Ces instruments ont permis la mobilisation de flux financiers importants pour accompagner le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pandémie. Le montant mobilisé sur les deux années s'élève à 529,91 milliards de FCFA. Ce montant a fortement impacté le volume de l'APD.

En dépit de l'impact de la pandémie sur l'activité économique, les partenaires nationaux ont manifesté une grande solidarité dans la riposte. Les ressources mobilisées en nature et en espèces s'élèvent à 3,20 milliards de FCFA.

Enfin, les ONG/ADF ont contribué à la lutte par la sensibilisation et les apports en nature et en espèces. Le montant estimatif de leur contribution pour la seule année de 2021 s'élève à 3,37 milliards de FCFA.

5.2. Perspectives

La crise sanitaire a mis à nu la faiblesse structurelle des systèmes sanitaires des États africains en général et du Burkina Faso en particulier, en raison des conséquences dommageables qu'elle a engendrées. En effet, les mesures gouvernementales de riposte à la pandémie ont accentué la paupérisation de certaines couches sociales vulnérables et ralenti l'activité économique.

Les leçons apprises de cette crise permettent de dégager les perspectives à envisager dans le secteur de la santé en vue de renforcer la résilience de notre pays face à ce type de catastrophe. Il s'agit principalement :

✓ ***de la mise en œuvre du Plan d'urgence pour les hôpitaux de référence***

Le Burkina Faso a adopté courant 2021 le Plan d'urgence pour les hôpitaux de référence dans le contexte de la pandémie. Ce plan vise à rehausser le plateau technique des hôpitaux de référence afin de restaurer la confiance des populations vis-à-vis des structures sanitaires.

✓ ***de l'accélération des campagnes de vaccination pour atteindre rapidement l'immunité collective***

La poursuite de l'initiative COVAX et l'intensification des campagnes de vaccination pourraient permettre d'atteindre l'immunité collective. Par ailleurs, une véritable stratégie de sensibilisation destinée à rassurer la population sur les bienfaits de cette vaccination serait nécessaire pour limiter la réticence de celle-ci.

✓ ***du financement du Ministère de la santé***

Au Burkina Faso, la part du budget de l'État allouée à la santé est caractérisée par une forte tendance à la baisse ces dernières années. Sur la période allant de 2016 à 2020, les allocations budgétaires faites au profit de ce département se présentent comme suit : 12,4% en 2016 ; 11,9% en 2017 ; 11% en 2018 ; 13,7% en 2019 et 11,6% en 2020. Ces taux qui sont en baisse, probablement en raison de la situation sécuritaire, sont en deçà de la norme communautaire définie par le Sommet des chefs d'États africains à Abuja en 2001 consacrant leur engagement à allouer 15% des budgets nationaux au département de la santé. Le Gouvernement étant confronté à des difficultés financières avec une forte orientation des ressources propres vers les secteurs de la défense et de la sécurité, il est souhaitable de requérir l'accompagnement des acteurs de la coopération au développement afin de permettre à l'État de prendre en charge efficacement les dépenses d'investissement dans les secteurs sociaux en général et celui de la santé en particulier.

✓ ***de l'exploration des opportunités de financements liées aux crises***

La plupart des institutions de financement disposent de guichets dédiés au financement des pays qui font face à des crises ou catastrophes naturelles. Dans le cadre de la gestion de la crise liée à la COVID-19, le Burkina Faso a bénéficié de plusieurs financements provenant de certaines de ces institutions. Face à la persistance de cette pandémie et aux coûts élevés de sa prise en charge, il s'avère nécessaire d'explorer davantage ces instruments spécifiques de financement qui peuvent aider à augmenter substantiellement les ressources y afférentes.



CONCLUSION

Les deux dernières années restent marquées par la persistance de la pandémie de COVID-19 et la forte mobilisation des partenaires bilatéraux, multilatéraux et des ONG/ADF auprès de l'État. Cette mobilisation est justifiée par la nécessité d'octroyer plus de ressources financières permettant au pays de réagir adéquatement face à la crise sanitaire. Les tendances observées au sujet de l'évolution de l'aide publique au développement ces dernières années (RCD 2020) sont révélatrices de l'importance des flux financiers reçus par le Gouvernement dans ce cadre.

L'étude du thème « COVID-19 : enjeux et perspectives pour la coopération au développement » a permis d'analyser le profil de l'aide décaissée au cours des deux dernières années pour soutenir le Burkina Faso dans le cadre de cette crise. Il en résulte que les appuis accordés par les partenaires restent caractérisés par la prédominance des dons sur les prêts, des réaménagements budgétaires sur les financements nouveaux et des appuis projets sur les appuis budgétaires.

Ces flux financiers reçus des partenaires externes et internes ont permis de renforcer les capacités financières de l'État dans la mise en œuvre du dispositif national de riposte visant à endiguer la propagation de la maladie. Il s'est agi aussi de faire face aux conséquences des mesures prises par les pouvoirs publics. Ainsi, des mesures d'atténuation ont consisté essentiellement en la mise en place d'un fonds de relance de l'économie et en l'accompagnement des entreprises en difficulté.

L'étude du thème a permis de ressortir les informations relatives au niveau de contribution des Partenaires techniques et financiers du Burkina Faso dans la gestion de la crise sanitaire. Elle a aussi révélé les défis liés au système sanitaire et les leçons apprises dans le cadre de la gestion de la pandémie avant de dégager des perspectives dans le sens de renforcer la résilience de notre pays face à ce type de crise.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent RCD qui analyse le profil de l'aide décaissée pour le Burkina Faso courant 2021 montre une mobilisation croissante des ressources extérieures par rapport à 2020. Il montre également que l'APD est caractérisée par la prédominance des dons (69,0%), d'une part, et de l'aide multilatérale (64,5%), d'autre part, et que cinq secteurs de planification absorbent plus de la moitié (60,0%) de l'aide. L'accroissement constaté de l'APD traduit l'adhésion des PTF aux actions de développement du pays et, plus spécifiquement, dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et l'insécurité qui sapent les efforts du Gouvernement.

Aussi, l'évolution de l'APD au cours de la dernière décennie montre un partenariat dynamique entre le Burkina Faso et les autres acteurs de la coopération au développement. En effet, en termes de décaissements de l'APD, le montant est passé de 1 162,84 millions de dollars US en 2012 à 2 169,7 millions de dollars US en 2021, soit un flux annuel moyen de 1 414,07 millions de dollars US.

Le thème analysé dans la présente édition a permis d'apprécier la contribution de la coopération au développement dans la gestion de la crise sanitaire depuis l'apparition de la maladie à coronavirus en 2020. Les PTF, entre 2020 et 2021, ont déboursé au total 529,91 milliards de FCFA pour accompagner le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre cette maladie. Et s'appuyant sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la coordination des interventions et la mobilisation des ressources financières, cette étude a proposé des solutions et a dégagé des perspectives pour une coopération au développement plus efficace en situation de crise.

La transparence de l'aide qui est un critère essentiel dans l'analyse de l'efficacité de la coopération au développement est appréciée à travers la disponibilité et l'utilisation des flux d'aide. L'analyse des flux d'aide reçus par le Burkina Faso montre des écarts de montants en fonction des sources de données (nationale, OCDE et IITA). Ces niveaux d'écarts pourraient témoigner de la faible capacité de l'État à capter l'exhaustivité des informations sur l'aide. Ils sont également un défi pour l'État et interpellent à plus de concertations avec l'ensemble des acteurs pour une meilleure harmonisation des données de l'APD.

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents internationaux en matière de développement

- UEMOA (2009), « Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA » ;
- Transparency international (2021), « Rapport sur l'état de la corruption dans le monde ».

2. Documents de stratégies nationales de développement

- Burkina Faso (2016), « Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 » ;
- Burkina Faso (2021), « Deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES II) 2021-2025 » ;
- MINEFID (2021), « Stratégie nationale de la coopération au développement 2020-2025 », DGCOOP ;
- MFSNFAH (2021), « Plan d'action COVID-19 du comité sectoriel assistance humanitaire (CO-SAH) janvier-décembre 2021 » ;
- MINEFID (2020), « Mécanisme de mise en œuvre du Fonds de financement de la relance économique au Burkina Faso dénommé FRE COVID-19 » ;
- MS (2020), « Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de COVID-19 au Burkina Faso révisé » ;
- MENAPLN (2020), « Plan de réponse du MENAPLN pour la continuité éducative dans le contexte du COVID-19 ».

3. Rapports de mise en œuvre et notes techniques :

- Premier ministère (2021), « Projet de rapport de performance 2020 du PNDES », SP/PNDES ;
- MINEFID (2022), « Rapport d'exécution financière au 31 décembre 2021 des investissements exécutés par l'État », gestion 2021, DGB ;
- MINEFID (2021), « Rapport sur la coopération pour le développement 2020 », DGCOOP ;
- MINEFID (2021), « Programme pluriannuel de convergence 2022-2026 », SP/CNPE ;
- MINEFID (2021), « Rapport sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2021 », SP/CNPE ;
- MINEFID (2021), « Tableaux des opérations financières de l'État », DGTCP ;
- MINEFID (2022), « Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'État, exercice 2020 et 2021, au 31 décembre » DGB ;
- Primature (2020), « Matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants (MRSIS) », SP/PNDES ;
- MINEFID (2021), « Rapport d'exécution financière des ressources internes du Programme d'investissement public 2021 au 31 décembre », DGB ;
- MINEFID (2021), « Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2021, et perspectives 2022-2024 », DGEP ;
- MINEFID (2021), « Étude d'impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina », DGEP ;
- MINEFID (2021), « Rapport sur la contribution des ONG/AD et Fondations au développement du Burkina Faso », DGCOOP ;
- MINEFID (2020), « Rapport d'audit financier et comptable de la gestion des ressources de la lutte contre la COVID-19 », Inspection générale des finances ;

- MINEFID (2020), « Rapport sur les opérations financières exécutées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 au 31 juillet 2020 », DGTCP ;
- PNUD (2020), « Briefing socioéconomique - Impacts socioéconomiques du COVID-19 » ;
- MINEFID (2020), « Note sur la mobilisation de ressources pour le financement du plan national de riposte contre le COVID-19 au Burkina Faso », DGCOOP ;
- ASCE-LC (2021), « Rapport d'audit des dépenses effectuées dans le cadre du plan de riposte du COVID-19 au 31 décembre 2020 » ;
- FMI, (2022), « Perspectives de l'économie mondiale », janvier 2022.

4. Plateforme de données

- MINEFID, « Instrument automatisé de prévision (IAP) », DGEP ;
- MINEFID, « Plateforme de gestion de l'aide (PGA) », DGCOOP ;
- MINEFID, « Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) », DGTCP.

5. Site web/Internet

- www.finances.gov.bf ;
- www.dgcoop.gov.bf ;
- www.dgb.gov.bf ;
- www.insd.gov.bf ;
- <https://pga.finances.gov.bf> ;
- <http://data.imf.org>





ANNEXES

Annexe 1 :

Taux de change moyen en 2021 des principales devises utilisées

Devise	Valeur de la devise par unité de dollar US	Cours en FCFA par unité devise
Couronne danoise (DKK)	6,290	88,161
Couronne suédoise (SEK)	8,580	64,631
Franc suisse (CHF)	0,910	609,374
Dollar canadien (CAD)	1,250	443,624
Euro (EUR)	0,850	655,960
XOF	554,530	1,000
Droits de tirages spéciaux (DTS)	0,700	792,186
Yen japonais (JPY)	109,750	5,053
Yuan chinois (CNY)	6,450	85,974
Unité de compte de la BAD (UCB)	1,419	390,870

Source : <https://data.imf.org/regular.aspx?key=61545850>



Annexe 2 :

Situation des prévisions des décaissements de l'APD pour 2022, 2023, 2024 (en millions de dollars USD)

Type de PTF	PTF	Années		
		2022	2023	2024
Bilatéraux	Allemagne			
	Belgique			
	Canada	26,97	18,83	
	Danemark	32,03	33,21	30,59
	États-Unis d'Amérique			
	France	115,30	64,13	48,25
	Italie	8,70	0,78	
	Japon	24,27	8,02	5,85
	Koweït			
	Luxembourg	24,02	6,41	
	Pays-Bas	42,73	36,47	33,53
	Suède	31,92	24,22	9,61
	Suisse	31,66	27,69	23,98
	Sous total bilatéraux	337,61	219,76	151,81
Multilatéraux	BAD	48,30	64,95	44,46
	BADEA			
	BID			
	BM			
	BOAD			
	FIDA	21,31	18,90	4,36
	FMI			
	FNUAP	10,69		
	Fonds mondial	83,94	49,92	
	Fonds vert climat			
	OPEP			
	PNUD	41,82	10,00	5,92
	UE	102,89	149,09	3,43
	UEMOA			
	UNICEF	78,79		
	Sous total multilatéraux	387,74	292,86	58,17
ONG	Compassion International	34,32	36,04	37,84
	CRS	18,61	12,33	
	Fondation Stromme	1,47		
	Helen Keller International	2,77	1,72	0,54
	Hunger Project Burkina Faso	0,49	0,39	0,32
	Plan Burkina	27,62		
	Res Publica	2,21		
	SOS Sahel International Burkina Faso	0,75	0,20	
	Water Aid	5,48	3,79	5,68
	Welt Hunger Hilfe	6,63	3,51	1,47
	Sous total ONG	100,36	57,97	45,85
TOTAL		825,71	570,59	255,83

Source : DGCOOP, juin 2022

Annexe 3 :

L'APD par instrument et source de financement (en millions USD)

Bailleurs	Aide projet - Avec fonds commun et/ ou CAST	Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	Appui budgé- taire général	Appui budgétaire sectoriel	Aide alimen- taire	Assistance et secours d'urgence	Total
Bilatérale	76,38	476,88	20,14	17,58	10,09	98,59	699,65
Allemagne		74,02		6,18			80,20
Belgique		34,01				6,58	40,59
Canada	7,99	36,50				11,87	56,35
Danemark	4,77	19,78	1,58	1,11			27,24
France	28,68	74,51	11,76	10,29	6,88		132,13
Italie		9,19				5,13	14,32
Japon		13,83			2,73	15,81	32,38
Koweït		0,98					0,98
Luxembourg	18,75	12,47			0,47	1,44	33,14
Pays-Bas		31,55					31,55
Suède	8,18	18,19				3,21	29,58
Suisse	8,01	25,94	6,79				40,75
États-Unis d'Amérique		125,91				54,54	180,45
Multilatérale	27,56	1 135,56	220,36	0,00	0,00	0,00	1 383,48
BAD		15,72					15,72
BADEA		11,16					11,16
BM		380,68	163,41				544,09
BID		223,02					223,02
BOAD		139,55					139,55
FMI			29,99				29,99
Fonds OPEP		17,09					17,09
Fonds mondial		107,52					107,52
Fonds vert climat		1,92					1,92
SNU	8,55	133,59					142,15
UE	19,01	105,31	25,13				149,45
UEMOA			1,83				1,83
ONG	0,00	86,57	0,00	0,00	0,00	0,00	86,57
ONG internationales		86,57					
Total	103,94	1 699,00	240,50	17,58	10,09	98,59	2 169,70

Source : DGCOOP, juin 2022

Annexe 4 :

L'APD par type et source de financement (en millions USD)

Type de financement	2020		Total	2021		Total
	Prêts	Dons		Prêts	Dons	
Bilatéraux	119,48	663,31	782,80	38,47	661,18	699,65
Arabie saoudite	2,55		2,55			0,00
Allemagne		75,51	75,51		80,20	80,20
Autriche		7,17	7,17			0,00
Belgique	0,61	40,73	41,34	0,12	40,47	40,59
Canada		47,46	47,46		56,35	56,35
Danemark		12,46	12,46		27,24	27,24
France	72,25	99,38	171,63	37,37	94,76	132,13
Italie		11,89	11,89		14,32	14,32
Japon	9,31	44,00	53,31		32,38	32,38
Koweït	0,06		0,06	0,98		0,98
Luxembourg		30,35	30,35		33,14	33,14
Pays-Bas		23,98	23,98		31,55	31,55
Suède		36,43	36,43		29,58	29,58
Suisse		38,18	38,18		40,75	40,75
États-Unis d'Amérique		195,78	195,78		180,45	180,45
République populaire de Chine	34,70		34,70			0,00
Multilatéraux	626,06	649,93	1275,99	633,41	750,07	1383,48
BAD	28,92	20,73	49,65	8,18	7,54	15,72
BADEA	25,62		25,62	11,16		11,16
BM	269,83	146,96	416,79	226,53	317,56	544,09
BID	25,23		25,23	223,02		223,02
BOAD	46,23		46,23	139,55		139,55
FMI	195,22		195,22		29,99	29,99
Fonds OPEP	27,28		27,28	17,09		17,09
Fonds mondial		60,93	60,93		107,52	109,44
Fonds vert climat		0,44	0,44		1,92	
SNU	7,73	155,67	163,40	7,89	134,26	142,15
Union européenne		265,21	265,21		149,45	149,45
UEMOA					1,83	1,83
ONG Internationales		82,86	82,86		86,57	86,57
TOTAL	745,54	1396,11	2141,65	671,88	1497,82	2169,70

Source : DGCOOP, juin 2022



Avec l'appui
financier du PNUD

© Direction générale de la coopération

Pour plus d'informations sur le rapport :
www.dgcoop.gov.bf